



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



cirad

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT



CIHEAM
IAM MONTPELLIER



ÉTUDE SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE A PETITE ÉCHELLE AU PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

PAYS FOCUS

Liban

ÉTUDE SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE A PETITE ÉCHELLE AU PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

PAYS FOCUS

Liban

CIRAD – CIHEAM-IAMM

JANVIER 2016

Responsable de supervision FAO

Alfredo Impiglia

Coordinateur initiative régionale sur l'agriculture familiale à petite échelle pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),
Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord,

Le Caire, Égypte

E-mail Alfredo.Impiglia@fao.org

Coordinateurs scientifiques

Omar Bessaoud / Christine Ton Nu
(CIHEAM-IAMM)

Correspondants Liban

Dr. Salem Darwich (Coordinateur)

Enseignant à la faculté d'Agronomie, Université Libanaise, Liban

Farah Kanj, doctorante

Université Paul Valéry – Montpellier (France).

Alissar Sayed Ahmad

Doctorante, Université Blaise Pascal – Clermont Ferrand (France)

Publié par

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
Center de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies

Beirut, 2017

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM) ou du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités..

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD.

ISBN 978-92-5-209560-6 (FAO)

© FAO, CIHEAM-IAMM and CIRAD, 2017

La FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD soient correctement mentionnés comme sources et comme titulaires du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO, le CIHEAM-IAMM ou le CIRAD approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Photo de couverture: © Salem Darwich

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	vii
Préface	viii
Remerciements	ix
Résumé exécutif	x
Introduction	1
CHAPITRE 1	
Les enjeux actuels sur la place de l'agriculture dans l'économie et la société	2
CHAPITRE 2	
Les enjeux actuels autour de la petite agriculture familiale	4
CHAPITRE 3	
La place de l'agriculture dans l'économie du Liban	6
CHAPITRE 4	
Les caractéristiques de l'agriculture libanaise et la place de l'agriculture familiale	11
4.1 Généralité de l'agriculture libanaise	11
4.2 Les caractéristiques de la petite agriculture au Liban	19
4.2.1 La place des petites exploitations dans le paysage agraire libanais	19
4.2.2 La répartition des exploitations agricoles dans le système irrigué	23
4.2.3 Le mode de faire-valoir	26
4.2.4 La répartition des cultures et de l'élevage dans les exploitations	27
4.2.5 L'équipement des petites exploitations	34
4.2.6 L'emploi dans les petites exploitations	35
4.3. Les typologies de la petite agriculture familiale existantes	40
4.4 La place des organisations de producteurs dans l'appui à la petite agriculture familiale	45
CHAPITRE 5	
Les transformations structurelles de l'économie et de la société. Une transition inachevée ..	49
5.1 Un modèle de croissance économique basé sur les services	49
5.2 Les dynamiques démographiques	52
5.3 Diaspora pourvoyeuse de fonds: les transferts	54
5.4 Les conflits politiques et militaires et l'agriculture	56
5.5 Les effets de la guerre civile	56

CHAPITRE 6

Les politiques publiques agricoles: l'appui à la petite agriculture.....	59
6.1 Les années 1960 et les années de guerre: de l'immobilisme à la reconstruction.....	60
6.2 La stratégie de développement agricole 2010-2014.....	62
Recommandations générales.....	69
Bibliographie consultée	71
Sites consultés	73
Annexes	74
Liste des personnes rencontrées.....	74
Tableaux	75
1. Sur les exploitations agricoles. Recensements 1998 et 2010.....	75
2. Sur agriculture. Données 1960-1970-1980-1990-2000-2010-2014.....	78
3. Sur cadre économique global. Données rural vs urban population	80

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Répartition des actifs agricoles	6
Figure 2.	Balance commerciale agricole (BCA), en millions de \$ (2000 et 2010).....	7
Figure 3.	La répartition de la SAU selon les régions	12
Figure 4.	Répartition de la SAU irriguée selon les régions	12
Figure 5.	Répartition des cultures sur le territoire libanais.....	13
Figure 6.	Répartition des éleveurs des bovins, ovins, caprins et porcins entre 1998 et 2010.....	15
Figure 7.	Répartition des cheptels bovins, ovins caprins et porcins par région	16
Figure 8.	Répartition de la production de poulets de chair par Mohafazat.....	17
Figure 9.	Répartition de l'élevage de poules pondeuses par région(en %)	18
Figure 10.	Effectif des exploitants par classe de taille SAU (en dounum).....	21
Figure 11.	Effectif des exploitations agricoles par classe de SAU	21
Figure 12.	Répartition de la SAU par classe de superficie (en dounum).....	22
Figure 13.	Répartition de la SAU par taille de superficie	22
Figure 14.	Répartition du nombre des exploitants agricoles par Mohafazat (En %).....	23
Figure 15.	SAU totale et SAU irriguée par classe de superficie	24
Figure 16.	Superficie irriguée en SAU par mohafazat.....	24
Figure 17.	Pourcentage des petits exploitants dans les régions libanaises	25
Figure 18.	Répartition du mode de faire valoir dans les petites exploitations	26
Figure 19.	Répartition des cultures dans les petites exploitations par rapport à la SAU totale	27
Figure 20.	Répartition des cultures au sein des petites exploitations	27
Figure 21.	Répartition des cultures au sein des petites exploitations	28
Figure 22.	Répartition des cultures permanentes au sein des petites exploitations	29
Figure 23.	Répartition des cultures au sein des grandes exploitations (> 200 Dn).....	29
Figure 24.	Répartition des cultures saisonnières au sein des grandes exploitations	30
Figure 25.	Répartition des cultures au sein des grandes exploitations.....	30
Figure 26.	La part des petites exploitations dans la production animale	32
Figure 27.	La répartition des types des machines utilisées dans les petites exploitations.....	34
Figure 28.	La répartition des types des machines utilisées dans les grandes exploitations	34
Figure 29.	Part de la main d'œuvre familiale dans les petites exploitations	35
Figure 30.	Pluriactivité des actifs agricoles. Recensement agricole de 1999.....	37
Figure 31.	Classes de revenus par région	38
Figure 32.	Taux de pauvreté par secteur d'emploi	39
Figure 33.	Relation entre pauvreté agricole et région.....	40

Figure 34. Zones agro-climatiques du Liban	41
Figure 35. La présentation de la part de la SAU (%) en fonction de système d'irrigation et selon les régions bioclimatiques	43
Figure 36. La présentation de la part de la SAU (%) en fonction de système d'irrigation et selon les régions bioclimatiques	44
Figure 37. Évolution de la croissance du PIB (%) du pays	50
Figure 38. Évolution de la population urbaine et rurale	54
Figure 39. Évolution des exportations agricoles (2009-2012). En Millions de \$ US	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Évolution de la production agricole libanaise par type de culture entre 2001 et 2009	7
Tableau 2. Valeur (en milliers de dollars) de l'importation par type de produit agricole	8
Tableau 3. Valeur (en milliers de dollars) de l'exportation par type de produit agricole.....	8
Tableau 4. Évolution des exportations et des importations agricoles dans le total des exportations et des importations du pays.....	8
Tableau 5. Répartition des dépenses du consommateur libanais.....	9
Tableau 6. Répartition des surfaces en fonction de leur utilisation	11
Tableau 7. Répartition des surfaces des cultures saisonnières, sous serre et permanentes.....	14
Tableau 8. Comparaison de la SAU entre 1998 et 2010	14
Tableau 9. Répartition de la SAU irriguée par région selon les modes d'irrigation.....	25
Tableau 10. Effectif des exploitations pratiquant l'élevage par classe de SAU	31
Tableau 11. Distribution en % des élevages dans les petites exploitations par régions	32
Tableau 12. Distribution en % des élevages dans les grandes exploitations par régions.....	32
Tableau 13. Répartition de l'aviculture au sein des petites exploitations.....	33
Tableau 14. La répartition (%) de la SAU < 10 Dn par systèmes d'irrigation et régions bioclimatiques.	42
Tableau 15. La répartition (%) de la SAU > 200 Dn par systèmes d'irrigation et régions bioclimatiques	43
Tableau 16. Emploi par secteur d'activité.....	51
Tableau 17. La distribution de la population exerçant une activité entre les secteurs d'activité économique du pays (en %)	51
Tableau 18. Taux de croissance naturelle de la population au Liban	53
Tableau 19. Les indicateurs démographiques au Liban	53
Tableau 20. Les importations observées avant et après les afflux syriens	58

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ARDP	Agriculture Rural Development Programme
B_H	Baalbeck et Hermel
BC	Beqaa Centrale
CAS	Central Administration of statistics
CLD	la Coopérative Libanaise de Développement
CMV	Condition de Vie des Ménages
DGC	Direction Générale des Coopératives
Dn	Dounum
Ha	Hectare
M_B_N	Marjeyoun, Bent Jbeil et Nabatyeh
MO	Main d'œuvre
OS	Objectif Spécifique
PIB	Produit Intérieur Brut
R_H	Région de Hermon
RGA	Recensement Général Agricole
S_T	Saida et Tyr
SAU	Surface Agricole Utile
T	Tripoli
Z_K_B	Région d'oliveraie du Nord

PRÉFACE

L'agriculture libanaise fait l'objet d'un intérêt très particulier depuis le début des années 2000. La FAO a non seulement réalisé un diagnostic pertinent mais aussi élaboré des propositions dont les autorités libanaises se sont saisies pour construire leur stratégie de développement agricole pour le quinquennat 2015-2019. Ce secteur dispose de données de base grâce au recensement agricole conduit par le ministère de l'agriculture également avec le support technique de la FAO (Recensement Général de l'Agriculture, 2010) et de l'Atlas du Liban. D'autres études et rapports d'évaluation des politiques publiques apportant de nouvelles connaissances sur le secteur ont suivi. Nous avons en mémoire en particulier le rapport final d'évaluation de la stratégie du ministère de l'agriculture libanais (2010-2014), produit dans le cadre du programme ENPARD (programme européen de voisinage pour l'agriculture et le développement rural.) Liban. Une connaissance fine de l'agriculture familiale, forme majeure et dominante au Liban, stratégique par rapport à sa contribution à l'emploi, l'approvisionnement des populations ou au développement des territoires ruraux manquait. Cette lacune vient d'être comblée par l'étude que la FAO a commanditée au CIRAD et au CIHEAM-IAMM. Elle a été dirigée au Liban par l'équipe du Pr. Salem Darwich de l'Université Libanaise, avec l'aide et les conseils scientifiques d'O. Bessaoud et de C. Ton Nu du CIHEAM-IAMM. Cette étude est intervenue au moment même où se déroulait sous nos yeux un mouvement de population venant de la Syrie voisine qui ne pouvait pas être sans effet sur la dynamique locale du développement de l'agriculture. S'appuyant sur des publications et études internationales produites en 2014 par la communauté internationale à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de l'agriculture familiale, et se fondant sur les réflexions collectives issues d'ateliers et de séminaires organisés à cet effet, l'étude sur l'agriculture familiale au Liban renforce les connaissances sur le sujet et tire les expériences de l'action publique dans ce secteur. Elle propose également en quelques axes, les grandes lignes de son développement pour le futur. La publication de cette étude sera l'occasion de nourrir un débat public visant à contribuer à la promotion de l'agriculture familiale au Liban et à la mise en œuvre de politiques de soutien.

Il est bien entendu que les idées et propositions exprimées dans ce rapport sont de la seule responsabilité des auteurs.



Maurice Saade
Lebanon FAO Representative



Salem Darwich
Professeur Université Libanaise

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire, Égypte) pour la confiance accordée au CIRAD et au CIHEAM-IAMM pour la réalisation de cette étude.

Nous remercions en particulier Abdessalam Ould Ahmed M. Saleh, Sous-Directeur Général de la FAO et Représentant Régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (FAO-RNE), Pasquale Steduto, coordinateur du programme stratégique régional (FAO-RNE) et Alfredo Impiglia (Coordinateur de l'initiative régionale sur l'agriculture familiale à petite échelle, FAO-RNE).

Nos remerciements s'adressent en premier lieu à Son Excellence M. Akram Chehayeb, Ministre de l'Agriculture du Liban et au Directeur Général du ministère M. Louis Lahoud pour leur sollicitude, appui et intérêt accordé à cette étude, aux cadres du Ministère libanais de l'Agriculture qui ont documenté et alimenté par leurs idées et connaissances du terrain, les débats d'ateliers organisés à Beyrouth au cours de l'année 2015. Nous adressons enfin nos plus vifs remerciements et notre reconnaissance à M. Maurice Saadé, Représentant de la FAO au Liban et à son équipe, qui ont mis leurs compétences au service de cette étude, et amplement contribué par leurs remarques et observations pertinentes à enrichir ce rapport, à présent livré au public.

Les auteurs tiennent à remercier particulièrement Ana Pizarro et Flavia Lorenzon pour leur appui durant toutes les étapes de l'étude au bureau FAOR-NE; Sara Hassan (OPCA), qui a relié l'évaluation menée par les pairs; et Philippe Ankers (Programme stratégique SP3 « Réduire la pauvreté rurale »), pour ses suggestions constructives.

Nous remercions sincèrement de même Pietro Bartoleschi pour la mise en page.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le paysage agraire libanais est caractérisé par l'existence d'une petite agriculture rassemblant une majorité de ménages ruraux, dont le fonctionnement, le rôle et la contribution au développement de l'agriculture sont encore mal connus. Ces raisons sont l'objet de cette étude.

Cette étude traite 3 thèmes majeurs: i) l'état de l'agriculture libanaise et la place de la petite agriculture familiale et ses caractéristiques, son rôle économique et social, ii) les changements dans le contexte de la transition structurelle au plan démographique et économique et, iii) les politiques publiques d'appui dédiées aux petites exploitations agricoles.

Pour répondre à l'objectif de cette étude, faute de disponibilité des données sur la taille foncière, les systèmes de culture, les données concernant les revenus des cultures, les investissements par classe de superficie, la méthode retenue pour définir la petite agriculture au Liban est basée sur l'hypothèse de base qu'une petite exploitation est définie en référence à l'exploitation moyenne (13,6 Dn). Quel que soit le système de culture, le volume de capital mobilisé ou les niveaux de revenus, la petite exploitation a été définie comme toute exploitation dont la taille de superficie est égale ou inférieure à 10 dounums, soit un hectare. L'étude passe en revue les caractéristiques des petites exploitations. Celles-ci développent des cultures végétales associées à l'élevage, mobilisent massivement la force de travail familiale, diversifient leurs sources de revenus par des activités extérieures et assurent la sécurité alimentaire des familles. Une typologie fondée sur les critères de zone de potentialités agro-climatiques, de répartition de la SAU selon le système de production et de taille des exploitations a été élaborée. Pour les petites exploitations, les cultures pluviales dominent dans toutes les régions bioclimatiques. Les petites exploitations tirent davantage profit des conditions naturelles de leur territoire lorsqu'elles disposent de ressources en eau, et associant plus fréquemment polyculture et élevage, elles ont tendance à s'orienter vers une agriculture sans spécialisation. La petite agriculture est toutefois plus faiblement organisée au plan de l'organisation économique (place des coopératives) ou professionnelle. Elle est plus exposée au phénomène de pauvreté et ne bénéficie pas des formes de protection sociale.

La transition structurelle a été marquée au Liban par un développement important d'une économie de services où les banques et le commerce occupent une place prépondérante. La place de l'agriculture dans la formation du PIB a décliné au fil des ans. Les conflits politiques et communautaires ont considérablement accéléré la transition structurelle au plan de la démographie: baisse de la population rurale et exode agricole, émigration dans les pays de la région ou dans les pays lointains, baisse de la fécondité et de la taille des familles. Les diasporas contribuent par les transferts de fonds au fonctionnement des exploitations agricoles et à la reproduction des ménages agricoles. L'étude analyse les mouvements démographiques liés aux conflits militaires et politiques récents et leurs influences sur le secteur agricole.

La rétrospective des politiques sur les dernières décennies que l'étude décrit met l'accent sur l'orientation libérale des politiques publiques adoptées. Les conflits politiques auront durablement marqué l'évolution du secteur agricole. Ce n'est qu'au début des années 2000 et avec l'adoption des orientations stratégiques préconisées par la FAO que le Liban se dote de stratégies de développement agricole stratégiques (2010-2014 et 2015-2019). L'étude recense les mesures d'appui à la petite agriculture mises en œuvre par les politiques publiques.

Les principales recommandations formulées dans l'étude mettent l'accent sur la nécessité i) de mieux exploiter les ressources en terre et en eau; ii) de légiférer sur le statut de l'exploitant agricole et de la petite exploitation, iii) de renforcer l'intervention publique dans la lutte contre la pauvreté qui affecte les ménages des petits exploitants agricoles, vi) d'appuyer l'émergence et le renforcement des organisations de petits producteurs agricoles, et vii) d'améliorer l'encadrement technique des petites exploitations par le conseil et la formation professionnelle agricoles.

© Salem Darwich



Introduction

Le secteur agricole au Liban est confronté à des défis communs à la plupart des pays en transition du Sud: sécurité alimentaire, faible compétitivité de son agriculture, déficit de ressources budgétaires, dysfonctionnement des institutions et absence d'organisation des producteurs, pauvreté liée à des situations d'emploi défavorables. Le paysage agraire libanais est caractérisé par l'existence d'une petite agriculture rassemblant une majorité de ménages ruraux, dont le fonctionnement, le rôle et la contribution au développement de l'agriculture sont encore mal connus.

Ce sont ces raisons qui ont été à l'origine de l'initiative régionale de la FAO (objectif stratégique 3 portant sur la réduction de la pauvreté), et de l'étude de la petite agriculture dans le pays.

Conformément aux termes de référence, l'étude sur la petite agriculture au Liban porte sur trois thèmes majeurs qui sont les suivants:

1. L'état de l'agriculture au Liban, les structures de production, la définition de la petite agriculture et ses caractéristiques, la proposition d'une typologie de la petite agriculture, et enfin son rôle et sa contribution dans le secteur agricole,
2. Les changements consécutifs de la transition structurelle qui l'affectent aujourd'hui et qui expliquent son fonctionnement,
3. Les politiques publiques d'appui dédiées aux petites exploitations agricoles, assorties de recommandations adressées aux décideurs.

Ces questions ont été traitées en dépouillant études, recherches et travaux académiques, Atlas du Liban, rapports du Ministère de l'agriculture, rapports des organisations internationales (Banque mondiale, FMI, FAO...). Les données des recensements généraux de l'agriculture des années 1998-99 et 2010 ont été précieuses: elles ont fait l'objet d'une exploitation en rapport avec notre objet d'étude.

CHAPITRE 1

Les enjeux actuels sur la place de l'agriculture dans l'économie et la société

Même si les migrations des hommes et le commerce ont constitué une constante dans le développement historique du pays, les mutations structurelles de l'économie, conjuguées aux conflits politiques et militaires enregistrées au cours de ces dernières décennies, ont été déterminantes dans les évolutions du secteur de l'agriculture et du développement du monde rural.

Le Liban se caractérise aujourd'hui par une agriculture dont le poids dans l'économie nationale est relativement faible (5 pour cent du PIB), et où l'influence des agriculteurs dans la société a été considérablement diminuée ces dernières décennies. La population active agricole représente, en effet, moins de 10 pour cent de la population totale, avec des chefs d'exploitation de plus en plus âgés, la majorité d'entre eux dépassant 50 ans (RGA, 2010). En 2014, le secteur des services représentait 70 pour cent du PIB (Banque Mondiale) du pays. En second rang vient l'industrie avec près de 24 pour cent (Banque Mondiale) du PIB et employant plus de 20 pour cent des actifs. Dans le secteur des services, la part du tourisme dans la formation du PIB est de 25 pour cent. Ce dernier secteur emploie 24 pour cent des actifs.

Le Liban fut pourtant dans les années 1950 un pays agricole prospère, assurant à ses populations l'essentiel des approvisionnements et exportant des productions excédentaires d'agrumes, de pommes ou de légumes frais dans les pays voisins. Même si la pauvreté et les inégalités sociales et territoriales existaient, l'agriculture jouait un rôle majeur dans les équilibres entre les régions rurales et le monde urbain.

Il faut rappeler que le pays appartient au groupe des pays du «croissant fertile». Il bénéficie de conditions agro-climatiques favorables, de ressources en eau suffisantes qui justifie le qualificatif de «château d'eau» du Proche-Orient et de plaines dotées de terres de qualité¹. Son agriculture se caractérise par une grande diversité. De la Béqaa au Mont Liban, en passant par les régions littorales ou le Sud, les conditions naturelles déterminent des systèmes d'exploitation spécifiques, et autorisent toutes les cultures méditerranéennes: plantations d'oliviers au Nord et au Sud, dans les montagnes qui environnent Beyrouth ou Tripoli,

¹ Le potentiel net exploitable était estimé à 2,08 milliards de m³ en 2011, ce qui situe ce pays au-delà du seuil de stress hydrique de 1000 mètres cube par an par habitant. Sur ce potentiel utilisable, 60 pour cent sont utilisés pour les activités agricoles et plus de la moitié de la surface agricole utile est sous irrigation.

vignobles dans la plaine de la Béqaa et de Baalbeck-Hermel, cultures industrielles (betterave sucrière et tabac), plantations d'agrumes au Nord et au Sud, cultures intensives et parfois même les produits exotiques comme la banane sur les plaines littorales au climat doux et humide. Si l'agriculture produit des richesses agricoles, elle offre également des emplois et des revenus aux membres de ménages agricoles. L'activité agricole contribue à la vitalisation de territoires ruraux, préserve un tissu social dans les campagnes et entretient des patrimoines naturels, religieux et culturels.

Cette multifonctionnalité de l'agriculture libanaise a toutefois été compromise par une transition engagée fin des années 1950 - début des années 1960, qui a transformé l'économie libanaise en une économie de services dominée par l'activité des banques et des services d'intermédiation financière, le commerce et le tourisme. L'agriculture et le monde rural qui jouaient un rôle majeur amorcèrent dès lors un déclin qui s'accrut au fil des ans. La volonté politique d'intégration de l'économie libanaise dans le processus de mondialisation des échanges, les conflits politiques, les guerres et les occupations accélèrent dans les années 1970 la dégradation du secteur de l'agriculture. Le Liban dispose pourtant d'atouts importants et notamment de ressources naturelles et humaines (actifs agricoles de plus en plus qualifiés) non négligeables pour répondre aux défis posés par la sécurité alimentaire, celui de la pauvreté ou du développement de territoires ruraux marginalisés.

CHAPITRE 2

Les enjeux actuels autour de la petite agriculture familiale

À côté d'exploitations agricoles modernes de grande taille, équipées et produisant des produits orientées vers les marchés (y compris d'exportation), coexistent dans l'agriculture libanaise des exploitations de moyenne et de très petite taille. Les petites exploitations, définies sous le critère de la taille foncière, ont toujours été les plus nombreuses. Il y a en effet, sur les 2,3 millions de dounums² (230 000 ha) de Surface Agricole Utile (SAU) que compte le pays près de 170 000 exploitations avec une prédominance des petites structures, puisque 70 pour cent des exploitations occupant 18 pour cent de la SAU ont moins de 10 dounums (1 ha), 94 pour cent ont moins de 40 dounums (49 pour cent de la SAU), 4 pour cent ont entre 40 et 100 dounums (18 pour cent de la SAU) et 2 pour cent plus de 100 dounums (soit 33 pour cent de la SAU). Même si elle occupe moins du 1/5e de la SAU, la petite agriculture (moins de 10 dounums) domine ainsi les structures agraires. Elle a un caractère familial très prononcé, car l'essentiel de la main d'œuvre (permanente et occasionnelle) employée est familiale.

Comme dans tous les pays de la région, ces exploitations produisent la plus grande part des productions alimentaires de base (céréales et légumineuses en particulier, pomme de terre, huile d'olive, lait), de même que des productions commerciales (viandes et œufs, fruits et légumes) qui procurent des revenus aux familles d'agriculteurs. L'activité agricole est centrée sur la satisfaction des besoins car plus du tiers (37 pour cent) des exploitants destinent leur production essentiellement à l'autoconsommation. Si de nombreux petits agriculteurs pluriactifs (près des deux tiers) exercent dans d'autres secteurs, il convient de noter que le quart des libanais continuent de tirer un complément de revenus de l'agriculture (RGA de 1998-99).

Les activités non agricoles jouent, en effet, un rôle important car elles fournissent des revenus supplémentaires aux petits exploitants et permettent à ces derniers de diversifier les risques et donc d'améliorer leur résilience aux chocs économiques ou naturels.

Cette forme sociale d'agriculture – petite à caractère familial – est au fondement même de la société paysanne qui se maintient dans le monde rural libanais. Elle est le socle qui assure la pérennité de la société libanaise, de ses valeurs, des identités culturelles et des patrimoines qui se sont construits dans l'histoire longue du pays.

² L'unité de mesure de référence qui sera utilisée dans l'étude sera le dounum. L'équivalent de 10 dounums est un (1) hectare.

Évolution souvent défavorable des prix payés aux producteurs, inflation sur les prix des intrants importés, exclusion du système de financement, morcellement de la propriété, déficit d'appui des services techniques et de formation agricoles, absence de professionnalisation des petits producteurs agricoles, telles sont les principales contraintes qui semblent peser sur la petite agriculture libanaise.

Les enjeux auxquels sont confrontées les petites exploitations agricoles sont à la fois économiques et sociaux.

Face à des tendances économiques défavorables comment promouvoir la petite exploitation agricole et améliorer la croissance des productions, l'augmentation des revenus et des conditions de vie des familles paysannes ? Quelles mesures de politique publique conduire pour lutter contre la pauvreté, l'amélioration de l'emploi des jeunes et des femmes et favoriser ainsi sa contribution dans la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire nationale et assurer la croissance économique ?

Ces questions résument les enjeux auxquels fait face la petite agriculture.

L'expérience montre que la petite agriculture, lorsqu'elle est soutenue de manière appropriée par des politiques et des investissements publics, a la capacité de contribuer efficacement au développement d'une agriculture durable et à la vitalisation de territoires ruraux.

L'un des enjeux majeurs au Liban consiste ainsi dans une restauration active des fonctions de l'agriculture en mobilisant le secteur de la petite agriculture et en améliorant les conditions de vie et de travail des familles qui s'y emploient.

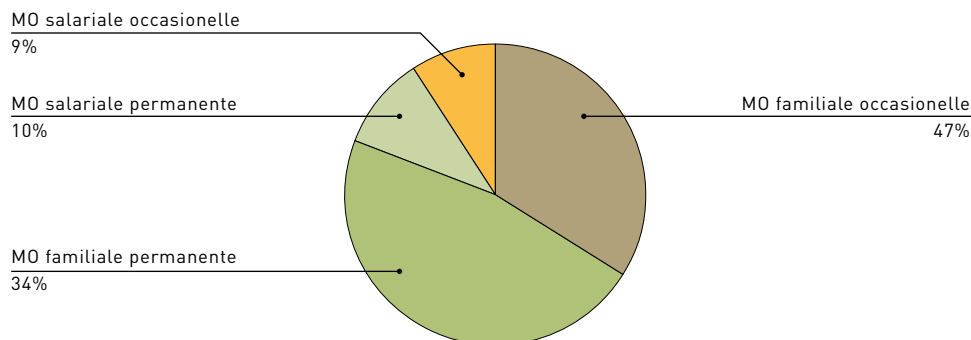
CHAPITRE 3

La place de l'agriculture dans l'économie du Liban

L'économie libanaise des années 2000 est une économie dominée par les services, essentiellement orientée vers le tourisme, l'intermédiation financière et le commerce. En 2014, ce secteur représente 74 pour cent du PIB du pays et emploie près de 75 pour cent de la population active. Le PIB du secteur agricole oscille autour de 7 pour cent employant 6 pour cent des actifs. L'industrie contribue pour 20 pour cent du PIB et emploie près de 20 pour cent de la population active et le secteur agricole a vu sa part être réduite à 6 pour cent du PIB (Banque mondiale, 2015).

Les résultats du recensement général de l'agriculture montrent que le nombre des exploitations agricoles s'élève à 169 512 dont 4 142 conduites en hors sol. Ces exploitations ont recours massivement à une main d'œuvre (MO) familiale permanente ou occasionnelle. La main d'œuvre salariale est peu courante comme le montre la figure suivante:

Figure 1. Répartition des actifs agricoles



Source: RGA, 2010

L'examen des évolutions dans les valeurs des productions agricoles nationale entre les années 2001 et 2009, permet de constater que la valeur de la production de céréales et de l'arboriculture (arbres fruitiers et vigne) qui occupe les deux premières place dans la PIBA a augmenté respectivement de 41,5 pour cent et 3,8 pour cent, tandis que la production de légumineuses, de maraîchage, de cultures industrielles et d'oléiculture a diminué respectivement de 27,5 pour cent, 2,3 pour cent, 44,3 pour cent et 17,8 pour cent comme l'indique le tableau suivant:

Tableau 1. **Évolution de la production agricole libanaise par type de culture entre 2001 et 2009**

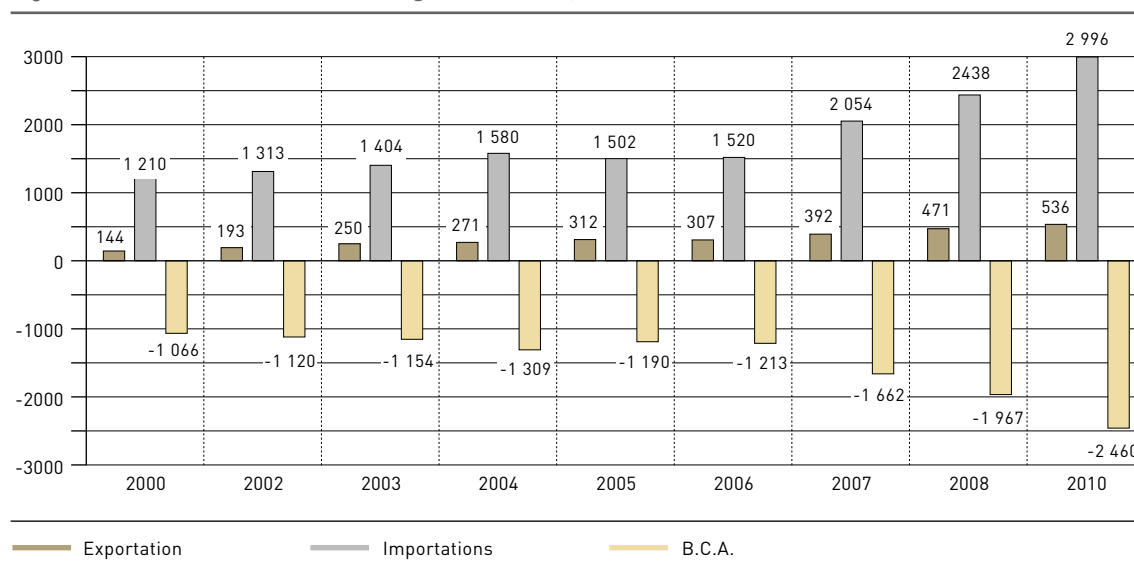
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Céréale	172	264,9	326,8	396,3	394,3	429,6	391,5	383,5	416,5
Légumineuses	61,3	53,5	50	40,2	35,5	30,1	37,5	29,3	34,8
Maraîchage	1 107,7	1 206,6	644,1	1 295,8	1 284,3	1 160,6	1 300,6	976,2	1 057,1
Cultures Industrielles	30,9	41,1	12	97,1	90	45,5	42,1	10,5	11,9
Arboriculture	858,7	837,5	977,4	981,4	954,4	936,5	979,8	914	927
Oléiculture	85,8	184,4	83,2	167,3	76,5	177,3	76,2	120,8	85,2

Source: Les enquêtes faites par le Ministère de l'Agriculture Libanaise et la FAO, 2001 - 2009

U: 10³ Tonnes

L'examen des grandes données du commerce extérieur révèle un déficit croissant de la balance commerciale agricole du Liban comme le montre la figure suivante:

Figure 2. **Balance commerciale agricole (BCA), en millions de \$ (2000 et 2010)**



Sources: Douanes Libanaises, 2014 et Banque Mondiale, 2014.

On observe qu'en 2010, près de 85 pour cent des produits agricoles consommés sont importés: les importations agricoles sont aujourd'hui cinq fois plus importantes que les exportations agricoles.

En 2014, le Liban reste principalement importateur de produits minéraux, suivis par les produits agricoles et agroalimentaires et les appareils électriques en troisième lieu pour des valeurs respectives de 4 887 163, 3 615 679, 2 187 816 milliers de dollars (Douanes Libanaises, 2014). Les produits agricoles et agroalimentaires sont à la tête des exportations suivis des perles et bijoux et ensuite des appareils électriques pour des valeurs respectives de 781 163, 541 658 et 445 146 milliers de dollars (Douanes Libanaises, 2015).

Tableau 2. Valeur (en milliers de dollars) de l'importation par type de produit agricole

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Produits					
Animaux et produits animaliers	867 096	824 283	891 590	1 050 424	650 898
Produits végétaux	849 614	867 623	922 785	966 178	679 469
Matières grasses (animales et végétales)	173 501	194 601	199 454	186 892	122 681
Aliments préparés, tabac, boissons...	1 291 094	1 402 693	1 410 024	1 412 185	1 004 425

Source: Douanes Libanaises, 2015

La part de l'agriculture dans les exportations totales a augmenté de 42 pour cent sur la période 2011-2015 (Douanes Libanaises).

Tableau 3. Valeur (en milliers de dollars) de l'exportation par type de produit agricole

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Produits					
Animaux et produits animaliers	19 137	19 831	24 915	25 795	20 635
Produits végétaux	160 584	171 242	215 697	207 396	127 886
Matières grasses (animales et végétales)	21 454	30 804	36 531	32 780	24 739
Aliments préparés, tabac, boissons...	379 865	392 184	45 2633	515 192	362 814

Source: Douanes Libanaises, 2015

Au final et comme il est signalé dans le tableau 4 ci-dessous, la part des exportations agricoles dans le total des exportations passe de 15 pour cent en 2007 à 18,5 pour cent en 2013 (soit une augmentation de 3,5 pour cent sur la période considérée). Dans le même temps, les importations ont augmenté de 16,8 pour cent en 2009 à 20 pour cent en 2013 (soit 3,2 pour cent d'augmentation).

Tableau 4. Évolution des exportations et des importations agricoles dans le total des exportations et des importations du pays

	2007	2009	2012	2013
Part de l'agriculture du total des exportations	15%	12,2%	10,7%	18,5%
Part de l'agriculture du total des importations	-	16,8%	16,4%	40%

Source: 2009-2012 (CIHEAM Statistical Review) et 2013 (douanes libanaises)

À noter que cette augmentation d'importation des produits agricoles est due à l'augmentation de la population et surtout après la crise syrienne (Tableau 4) ou plus de 15 millions de réfugiés sont installés au Liban et surtout dans les régions rurales (le journal international, 2015).

Le Liban s'est ouvert à l'environnement international par la signature de 12 accords bilatéraux et de deux accords multilatéraux: GAFTA (Accord Libre Échange de la Ligue Arabe) en 1997 et qui a accéléré l'élimination des droits de douane en 2005 et l'accord UE-Liban: établi en 2002, il permet un accès libre aux marchés européens des produits industriels et à quelques produits agricoles. Cette ouverture vers le commerce international traduit le triomphe d'un modèle économique de croissance libérale.

Dans la structure des dépenses alimentaires des ménages, l'on observe une nette évolution dans les comportements des ménages libanais. Ces ménages consacraient en 1997 près du tiers de leur budget – 32,3 pour cent – dans les dépenses alimentaires (Consumer Price Index). En 2004, on assiste à un recul de la part des dépenses alimentaires: les ménages libanais ne consacrent plus que 20 pour cent de leur budget aux aliments et aux boissons. L'analyse de la répartition des dépenses du consommateur libanais montrent que, comparativement à l'année 1997, en 2004 ce sont les rubriques habitat, communication, factures d'électricité, d'eau et les dépenses de transport qui sont en hausse dans la structure des dépenses.

Tableau 5. Répartition des dépenses du consommateur libanais

Les dépenses	Poids des dépenses en % (1997)	Poids des dépenses en % (2004)
Aliments et boissons non alcooliques	32,3	19,9
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques	2,3	2,1
Habillement	6,3	6,2
Habitat, Eau, Électricité...	8,8	25,7
Fournitures, entretien	7,9	3,9
Santé	8,8	6,8
Transport	9,8	12,3
Communication	1,5	4,8
Récréation et Culture	2	3,7
Éducation	13,4	7,7
Restaurants et Hôtels	3,4	2,7
Autres biens et services	3,5	4,2

Source: CAS, 2004



© Salem Darwich

CHAPITRE 4

Les caractéristiques de l'agriculture libanaise et la place de l'agriculture familiale

4.1 Généralité de l'agriculture libanaise

Le Recensement Général Agricole (RGA) de 2010 comptabilise 169 512 exploitations agricoles dont 4 142 conduites en hors sol. Ces exploitations occupent une superficie de 2 309 942 Dn soit près de 22 pour cent du territoire libanais.

Ces données montrent une baisse des effectifs des exploitations et des surfaces recensées en 1998. En effet, les exploitants étaient au nombre de 194 829, soit une baisse de près de 7 pour cent par rapport au RGA de 1998 et la surface agricole utile saisie en 1998 était de 2 479 896 Dn soit une baisse de 3,5 pour cent de la SAU par rapport à l'année 2010. La régression de la SAU qui n'affecte pas toutes les régions, résulte d'une perte de terres agricoles au sein des zones péri-urbaines et/ou d'une cessation d'activité, jugée non rentable par les habitants des zones les plus reculées.

Mais ce qui est différent dans le RGA en 2010, c'est la superficie qui englobe la SAU y compris les terres en jachères temporaires, les superficies des terres en jachères permanentes (abandonnées de plus de 5 ans), celles des terres incultes, celles des forêts au sein des exploitations agricoles ainsi que d'autres terres non identifiées précédemment.

Le tableau 6 montre la répartition des surfaces de chaque catégorie décrite ci-dessus.

Tableau 6. Répartition des surfaces en fonction de leur utilisation

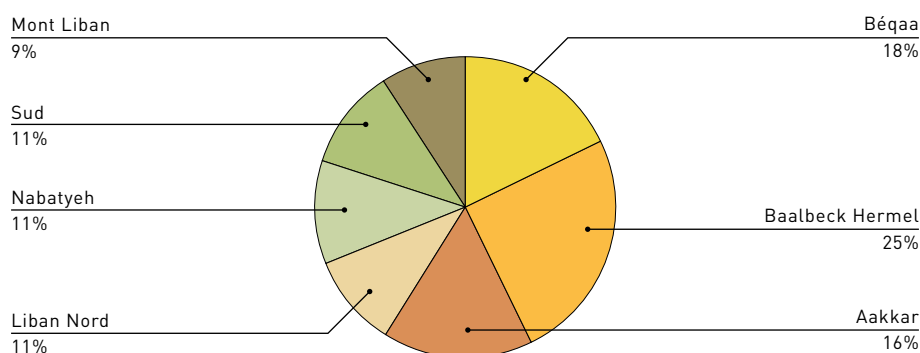
Utilisation des terres	Surface (dounum)
SAU (y compris les jachères temporaires)	2,31 millions
Terres abandonnées	470 267
Terres incultes	216 651
Les forêts	188 234
Autres superficies (non cultivable comprennent les bâtiments d'élevage)	30 705

Source: Recensement agricole, 2010

Cette surface est répartie selon les régions comme suit: 43 pour cent dans la Béqaa (Béqaa et Baalbeck-Hermel), 26 pour cent dans le Nord (Akkar et Liban Nord), 11 pour cent au Sud et Nabatiyeh respectivement et 9 pour cent au Mont-Liban (figure 3).

D'après le recensement agricole de 2010, la superficie moyenne d'une exploitation agricole est de 13,6 dounums (1,36 Ha), soit une diminution de 3,5 pour cent de la SAU par rapport à 1998.

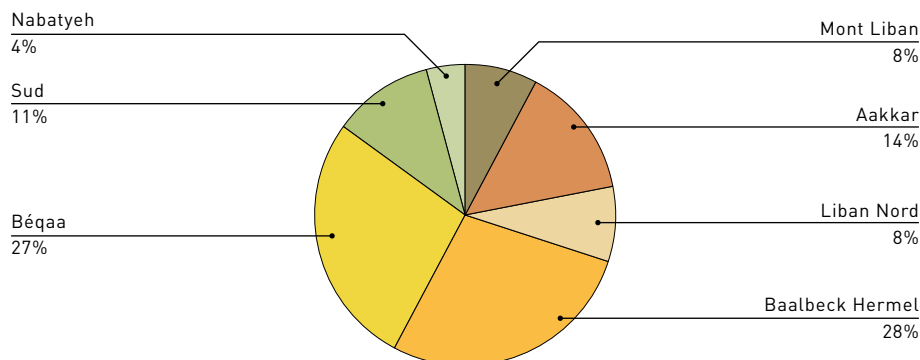
Figure 3. La répartition de la SAU selon les régions



Source: Recensement agricole, 2010.

Le recensement de 2010 montre que 50 pour cent de la superficie agricole utile est irriguée y compris l'irrigation complète et l'irrigation d'appoint avec respectivement 65 pour cent et 35 pour cent de la SAU irriguée. La répartition de SAU irriguée selon les régions montre que la Béqaa avec ses deux mohafazats (Béqaa et Baalbeck-Hermel) accapare environ 55 pour cent de la SAU totale irriguée alors que le taux d'irrigation à Nabatiyeh est de 4 pour cent, taux le plus bas entre les régions (figure 4).

Figure 4. Répartition de la SAU irriguée selon les régions

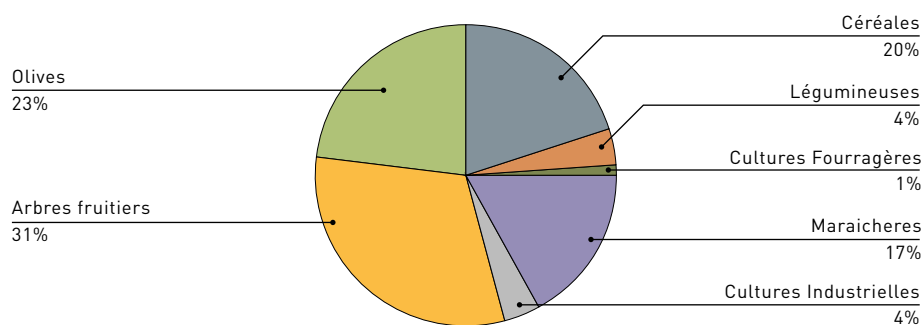


Source: Recensement agricole, 2010.

Concernant la superficie moyenne par exploitation, elle atteint 13,6 Dn avec un maximum de 34 Dn dans la région de Béqaa et un minimum de 4,65 Dn dans la région du Mont Liban. Il est à noter et d'après le RGA du 2010, l'analyse des techniques modernes d'irrigation totale principale (complète et d'appoint) par Mohafazat montre qu'au niveau de la Mohafazat de la Béqaa, environ 75 pour cent de la SAU totale irriguée est par aspersion et par goutte-à-goutte (55 pour cent aspersion et 20 pour cent goutte-à-goutte), au niveau de Baalbeck-Hermel environ 57 pour cent de la SAU de cette Mohafazat est irriguée grâce aux techniques modernes (22 pour cent aspersion et 35 pour cent goutte-à-goutte). Au niveau du Sud et de Nabatiyeh, près de 48 pour cent de la SAU totale irriguée de chacune de ces Mohafazats est irriguée grâce aux techniques modernes, 37 pour cent pour le Mont-Liban et 19 pour cent pour chacune des Mohafazats du Liban Nord et de Akkar. Il est à noter que les surfaces restantes de chaque mohafazat sont exploitées par des cultures à sec.

Concernant l'occupation du sol, le territoire libanais est caractérisé par une large diversification de cultures: cultures permanentes (54 pour cent), cultures saisonnières (44 pour cent) et cultures sous-serre (2 pour cent). La détermination des cultures est fonction de la situation géographique et du climat de chaque zone agricole. La figure 5 montre la répartition de ces cultures sur le territoire libanais.

Figure 5. Répartition des cultures sur le territoire libanais



Source: Recensement agricole, 2010

Les résultats du recensement 2010 montrent que les arbres fruitiers occupent la première place dans la SAU, suivis par les oliviers, les céréales, les cultures maraîchères et les vignes. Les autres cultures occupent des surfaces minimales une fois comparées à celles citées auparavant. Le tableau ci-dessous récapitule la répartition des différentes cultures.

Tableau 7. Répartition des surfaces des cultures saisonnières, sous serre et permanentes

Type de Culture	SAU (Dounum)
Arbres fruitiers	616 722
Oléiculture	536 467
Céréales	449 242
Cultures Maraîchères	401 354
Vignes	106 093
Cultures Industrielles	98 997
Légumineuses	97 742
Cultures Fourragères	16 195
Cultures Sous serre	38 008

Source: RGA, 2010.

La comparaison des résultats de l'occupation du sol entre 2010 et 1998, montre une diminution de la SAU occupée par des cultures industrielles et les céréales de l'ordre de 6 pour cent et de 2 pour cent respectivement. Au contraire, en 2010, la SAU des arbres fruitiers et des légumineuses a augmenté de 5 pour cent et de 1,5 pour cent respectivement par rapport à 1998. Il est à noter que dans le recensement agricole du 1998, les cultures fourragères ne figuraient pas alors qu'elles ont été recensées dans le RGA du 2010 (tableau 8).

Tableau 8. Comparaison de la SAU entre 1998 et 2010

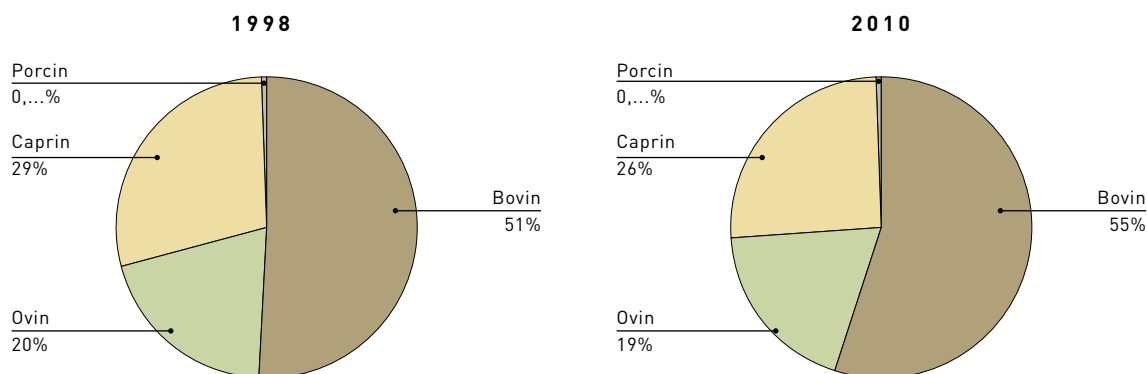
Type de Culture	Pourcentage de la SAU en 1998	Pourcentage de la SAU en 2010
Arbres fruitiers	26	31
Oléiculture	23	23
Céréales	22	20
Cultures Maraîchères	17,5	17
Cultures Industrielles	10	4
Légumineuses	2,5	4
Cultures Fourragères	-	1

Source: Recensements agricoles de 1998 et 2010

Concernant la production animale, l'élevage du bétail est pratiqué par 15 800 exploitants soit 9 pour cent du nombre total des exploitants, dont 19 pour cent ne possèdent pas de terres agricoles et par conséquent ne cultivent pas.

La comparaison des recensements de 1998 et 2010 montre qu'il n'y a pas eu de changements majeurs concernant les éleveurs. La figure 6 décrit la répartition des éleveurs entre 1998 et 2010.

Figure 6. Répartition des éleveurs des bovins, ovins, caprins et porcins entre 1998 et 2010



Source: Recensement agricole de 1998 et 2010

Quant à la répartition des effectifs des éleveurs de bétail selon les régions, la plupart des éleveurs (46 pour cent) se trouvent dans la région du Nord dans les mohafazats de Akkar et du Liban Nord, suivie par la région de Béqaa (mohafazats de Béqaa et de Baalbeck-Hermel) où se trouvent 31 pour cent des éleveurs. Les éleveurs de Nabatiyeh et du Mont-Liban représentent respectivement 10 pour cent et 8 pour cent du total des éleveurs. Le taux le plus bas d'exploitants pratiquant l'élevage a été enregistré au Sud avec 5 pour cent.

En observant le nombre des cheptels par région (figure 7), la répartition des bovins par Mohafaza montre que la région de la Béqaa avec ses 2 Mohafazats détient environ 43 pour cent du nombre total de bovins, suivie par la Région du Nord qui englobe la région d'Akkar et la région du Liban Nord avec 26 pour cent du total, la région du Sud avec ces deux Mohafazats détiennent 18 pour cent et la région du Mont Liban présente 13 pour cent du nombre total de bovins.

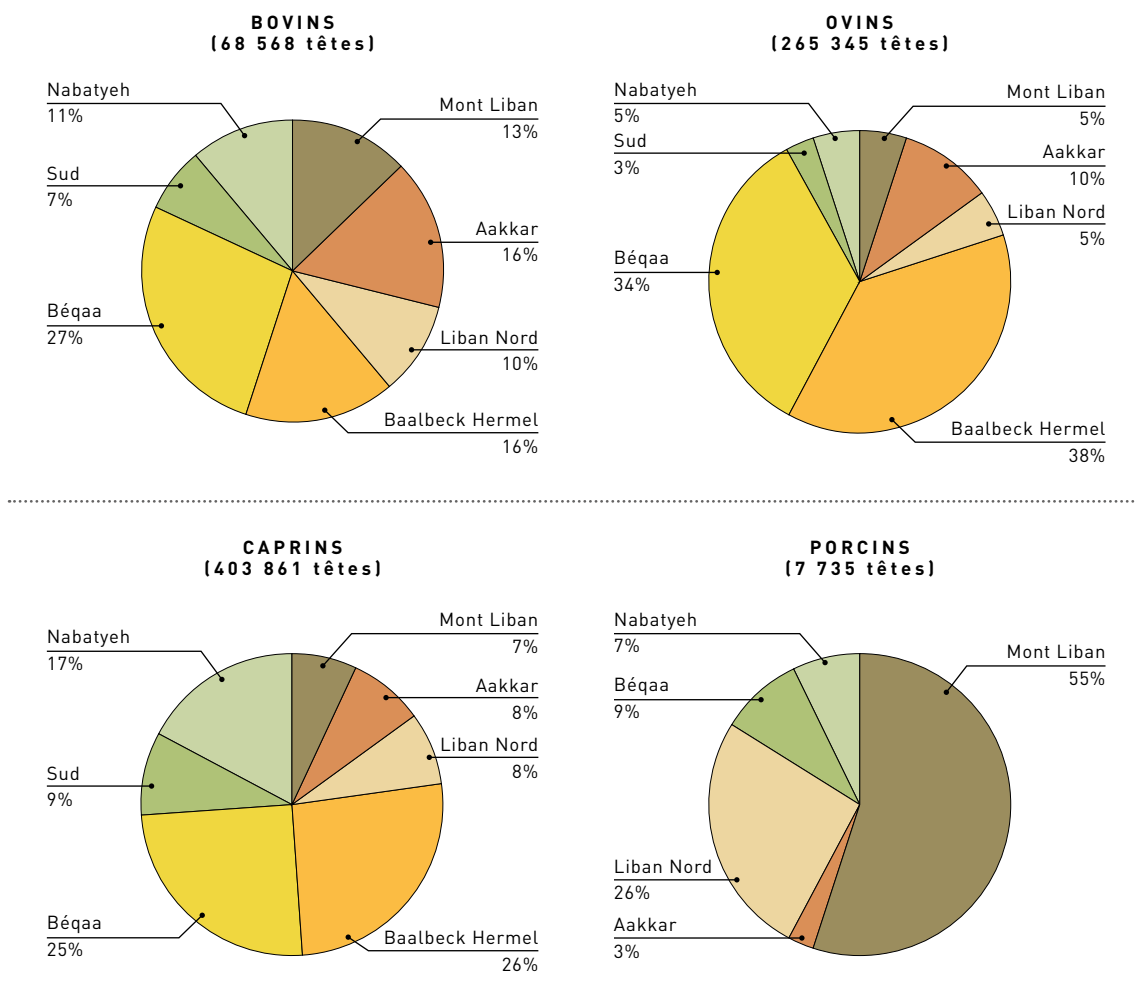
Quant à la répartition des ovins par Mohafazat, on constate que c'est au niveau de la région de la Béqaa avec ses deux Mohafazats que l'élevage des ovins est concentré avec 38 pour cent du troupeau à Baalbeck-Hermel, 34 pour cent à la Béqaa. Les autres Mohafazats détiennent entre 3 et 10 pour cent.

La répartition des caprins par Mohafazat, montre une prédominance au niveau des deux Mohafazats de la région de la Béqaa avec 25 pour cent de l'effectif caprins total à la Béqaa et 26 pour cent à Baalbeck-Hermel suivies de Nabatiyeh avec 17 pour cent.

Et, la majorité du troupeau porcine se trouve au Mont-Liban (55 pour cent de l'effectif total) suivi du Liban Nord (26 pour cent), loin derrière la Béqaa avec 9 pour cent et Nabatiyeh avec 7 pour cent. Dans les autres Mohafazats l'effectif porcine reste négligeable.

Ainsi la majorité des cheptels bovins, ovins et caprins sont concentrés dans les deux Mohafazats de la région de la Béqaa, tandis que la majorité du cheptel porcine (55 pour cent) se trouve dans la région du Mont-Liban.

Figure 7. Répartition des cheptels bovins, ovins caprins et porcins par région



Source: Recensement agricole, 2010.

En 2010 (Recensement, 2010), l'élevage des bovins est pratiqué par 10 400 éleveurs qui détiennent 68 568 têtes soit environ 7 têtes par éleveur. Le nombre de vaches laitières est de 40 159 soit près de 60 pour cent de l'effectif total bovins.

L'élevage des ovins est pratiqué par 4 094 éleveurs qui détiennent 265 345 têtes soit environ 65 têtes par éleveur alors que celui du troupeau caprin est constitué de 403 861 têtes détenues par 5 847 éleveurs soit environ 69 têtes par éleveur. De plus, le nombre de brebis ainsi que celui de chèvres sont respectivement de 153 603 têtes et 241 467 têtes représentant environ 60 pour cent de l'effectif total de chacun des ovins et des caprins.

Le nombre des éleveurs dans un système mixte de petits ruminants (ovins et caprins) s'est élevé à 2 170 éleveurs détenant 146 079 ovins et 142 383 caprins. Ainsi, en comptabilisant les petits ruminants aussi bien dans un système mixte d'élevage que dans un système pris séparément pour chacun des ovins et des caprins, le nombre total de petits ruminants est de 669 206 dont 43 pour cent soit 288 462 têtes correspondent à un système mixte d'élevage.

La répartition de l'effectif des ovins par Mohafazat montre que cet élevage est principalement concentré dans la région de la Béqaa avec 38 pour cent du troupeau à Baalbeck-Hermel et 34 pour cent à la Béqaa suivies de loin par la région du Nord avec 15 pour cent au niveau de ses deux Mohafazats (Akkar et le Nord) alors que le taux pour les autres Mohafazats oscille entre 3 et 5 pour cent de l'effectif total. La répartition de l'effectif des caprins par Mohafazat indique une prédominance dans la région de la Béqaa avec 26 pour cent et 25 pour cent respectivement pour chacune des Mohafazats de Baalbeck-Hermel et la Béqaa suivies de Nabatiyeh avec 17 pour cent alors que pour les Mohafazats de Akkar, du Nord, du Mont-Liban et du Sud, ce taux avoisine les 8 pour cent pour chacune d'elles.

Le nombre de porcins s'élève à 7 735 têtes détenus par 51 éleveurs soit environ 152 têtes par éleveur: 55 pour cent au Mont-Liban et 26 pour cent au Nord, alors que ce taux varie pour les autres Mohafazats entre 3 pour cent et 9 pour cent.

Concernant l'aviculture, ce type d'élevage constitue l'élevage traditionnel, les poulets de chair et les poules pondeuses:

a. L'élevage fermier traditionnel:

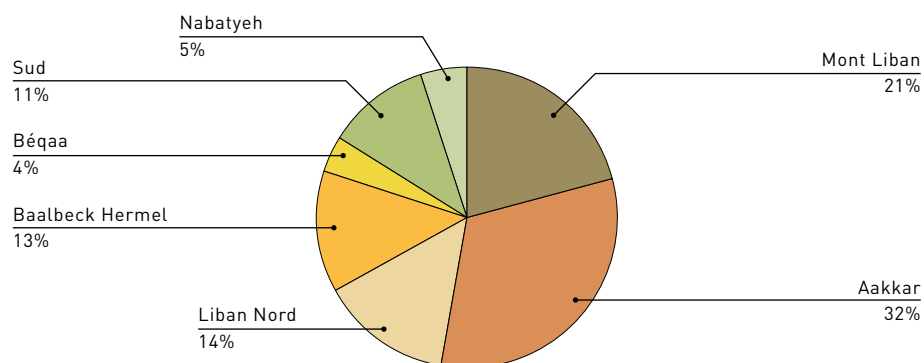
Cet élevage traditionnel correspond en général aux basse-cours situées à proximité de la résidence des exploitants: 412 000 poulets sont élevés par 12 416 exploitants.

b. Les poulets de chair:

Toujours d'après le recensement agricole 2010, 45 millions de poulets sont élevés par 689 éleveurs soit environ 74 pour cent de la capacité totale des fermes.

La production de poulets de chair est prédominante au niveau du Akkar (32 pour cent du nombre total des poulets de chair), suivi du Mont-Liban (21 pour cent). Le taux dans les Mohafazats du Sud, de Baalbeck-Hermel et du Liban Nord oscille entre 11 pour cent et 14 pour cent. Les taux les plus bas ont été enregistrés à Nabatiyeh (5 pour cent) et à la Béqaa (4 pour cent) (Figure 8).

Figure 8. Répartition de la production de poulets de chair par Mohafazat.



Source: Recensement agricole, 2010

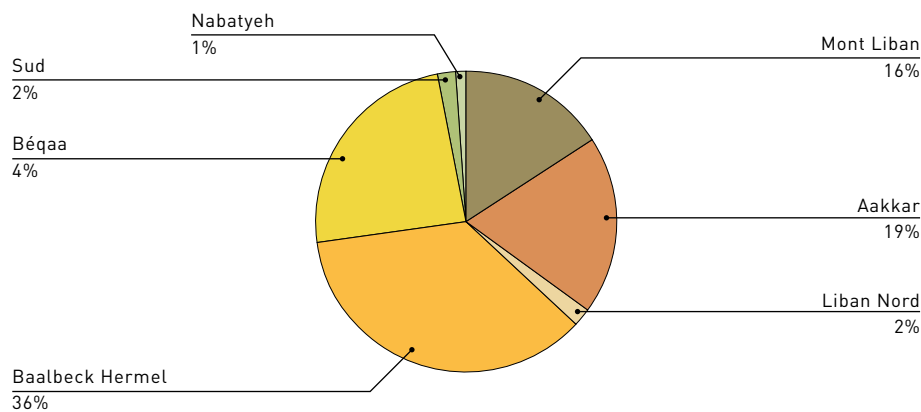
Il est à noter que ce type d'élevage est pratiqué par des éleveurs ayant le savoir-faire et le professionnalisme ainsi que par un nombre très faible de grandes sociétés de production de poulets de chair qui ont développé un système de contrat régissant les opérations de production et de vente entre ces sociétés et les petits éleveurs.

c. Les poules pondeuses:

Le nombre de poules pondeuses a atteint environ 3,8 millions de poules qui sont élevées par 1 417 éleveurs (grands et petits) soit 80 pour cent de la capacité totale des fermes de poules pondeuses.

Contrairement à l'élevage de poulets de chair, celui des poules pondeuses ne suit pas les opérations de contractualisation entre investisseurs et éleveurs.

Figure 9. Répartition de l'élevage de poules pondeuses par région(en %)



Source: RGA, 2010

Respectivement 36 pour cent et 24 pour cent des poules pondeuses du Liban sont élevées dans les Mohafazats de Baalbeck-Hermel et la Bégaa du nombre total. Alors que les taux à Akkar et au Mont-Liban ont représenté 19 pour cent et 16 pour cent du nombre total de poules pondeuses, les taux les plus faibles ont été enregistrés à Nabatiyeh, au Sud et au Liban Nord (entre 1 pour cent et 2 pour cent).

La répartition des poules pondeuses par classe-taille de poules montre qu'environ 57 pour cent des poules pondeuses sont dans des fermes de moins de 25 000 poules; 43 pour cent des poules dans des fermes de plus de 25 000 poules dont 31 pour cent dans des élevages de plus de 50 000 poules.

Le secteur avicole est dominé par le secteur privé qui a accumulé depuis ses débuts le savoir-faire et les moyens nécessaires pour devenir un secteur hautement spécialisé. Cependant, ce secteur fait face à de nombreuses difficultés et particulièrement pour les petits éleveurs: application des mesures de contrôle de la qualité, sécurité et prévention des maladies.

4.2 Les caractéristiques de la petite agriculture au Liban

Le recensement agricole de 2010 définit une exploitation agricole comme “l’unité statistique de base, où l’exploitation correspond à une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et utilisant les terres et en incluant les animaux (bétail, aviculture, équidés) et ceci indépendamment du titre de possession”. Par ailleurs un critère de taille minimale des exploitations agricoles a été appliqué par la législation libanaise: “le seuil retenu est de 1000 m² (1 dounum) de terre en plein champ (en irrigué ou en sec) ou 400 m² sous serre”. Par ailleurs, les responsables du recensement général de l’agriculture définissent comme seuil minimal pour une exploitation pratiquant l’élevage la détention de “1 bovin, 7 ovins, 7 caprins et 8 ruches”. Le seul critère définissant une exploitation agricole est un critère de taille (en superficie ou en cheptel).

Les définitions académiques retenues par la littérature pour les agricultures familiales sont nombreuses. L’exploitation agricole familiale est généralement définie comme une unité de production, où la propriété et le travail sont intimement liés à la famille. L’interdépendance des trois facteurs, propriété de la terre, travail et famille engendre des notions plus complexes liées à la transmission du patrimoine et à la reproduction de l’exploitation. L’exploitation est un objet complexe qui fait la synthèse des différentes réalités économiques, technique, sociale et culturelle.

Selon Lamarche (2001), toute analyse de l’exploitation agricole implique donc l’étude de ces différentes réalités: systèmes de production, systèmes fonciers et systèmes familiaux, rapport aux techniques et au travail... En termes d’activité, les agricultures familiales couvrent une large gamme de fonctions, puisqu’elles incluent bien sûr la production agricole et animale, des activités de transformation des produits ou des sous-produits (Barthez, 1982).

Enfin une caractéristique importante des agricultures familiales est leur forte propension à la pluriactivité qui est liée à la diversité des activités dans d’autres secteurs de l’économie, notamment par le salariat. Cette caractéristique a tendance à s’affirmer avec les proximités urbaines, l’amélioration des communications et la diminution de la place de l’agriculture dans l’économie nationale.

4.2.1 La place des petites exploitations dans le paysage agraire libanais

En l’absence de définition officielle, les experts réunis lors des consultations et des séminaires organisés par l’équipe chargée de l’étude se sont penchés sur la question cruciale relative à la définition de la petite agriculture au Liban.

- Définition de la petite agriculture au Liban: la méthode retenue

L’exploitation agricole moyenne qui ressort du dernier recensement agricole de 2010 est de 13,6 Dn.

La petite exploitation ne peut être définie ni par la taille foncière, ni par le système de culture.

Le capital d'exploitation, les systèmes de culture et d'élevage, les conditions agro-climatiques et le recours ou non aux techniques d'irrigation et d'intensification des cultures sont autant de critères qui déterminent la taille économique d'une exploitation (mesurée par les niveaux de revenus des exploitants et/ou leurs capacités d'investissement).

Aussi, un consensus a été établi sur la définition de la petite exploitation agricole dans le cadre de débats organisés et lors de différents séminaires tenus à Beyrouth réunissant l'équipe chargée de l'étude, experts, cadres de l'administration agricole et fonctionnaires de la FAO. Ne disposant ni de données, ni d'études exhaustives sur les revenus des exploitants avec les classes de taille de superficie, ni des investissements par classe de superficie, nous retenons l'hypothèse de base qu'une petite exploitation peut se situer soit au-dessus, soit au-dessous de l'exploitation moyenne de référence (13,6 Dn). La petite exploitation de référence est l'exploitation dont la taille de superficie est égale ou inférieure à 10 dounums soit un hectare.

Il en est de même pour les grandes exploitations. Les classes de superficie définissant les grandes exploitations sont celles des deux classes 200-500 Dn et les plus de 500 Dn.

En adoptant une telle définition, il nous semble que les marges d'erreur sont négligeables.

Aussi toutes les analyses des caractéristiques qui suivent s'appuient sur cette hypothèse de base.

- Les caractéristiques de la petite agriculture au Liban

L'examen de la répartition de ces exploitations par classe de superficie montre que les structures foncières du Liban sont dominées par les petites exploitations:

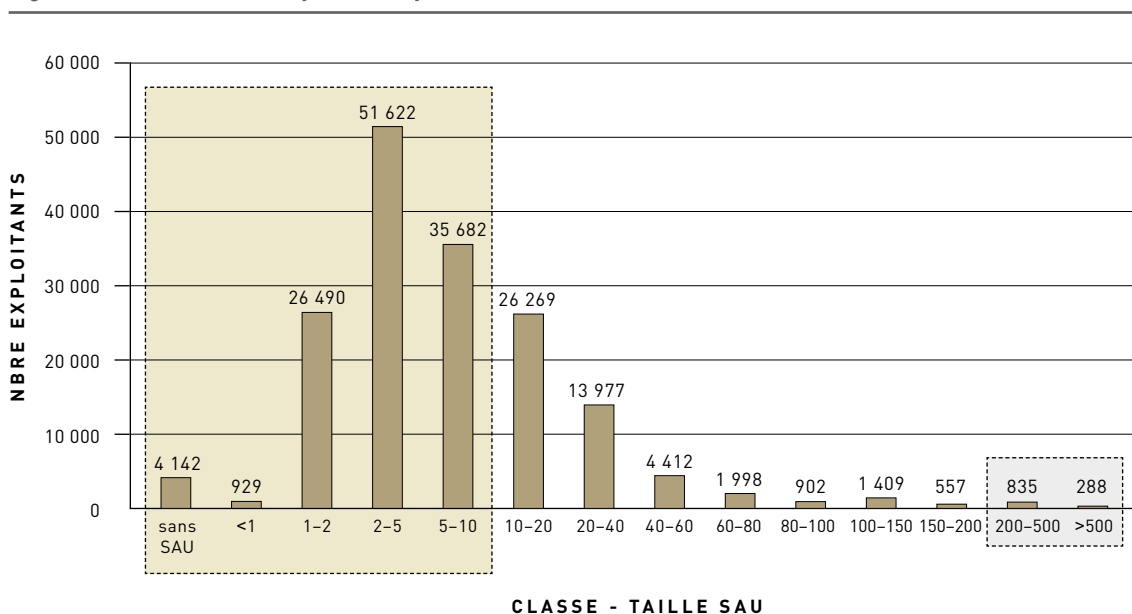
Le recensement agricole de 2010 révèle (figure 11) en effet, que plus de 70 pour cent des exploitations ont moins de 10 Dn (1 Ha) et près de 94 pour cent ont moins de 40 Dn (4 Ha). En effet, sur les 169 512 exploitations, 118 865 ont moins de 10 Dn (soit moins de 1 Ha).

La superficie moyenne d'une exploitation agricole atteint 13,6 Dn. Les exploitations agricoles ayant une surface inférieure à 13,6 Dn au nombre de 114 763 exploitations représentent plus des 2/3 des exploitations agricoles (67,7 pour cent du total recensé).

Si l'on examine la répartition de la SAU par classe de superficie, l'on observe que 70 pour cent des exploitations de moins de 10 Dn ne disposent que de 18,2 pour cent des terres (421 169 Dn). A l'opposé, les exploitations de plus de 500 Dn (50 Ha) qui ne représentent que 0,2 pour cent des exploitations concentrent 11,6 pour cent des surfaces. Le degré de concentration apparaît encore davantage si l'on introduit les exploitations agricoles supérieures à 200 Dn (20 Ha). Celles-ci représentent moins de 1 pour cent des exploitations (0,8 pour cent) et s'approprient 22 pour cent de la SAU du pays.

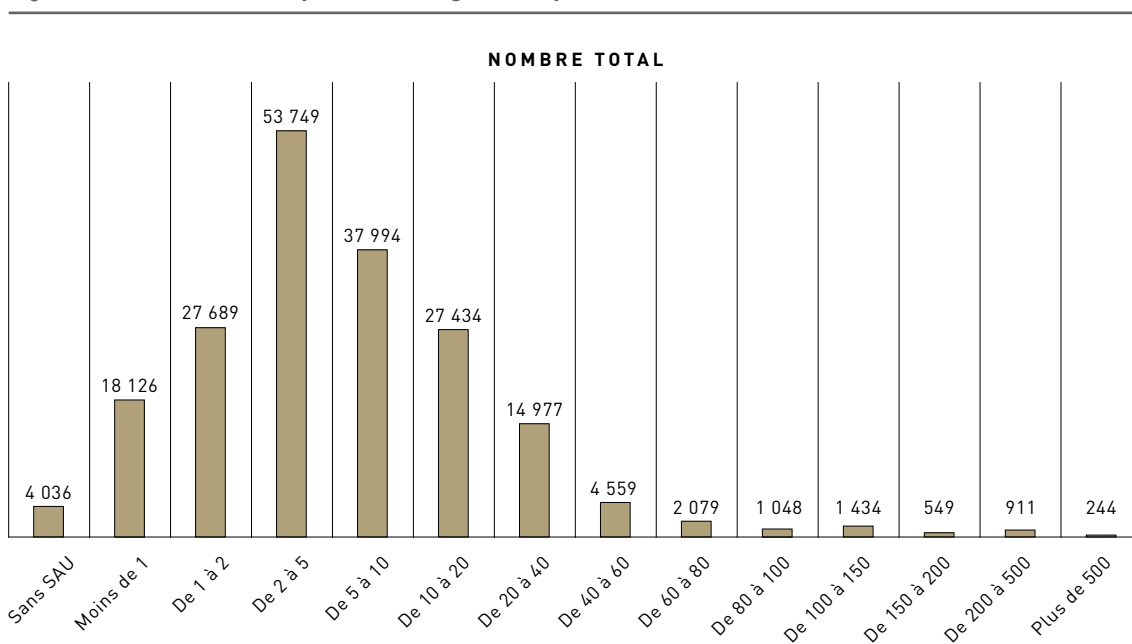
Les exploitations de moins de 10 Dn étaient évaluées à 141 594 exploitations, soit 72,7 pour cent des effectifs et occupaient 486 475 Dn soit 19,5 pour cent de la SAU.

Figure 10. Effectif des exploitants par classe de taille SAU (en dounum)



Source: RGA, 2010

Figure 11. Effectif des exploitations agricoles par classe de SAU

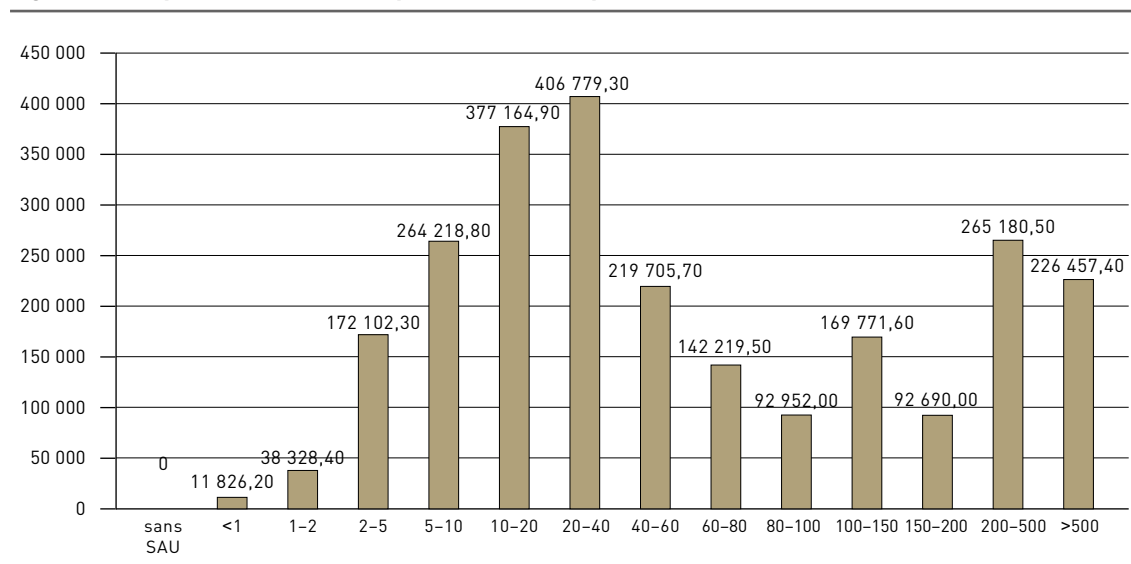


Source: Recensement agricole de 1998

Si la proportion des exploitations de moins de 10 Dn a sensiblement baissé dans l'effectif total en 2010 (de 2,7 points), sa part dans la SAU a également baissé (de 1,3 points).

Le recensement de 1998 avait dénombré 1 155 exploitants possédant plus de 200 Dn, soit 0,6 pour cent des effectifs d'exploitants. Ces derniers s'accaparaient 491 637 Dn, soit près de 20 pour cent de de la SAU (19,8 pour cent).

Figure 12. Répartition de la SAU par classe de superficie (en dounum)

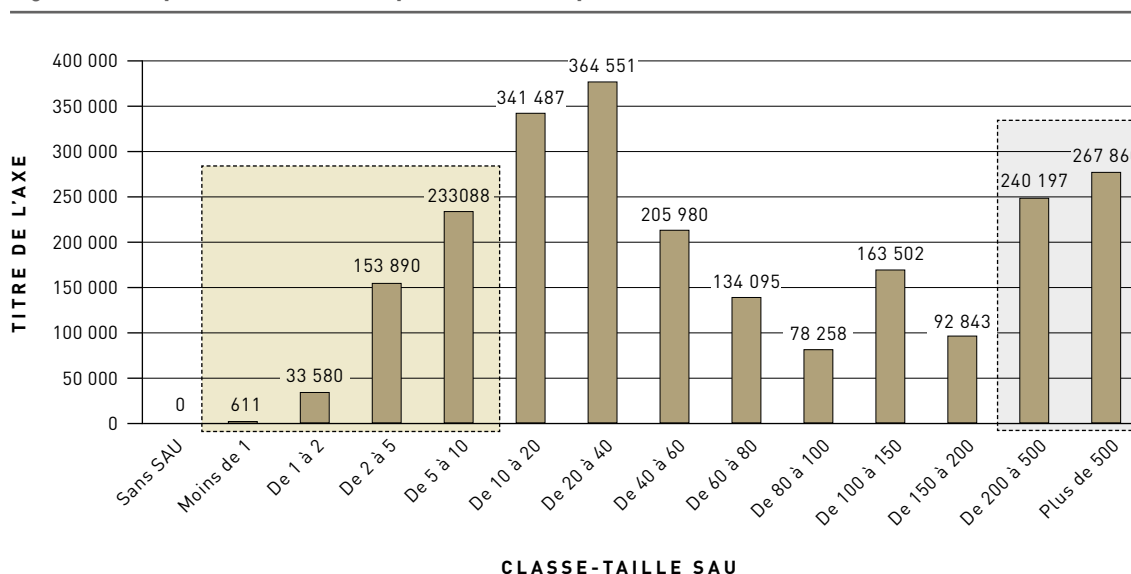


Source: Recensement agricole de 1998

Comparé au dernier recensement agricole de 2010, le degré de concentration des terres n'a pas connu de changement significatif entre les deux périodes.

L'agriculture libanaise présente ainsi une structure foncière fortement dualiste (figure 13).

Figure 13. Répartition de la SAU par taille de superficie

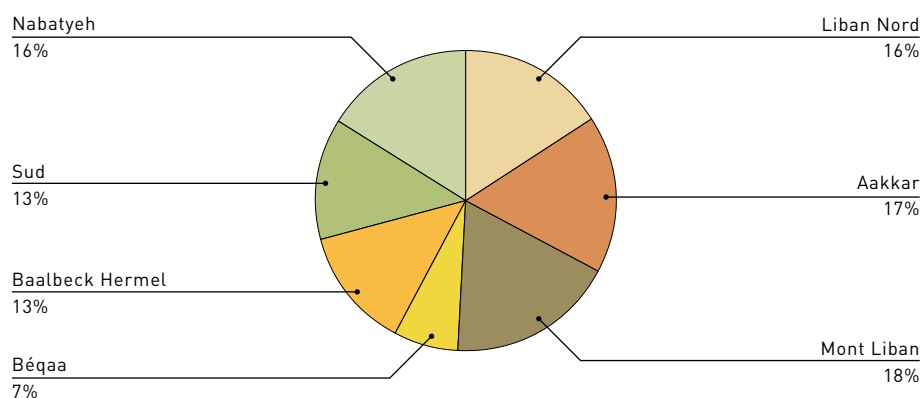


Source: RGA 2010

La répartition des effectifs des exploitants par mohafazat montre, qu'à l'exception de la Béqaa (7 pour cent des exploitations), une répartition relativement homogène (entre 13 et 18 pour cent) des exploitations entre les mohafazats. La région du Nord avec ses 2 mohafazats (Akkar et Liban- Nord) représentent 33 pour cent du nombre total des exploitants suivie par les 2 mohafazats de la Béqaa (Baalbeck-Hermel et la Béqaa) avec 20 pour cent, et du Mont Liban (18 pour cent). Quant à Nabatiyeh et au Sud; elles ont enregistré respectivement 16 pour cent et 13 pour cent de l'effectif total des exploitants du Liban (Figure 14).

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que parmi les 20 pour cent des exploitants recensés dans la région de la Béqaa, 63 pour cent des exploitants cultivent des terres à Baalbeck-Hermel contre 37 pour cent seulement à la Béqaa. Pour ce qui est de la région du Nord, les exploitants agricoles sont répartis en effectifs presque équitables entre Akkar et le Liban- Nord.

Figure 14. Répartition du nombre des exploitants agricoles par Mohafazat (En %)



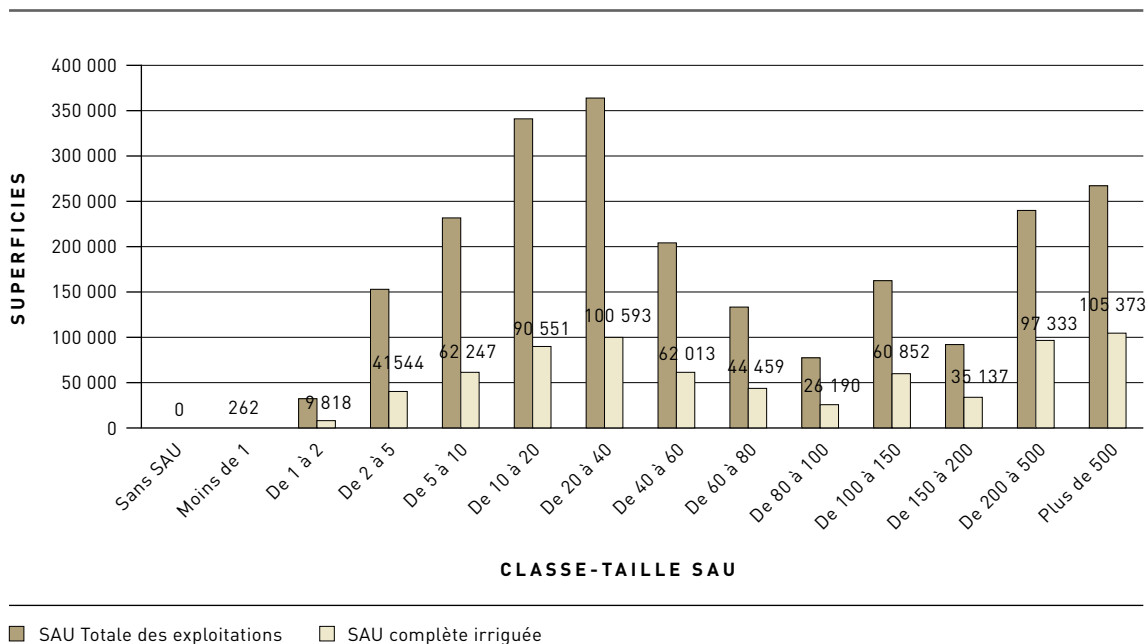
Source: RGA, 2010

4.2.2 La répartition des exploitations agricoles dans le système irrigué

La superficie complètement irriguée totale est de 736 372 Dn soit près du tiers de la SAU (31,8 pour cent). La superficie complètement irriguée des exploitations de moins de 10 Dn est évaluée à 113 871 Dn, soit 15,4 pour cent de la SAU totale complètement irriguée (figure 15). La superficie partielle irriguée est de 393 173 ha, soit 17 pour cent du total de la SAU (tableau 9).

La répartition par classe de superficie montre un accroissement du nombre d'exploitations irriguées jusqu'à la classe de SAU comprise entre 20 et 40 Dn, une stagnation dans les classes de superficie jusqu'à 200 Dn (20 Ha), et une hausse des effectifs des exploitations irriguées dans les classes supérieures à 200 Dn. Les exploitations de plus de 200 Dn concentrent à elles seules plus du quart (27,7 pour cent) de la SAU complètement irriguée.

Figure 15. SAU totale et SAU irriguée par classe de superficie

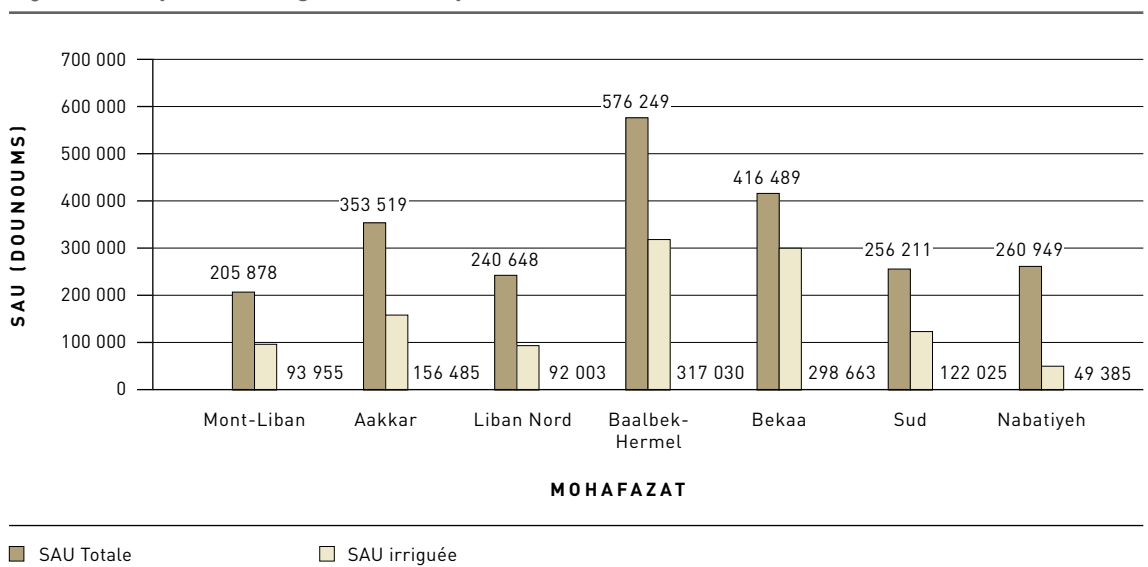


Source: RGA, 2010

Nous observons là également une répartition inégale des ressources en eau d'irrigation entre les grandes et les petites exploitations agricoles.

La répartition de la SAU irriguée par régions montre une concentration dans les mohafazats de la Bégaa et de Baalbeck-Hermel.

Figure 16. superficie irriguée en SAU par mohafazat



Source: RGA, 2010

Le tableau suivant (tableau 9) corrobore cet état de fait qui caractérise l'agriculture libanaise.

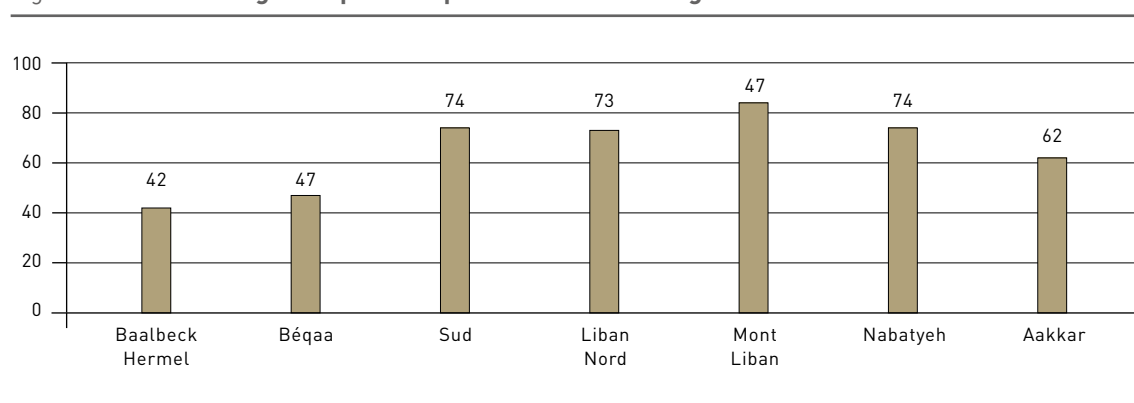
Tableau 9. Répartition de la SAU irriguée par région selon les modes d'irrigation

MOHAFAZAT	SAU		SAU complète irriguée		SAU d'appoint irriguée	
	SAU	SAU totale irriguée	Superficie	% de la SAU totale irriguée	Superficie	% de la SAU totale irriguée
MONT-LIBAN	205 878	93 955	73 993	79	19 962	21
LIBAN NORD	240 648	92 003	78 492	85	13 511	15
AKKAR	353 519	156 485	117 684	75	38 801	25
BÉQAA	416 489	298 663	168 151	56	130 512	44
BAALBECK-HERMEL	576 249	317 031	152 205	48	164 825	52
SUD	256 211	122 025	110 531	91	11 494	9
NABATIYEH	260 949	49 385	35 318	72	14 068	28
TOTAL LIBAN	2 309 943	1 129 547	736 374	65	393 173	35

Source: RGA, 2010

L'examen de la place et de l'importance de la petite agriculture dans l'ensemble des structures agraires libanaises montre que les petits exploitants qui possèdent moins de 10 Dn représentent 84 pour cent du total des exploitants au Mont-Liban, 74 pour cent du total dans la région du sud, 73 pour cent du total dans la région du Nord, 62 pour cent du total dans la région d'Akkar et enfin 47 pour cent dans la Béqaa (figure 17).

Figure 17. Pourcentage des petits exploitants dans les régions libanaises



Source: RGA, 2010.

Les tableaux ci-dessus montrent que les mohafazats de la Béqaa et de Baalbeck-Hermel accaparent de plus de la moitié (54,5 pour cent) des superficies irriguées du pays et tendent plutôt à être caractérisées par la présence de moyennes et grandes exploitations agricoles.

Comparativement aux autres provinces, le pourcentage de petites exploitations est plus faible (42 pour cent à Baalbek-Hermel et 47 pour cent dans la Beqâa). Ces deux régions approvisionnent par leurs productions de fruits et légumes à la fois les marchés locaux ainsi que les marchés extérieurs.

4.2.3 Le mode de faire-valoir

Le mode de faire-valoir correspond à un régime juridique et des procédés cultureux de l'exploitation agricole. Par ailleurs, le mode de faire-valoir règle les relations entre exploitant et propriétaire.

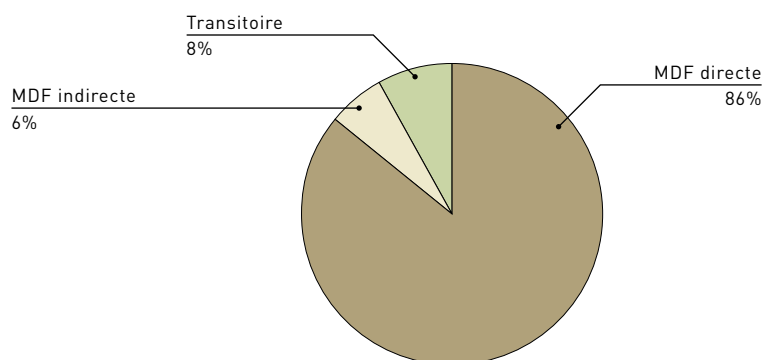
Nous pouvons distinguer deux modes majeurs: directe et indirecte.

Pour le mode de faire-valoir direct, l'exploitation de la terre est effectuée par son propriétaire avec l'aide de la main d'œuvre familiale.

Pour le mode de faire-valoir indirect, l'exploitation de la terre se fait par délégation. La mise en valeur d'une exploitation agricole est réalisée avec l'aide d'une main d'œuvre salariale ou bien par métayage ou par location.

Le mode de faire-valoir direct prédomine dans les petites exploitations (86 pour cent) (Figure 18).

Figure 18. Répartition du mode de faire valoir dans les petites exploitations



Source: Nos calculs d'après les données du RGA, 2010.

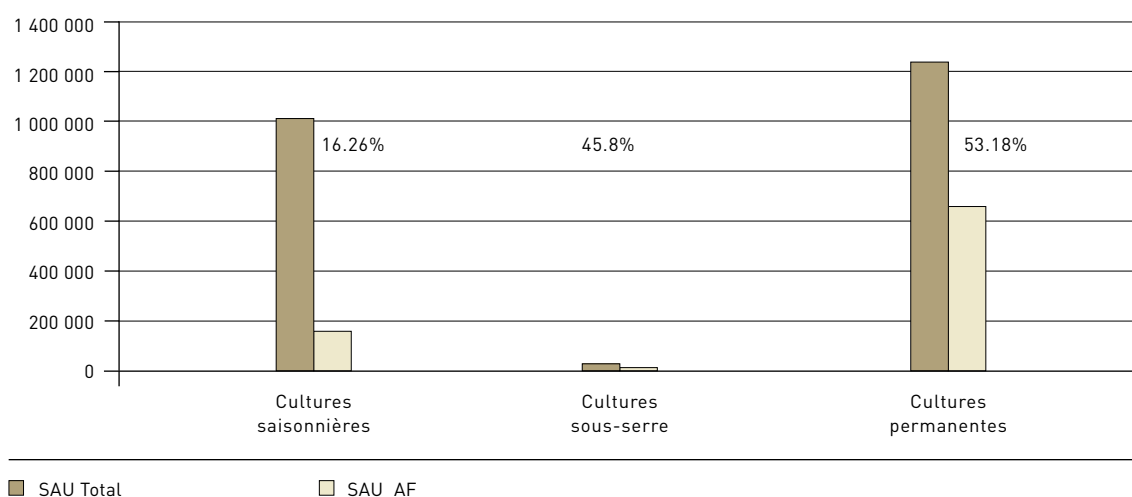
Au sein des grandes exploitations, la part relative du faire-valoir indirect augmente: dans les classes de superficie supérieure à 200 Dn, le bail en espèces concerne 41,6 pour cent de la SAU et le bail en nature 35,4 pour cent de la SAU.

4.2.4 La répartition des cultures et de l'élevage dans les exploitations

Les cultures

Les petites exploitations occupent 53 pour cent de la SAU totale par des cultures permanentes, 46 pour cent de la SAU sont des cultures sous-serre et 16 pour cent des cultures saisonnières (figure 19).

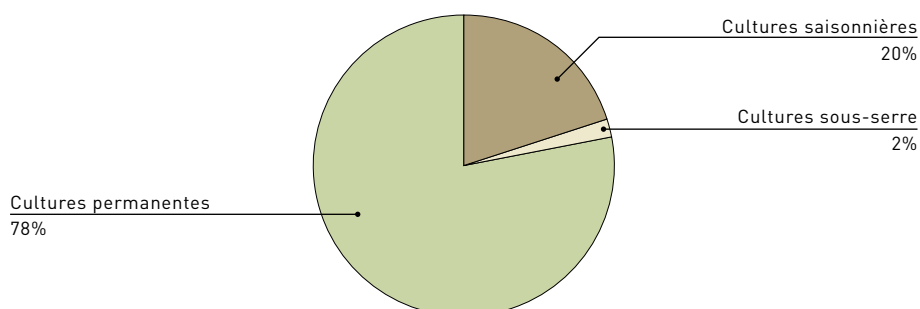
Figure 19. Répartition des cultures dans les petites exploitations par rapport à la SAU totale



Source: RGA, 2010.

Au sein des petites exploitations, les cultures permanentes occupent 78 pour cent de la SAU totale, suivies par les cultures saisonnières (20 pour cent) et enfin par les cultures sous-serre (2 pour cent) (Figure 20).

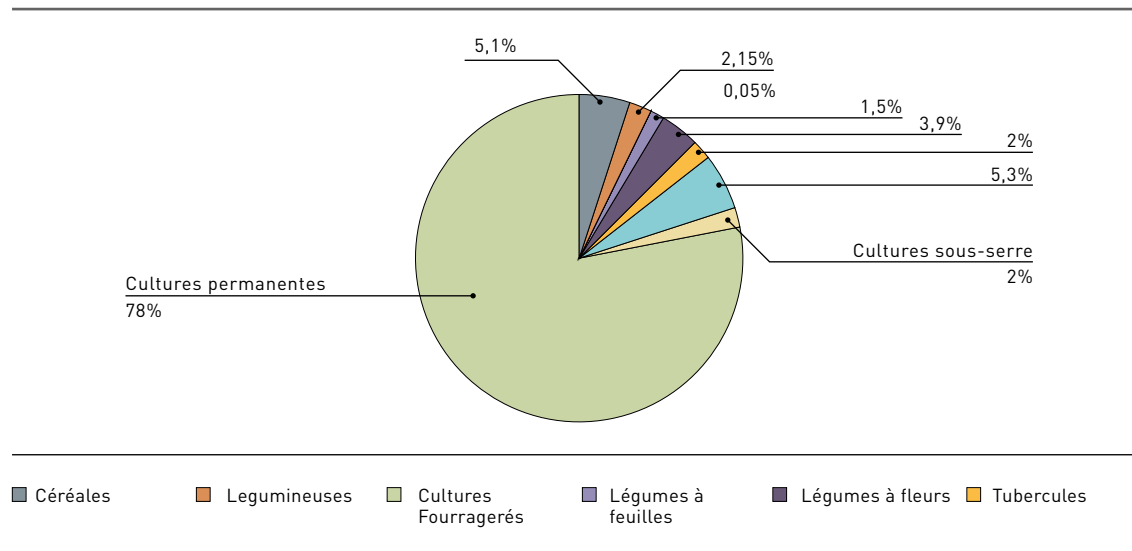
Figure 20. Répartition des cultures au sein des petites exploitations



Source: RGA, 2010.

La répartition des cultures saisonnières au sein des petites exploitations révèle que les cultures industrielles et céréalières prédominent avec 5,3 pour cent et 5,1 pour cent respectivement, suivis des cultures de légumes à fleurs pour 3,8 pour cent et les légumineuses pour 2,1 pour cent. Le reste varie entre tubercules (1,9 pour cent) et légumes à feuilles (1,5 pour cent).

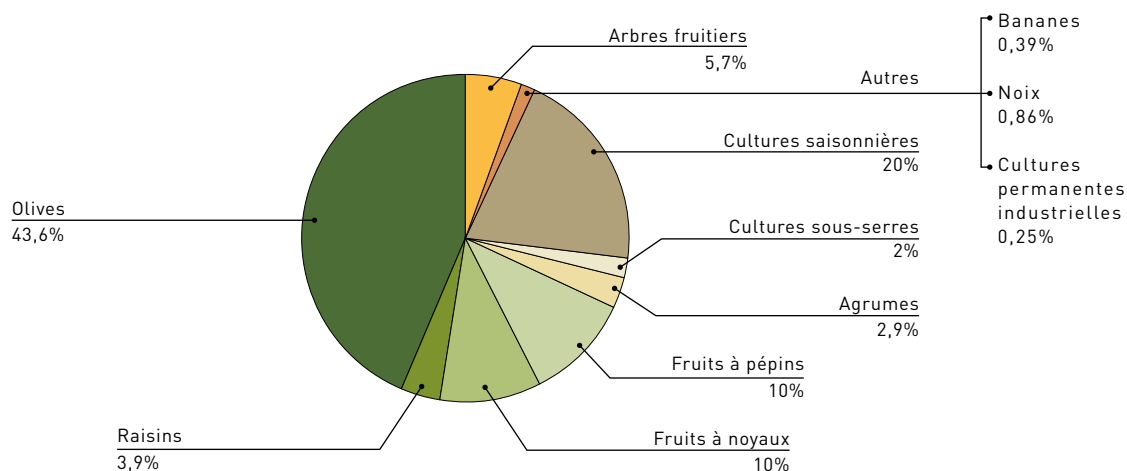
Figure 21. Répartition des cultures au sein des petites exploitations



Source: RGA, 2010

Dans les petites exploitations, l'oléiculture est la culture permanente largement dominante: 186 184 Dn soit 43,6 pour cent des 421 169 Dn. En effet, comme la superficie complètement irriguée des petites exploitations n'est que de 15,4 pour cent, les petits exploitants optent pour des cultures peu exigeantes en irrigation. Les cultures de fruits à pépins et de fruits à noyau viennent en seconde position avec près de 10 pour cent de la SAU consacré à ces cultures permanentes. Les autres arbres fruitiers, la viticulture et les agrumes occupent respectivement 5,7 pour cent, 3,9 pour cent et 2,9 pour cent de la SAU des petites exploitations. Les 2 pour cent restants se répartissent entre cultures permanentes industrielles, noix et bananes.

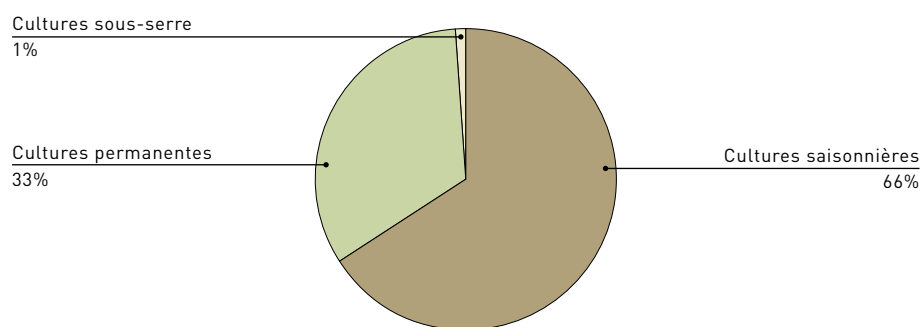
Figure 22. Répartition des cultures permanentes au sein des petites exploitations



Source: RGA, 2010

Les systèmes de culture pratiqués par les grandes exploitations montrent des différences sensibles avec les petites exploitations (figure 23). Les rapports entre cultures permanentes et cultures saisonnières sont à l'inverse de ceux observés au sein des petites exploitations. Les cultures saisonnières occupent la part la plus importante (66 pour cent) et les cultures permanentes occupent le tiers (33 pour cent) de la SAU avec une préférence marquée pour les cultures à haute valeur ajoutée dédiées aux marchés (agrumes, raisins et bananes). Les cultures sous serres sont limitées: elles n'occupent que 1 pour cent de la SAU: 3 533 ha sur les 38 008 ha recensés en 2010.

Figure 23. Répartition des cultures au sein des grandes exploitations (> 200 Dn)



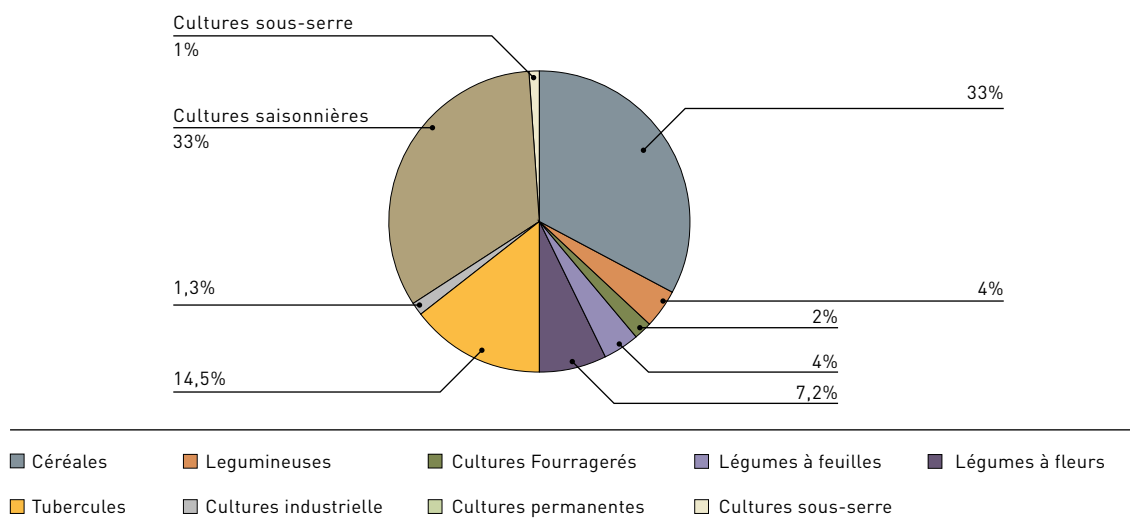
Source: RGA, 2010

Les cultures à haute valeur ajoutée sont plus présentes dans le système de culture des grandes exploitations.

Au sein des grandes exploitations, (figure 24) la culture dédiée aux céréales (33 pour cent) est équivalente à celle consacrée aux cultures permanentes (oliviers, noix, bananes, fruits...). Les autres cultures saisonnières se répartissent entre les tubercules qui occupent 14,5 pour cent

de la superficie, suivies principalement par les légumes à fleurs (4 pour cent), les légumes à feuilles (4 pour cent) et les légumineuses (4 pour cent).

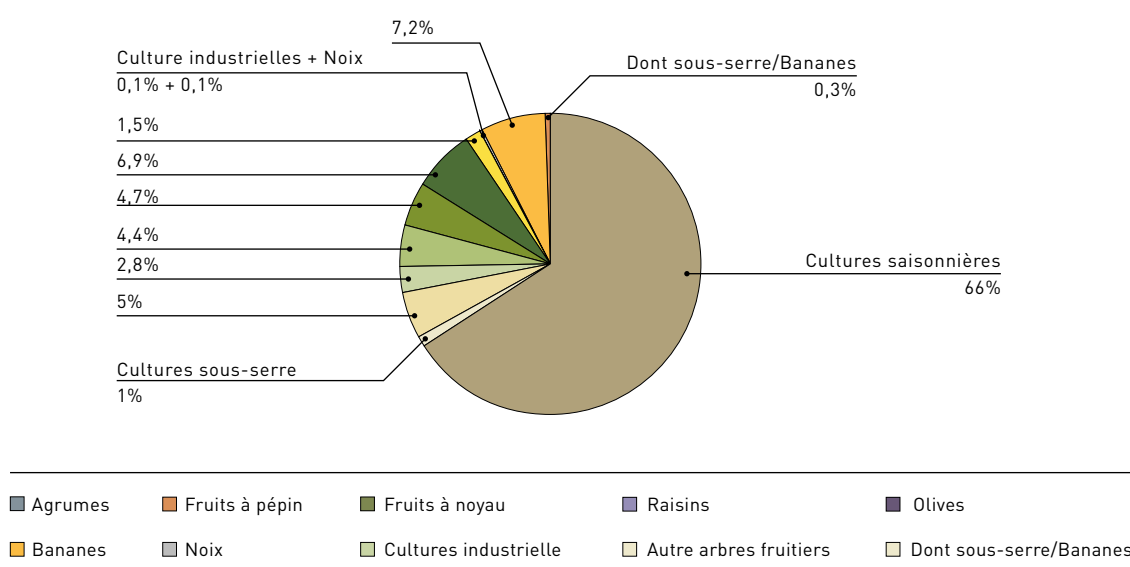
Figure 24. Répartition des cultures saisonnières au sein des grandes exploitations



Source: RGA, 2010

Au sein des grandes exploitations, les cultures permanentes (33 pour cent de la SAU), se répartissent entre oliviers et autres arbres fruitiers (respectivement 6,9 pour cent et 7,2 pour cent de la SAU), les agrumes et les raisins occupent chacun près de 5 pour cent et les fruits à noyaux 4,4 pour cent. La contribution des cultures industrielles, des noix et des bananes aux cultures permanentes demeure marginale.

Figure 25. Répartition des cultures au sein des grandes exploitations



Source: RGA, 2010

L'élevage

Le recensement des exploitations pratiquant l'élevage révèle que 15 799 exploitations agricoles pratiquent l'élevage, soit 9,3 pour cent des exploitations agricoles (tableau 10).

Tableau 10. Effectif des exploitations pratiquant l'élevage par classe de SAU

Classe Taille SAU (en dounum)	Nombre d'exploitations	
	Total	Pratiquant l'élevage
Sans SAU	4 142	3 044
moins de 1	929	137
de 1 à 2	26 490	975
de 2 à 5	51 622	2 329
de 5 à 10	35 682	2 442
de 10 à 20	26 269	2 662
de 20 à 40	13 977	2 187
de 40 à 60	4 412	838
de 60 à 80	1 998	404
de 80 à 100	902	177
de 100 à 150	1 409	298
de 150 à 200	557	111
de 200 à 500	835	142
plus de 500	288	53
TOTAL	169 512	15 799

Source: RGA. 2010

La répartition des exploitations à orientation élevage par classe de superficie montre qu'en moyenne près de la moitié (45 pour cent des petites exploitations) pratiquent l'élevage. A l'inverse, les grandes exploitations qui pratiquent l'élevage ne représentent que 17 pour cent du total des exploitations recensées en 2010.

En d'autres termes, les petites exploitations combinent culture et élevage et pratiquent des systèmes plus diversifiés que les grandes exploitations. La main d'œuvre disponible mobilisée de façon permanente ou occasionnelle est en proportion plus importante que sur les grandes exploitations qui sont plus fortement mécanisées et équipées pour les cultures.

En analysant les petites exploitations détenant de la SAU et pratiquant des élevages, nous constatons que, dans toutes les régions du Liban, les petits exploitants pratiquent l'élevage (Tableau 11). Et cette pratique est relativement forte dans quatre régions: Nabatiyeh, Liban Nord, la Béqaa et Baalbeck-Hermel et la région du Mont-Liban.

Tableau 11. **Distribution en % des élevages dans les petites exploitations par régions**

Régions	Pourcentage
Akkar	34%
Baalbeck-Hermel	40%
Béqaa	38%
Mont Liban	45%
Nabatiyeh	68%
Liban Nord	47%
Sud	39%

Source: RGA, 2010.

Concernant les grandes exploitations cette distribution est inégale selon les régions. L'élevage dans les grandes exploitations est important dans les mohafazats de Baalbeck-Hermel (25 pour cent) et de Nabatiyeh (29 pour cent). L'élevage est moins présent dans les mohafazats du Sud (6,5 pour cent) ou du Mont-Liban (10 pour cent) (Tableau 12).

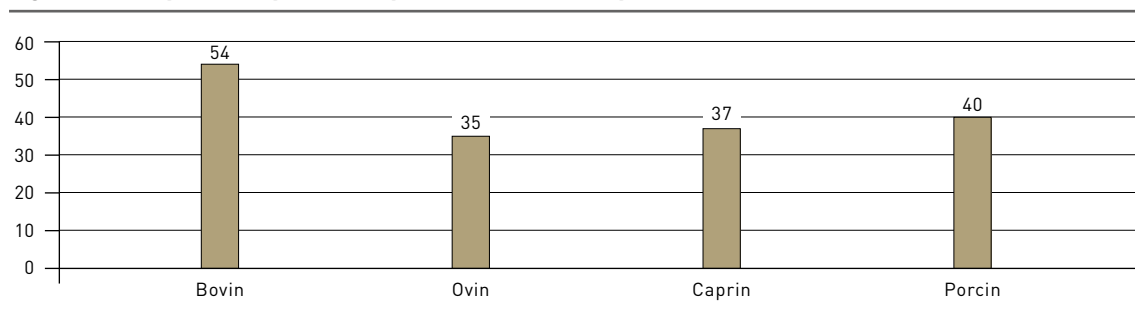
Tableau 12. **Distribution en % des élevages dans les grandes exploitations par régions**

Régions	Pourcentage
Akkar	17 %
Baalbeck-Hermel	25 %
Béqaa	12 %
Mont-Liban	10%
Nabatiyeh	29 %
Liban Nord	14%
Sud	6,5 %

Source: RGA, 2010.

Toujours au sein des petites exploitations, 54 pour cent d'entre elles pratiquent l'élevage des bovins, 35 pour cent celui des ovins, 37 pour cent des caprins et 40 pour cent des porcins (figure 26).

Figure 26. **La part des petites exploitations dans la production animale**



Source: RGA, 2010.

Les exploitations de plus de 200 Dn pratiquent l'élevage ovin (10,3 pour cent) et bovin (9 pour cent) (RGA 2010).

En comparaison des petites exploitations, nous pouvons signaler que les grandes exploitations ayant une activité d'élevage bovin, ovin, caprin sont moins nombreuses. Sur la totalité des grandes exploitations (1 123), 1 pour cent de ces exploitations pratiquent l'élevage bovin, 3 pour cent pratiquent l'élevage ovin et 2 pour cent l'élevage caprin, et l'élevage porcin est absent. L'examen de la répartition des effectifs d'animaux selon les espèces montre que la taille moyenne des troupeaux de bovins et d'ovins par exploitation est plus grande dans les grandes exploitations (68 têtes de bovins pour les exploitations de plus de 500 ha) que dans les petites exploitations (11 têtes pour les exploitations sans terre).

Les petites exploitations sont spécialisées en élevage traditionnel (61 pour cent) (Tableau 13). Sur les 11 pour cent de petites exploitations pratiquant l'aviculture moderne, 58 pour cent produisent des poulets de chair. Ces résultats sont en accord avec la tendance nationale où l'élevage de poulets de chair prédomine aussi. Les contrats investisseurs-éleveurs qui régissent l'élevage de poulets de chair garantissent l'écoulement de la production.

Tableau 13. Répartition de l'aviculture au sein des petites exploitations

	Élevage traditionnel	Élevage moderne	
		Poules pondeuses	Poules de chair
Effectif des élevages	7 514	2 172 239	3 9115 35
% au sein des petites exploitations	61%	52%	58%

Source: RGA, 2010.

Les cultures végétales et l'élevage forment la composante principale des petites exploitations agricoles. Il s'agit de systèmes d'exploitation mixtes. La production brute de l'exploitation est affectée à la commercialisation, l'autoconsommation ou à la combinaison des deux. On estime que 37 pour cent des exploitants libanais réservent une partie de leur production à l'autoconsommation. Cette pratique protège les exploitations des fluctuations du marché. Ce tiers de la production qui échappe au marché est dédiée à la satisfaction des besoins des ménages. Les consommations alimentaires ne subiront par les effets des variations de prix qui caractérisent le fonctionnement des marchés libres. Les quantités consommées assurent en partie la sécurité alimentaire des ménages agricoles. Ce seront également autant de quantités soustraites à la demande d'importation de produits agricoles du Liban.

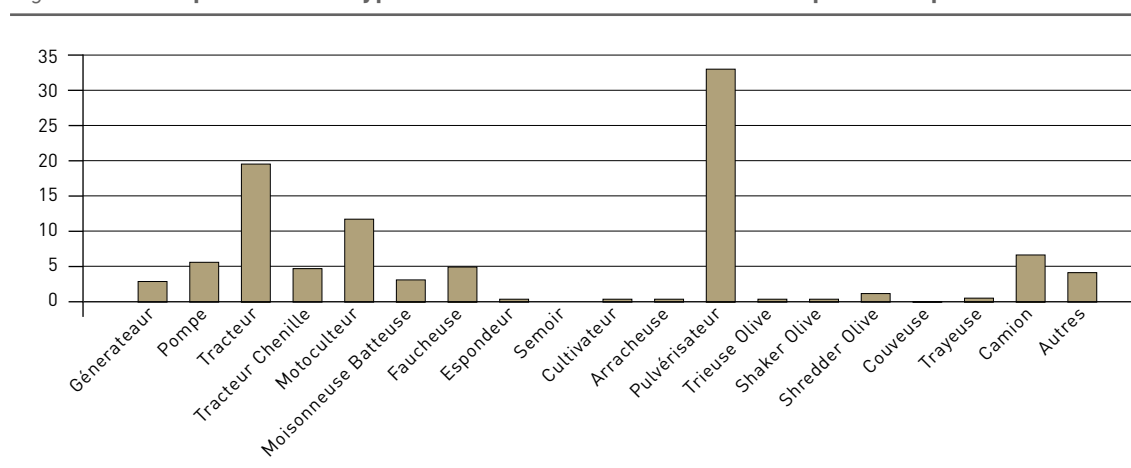
Les produits de culture végétale surtout les olives permettent de couvrir une partie des besoins quotidiens de l'exploitation, l'huile d'olive étant un produit de base de l'alimentation des Libanais. L'élevage fournit de la viande, du lait, des œufs, du fumier... La transformation des produits laitiers permet aux petits agriculteurs de valoriser la matière première en beurre, fromage, yaourt, kishkek, ariché et autres produits traditionnels libanais. La vente de ces produits, essentiellement dans les circuits courts, apporte aux exploitants des revenus complémentaires.

4.2.5 L'équipement des petites exploitations

Concernant le niveau d'équipement des petites exploitations, 60 pour cent des exploitants utilisent des machines. Les machines utilisées par les petites exploitations par ordre décroissant sont: les pulvérisateurs (33 pour cent), les tracteurs (19,5 pour cent) et les motoculteurs (12 pour cent) (Figure 27).

À noter que moins de la moitié de ces machines (47 pour cent) est la propriété des agriculteurs.

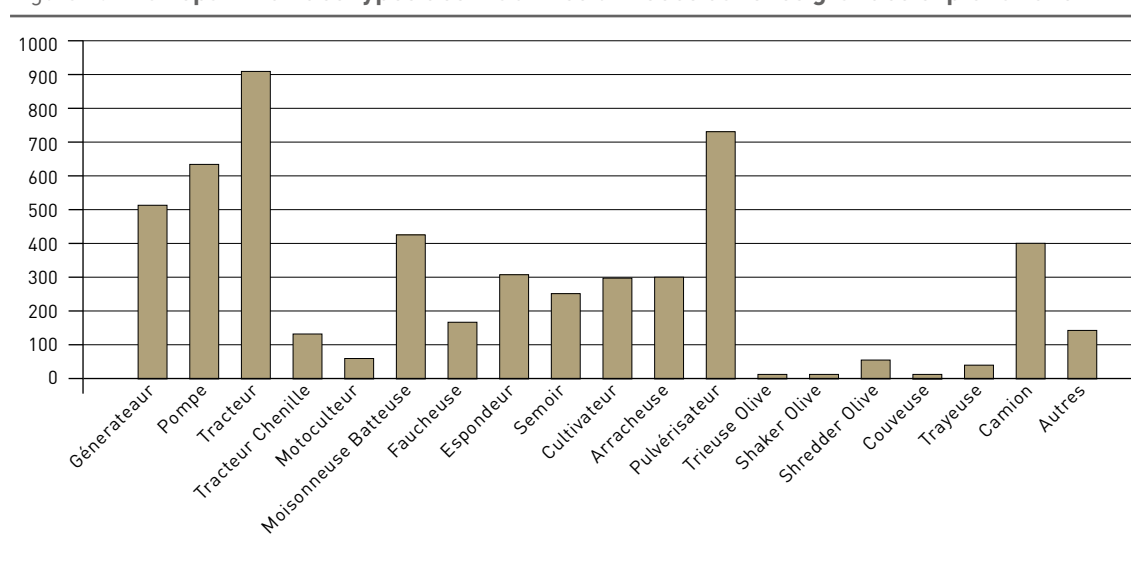
Figure 27. La répartition des types des machines utilisées dans les petites exploitations



Source: RGA, 2010.

Au sein des grandes exploitations (plus de 200 Dn) l'équipement est plus important: matériel d'irrigation (générateurs et pompes), tracteurs et moissonneuses-batteuses ainsi que les véhicules de transport (camions).

Figure 28. La répartition des types des machines utilisées dans les grandes exploitations



Source: RGA, 2010.

4.2.6 L'emploi dans les petites exploitations

Selon le RGA de 2010, le nombre des membres des ménages des exploitants agricoles (y compris l'exploitant lui-même) atteint 817 513, soit une moyenne d'environ 5 personnes par exploitation agricole. Le caza d'Akkar enregistre le taux le plus élevé (moyenne de 5,6 personnes par exploitation) suivi de Baalbeck-Hermel. Le taux le plus bas a été enregistré au Mont-Liban avec 4 personnes par exploitation. Pour les autres Mohafazats, la moyenne des membres des ménages agricoles est proche de la moyenne nationale.

La main d'œuvre familiale occasionnelle rassemble 239 007 personnes réparties sur 116 632 exploitations agricoles soit environ 2 personnes par exploitation; seul le mohafazat du Mont-Liban se situe en dessous de la moyenne nationale /exploitation (1,7 personnes par exploitation).

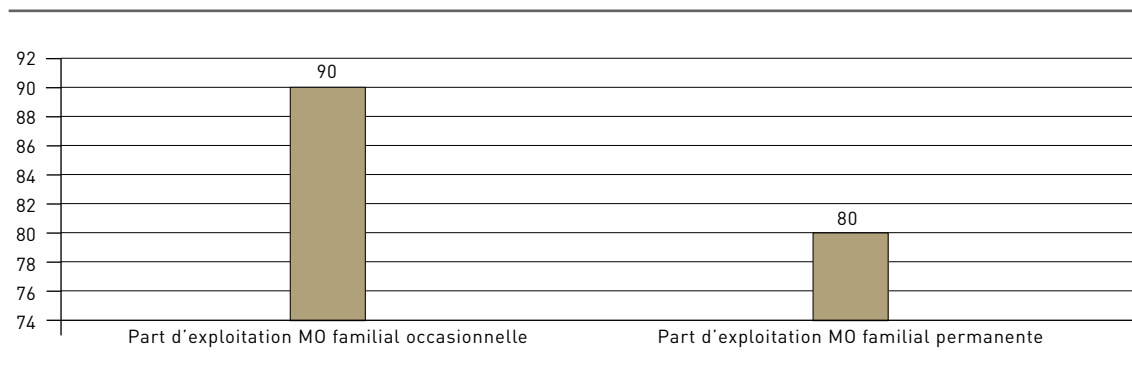
La main d'œuvre salariée est de 51 049 personnes réparties sur 20 392 exploitations soit environ 2,5 personnes permanentes par exploitation: le Sud et Nabatiyeh avoisinent la moyenne nationale, Akkar atteint 2,8 personnes; la moyenne la plus élevée est enregistrée à la Béqaa avec 3,2 personnes salariées permanentes par exploitation et les plus basses (environ 2,2 personnes permanentes) sont constatées au Mont-Liban, au Liban Nord et à Baalbeck-Hermel. La main d'œuvre salariée occasionnelle est comptabilisée en nombre de jours travaillés: il a atteint environ 6,7 millions de jours répartis sur 126 194 exploitations soit une moyenne de 53 jours occasionnels travaillés par exploitation. Cette moyenne a atteint un pic de 80 jours à la Béqaa suivi de 66 jours à Baalbeck-Hermel et 62 jours à Akkar alors qu'elle a été de 55 jours au Liban Nord et au Sud. La moyenne la plus faible a été enregistrée au Mont-Liban et à Nabatiyeh avec respectivement 39 jours et 26 jours occasionnels.

Une main d'œuvre familiale dominant le paysage des petites exploitations

La main d'œuvre agricole totale au sein des petites exploitations est équivalente à 307 084 emplois (RGA, 2010). La part des actifs salariés occupés de façon permanente ou occasionnelle s'élève à 7 pour cent et 6 pour cent respectivement.

Les petites exploitations concentrent 80 pour cent de la main d'œuvre occasionnelle et 90 pour cent de la main-d'œuvre permanente de l'agriculture libanaise (figure 29).

Figure 29. Part de la main d'œuvre familiale dans les petites exploitations



Source: RGA, 2010.

L'un des faits remarquable à noter est relatif à la question de l'emploi féminin. Les femmes en milieu rural sont encore plus marginalisées et surexploitées surtout dans le domaine agricole puisqu'elles travaillent plus que les hommes avec des salaires très bas. Il faut savoir que le statut de la femme est le miroir de l'évolution de son milieu. À côté des hommes, elles produisent des denrées agricoles, gèrent le budget familial pour satisfaire aux besoins familiaux à travers un système d'échanges, d'hospitalité et de coopération. En fait, les études ont montré que près de 48 pour cent des activités principales de la femme est dans le secteur agricole, suivi par l'éducation. Ainsi, la plupart des femmes rurales sont impliquées dans l'agriculture (cultures de subsistance) et les activités agroalimentaires (produits laitiers, conserves alimentaires, l'huile d'olive, le miel la production, etc...). D'après le RGA 2010, la participation des femmes s'élève à 14 565 soit environ 9 pour cent de l'ensemble des exploitants. Elles ne cultivent que 4 pour cent de la SAU totale du pays, et se concentrent dans la région du Nord (Akkar et Liban Nord), suivie de Nabatiyeh (23 pour cent) et du Sud (19 pour cent).

Alors que la moyenne d'âge des exploitants tous sexes confondus est de 52 ans, la moyenne d'âge des femmes est de 55 ans.

Il est à signaler que la part des exploitants agricoles de moins de 35 ans représente environ 11 pour cent du total alors que ceux de plus de 65 ans représentent 23 pour cent.

Si nous connaissons la moyenne d'âge des exploitants tous sexes confondus, nous ignorons la distribution de la population des actifs selon l'âge et la taille des exploitations. Aussi, il est impossible de déterminer l'âge moyen des chefs des petites exploitations. Tout au plus pouvons-nous émettre l'hypothèse que dans les régions les mieux dotées (Béqaa, Nabatiyeh et Baalbek-Hermel), ces exploitants sont plus jeunes et mieux formés.

L'on peut ainsi valablement affirmer que les petites exploitations au Liban sont en majorité des exploitations familiales.

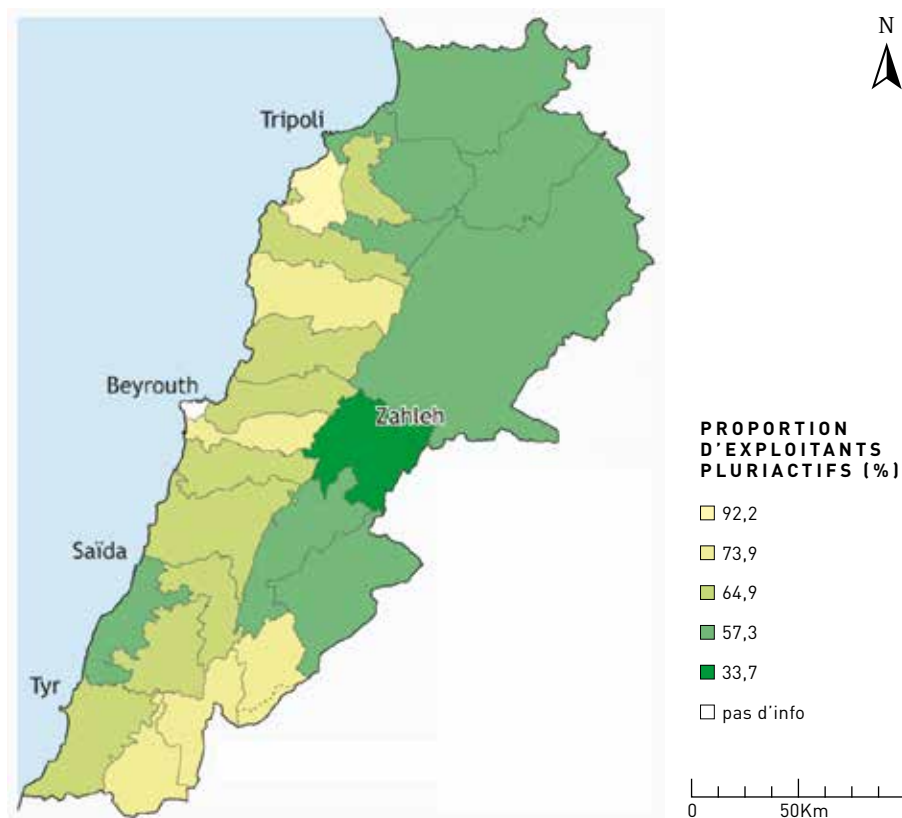
Une main d'œuvre pluriactive

Le recensement agricole de 1998 a identifié environ 194 000 actifs dans le secteur agricole proprement dit dont seulement 33 pour cent le sont à plein temps. La figure suivante montre que la pluriactivité domine largement partout, mais avec une proportion plus forte dans les régions de la Béqaa, la plaine littorale du Sud et le Akkar.

Le recensement de 2010 révèle une progression de la pluriactivité des agriculteurs. Le recensement indique que l'activité économique des exploitants agricoles est consacrée par la moitié des agriculteurs recensés exclusivement au secteur agricole. La moitié d'entre eux ont déclaré qu'ils sont uniquement agriculteurs et n'ont pas d'autres sources de revenus que l'agriculture, 35 pour cent ont déclaré pratiquer une activité économique au niveau du secteur privé en plus de leur statut d'exploitant et 15 pour cent travailler au niveau du secteur public.

La pluriactivité procure un complément de revenus aux agriculteurs et contribue à assurer la sécurité alimentaire des ménages agricoles.

Figure 30. Pluriactivité des actifs agricoles. Recensement agricole de 1999



Source: Atlas du Liban 2007

- Une main d'œuvre sans protection sociale

La majorité de ces exploitants (75 pour cent) ne bénéficient pas de la sécurité sociale selon les déclarations des agriculteurs enregistrées lors du recensement de 2010. Par Mohafazat, 32 pour cent dans la région du Nord, 21 pour cent dans celle de la Béqaa, 18 pour cent au Mont-Liban, 16 pour cent à Nabatiyeh et 13 pour cent au Sud n'ont pas de couverture sociale. Parmi les exploitants actifs occupés dans le secteur privé, 71 pour cent n'ont pas accès à la sécurité sociale.

Le nombre d'exploitants agricoles sans sécurité sociale augmente avec la classe d'âge; il atteint un maximum pour les exploitants de plus de 65 ans lesquels représentent un peu plus du quart du total des exploitants sans sécurité sociale.

L'analyse de la répartition des exploitants par classe-taille SAU des exploitations montre que le nombre des exploitants sans sécurité sociale augmente avec la classe-taille SAU jusqu'à atteindre un maximum pour les classes-taille SAU de 2 à 5 dounums représentant pour cette classe près de 30 pour cent du nombre des exploitants sans sécurité sociale puis diminue progressivement ensuite pour les classes-taille supérieures à 40 dounums: ces derniers ne représentent qu'environ 7 pour cent des exploitants sans sécurité sociale.

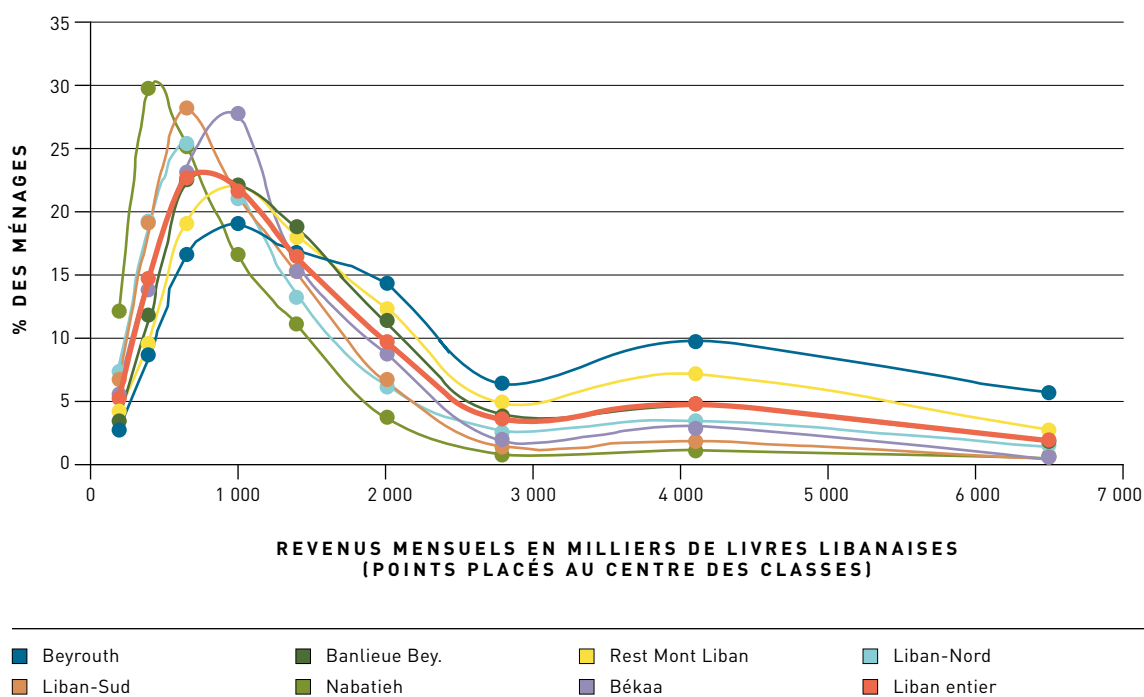
De plus, il convient de signaler que la majorité des exploitants qui ont déclaré n'avoir pas accès à la sécurité sociale se trouvent au niveau de la classe-taille SAU des exploitations de moins de 10 dounums. Ils représentent environ les deux tiers de l'effectif total des exploitants appartenant à cette catégorie, alors que 25 pour cent se trouvent au niveau de la classe-taille SAU comprise entre 10 et 40 dounums. En ce qui concerne la répartition des exploitants avec sécurité sociale par classe-taille SAU, le même phénomène est observé que précédemment: leur nombre augmente jusqu'à un maximum pour les classes-taille de 2 à 5 dounums pour diminuer par la suite.

Il serait important de porter une attention toute particulière au statut social des exploitants agricoles pour assurer le développement du secteur agricole d'une façon viable et durable.

- Emploi et pauvreté dans les petites exploitations agricoles

Les écarts de revenus au sein de la société libanaise sont très marqués. Selon la Banque Mondiale, 28,6 pour cent de la population est pauvre en fonction de la pauvreté nationale. La courbe de la répartition par tranche des revenus présente une allure bimodale, soulignant l'importance des catégories pauvres et la faiblesse des couches moyennes (figure 31). Environ 8 pour cent des ménages ont des revenus mensuels supérieurs à 3 200 \$/mois.

Figure 31. **Classes de revenus par région**



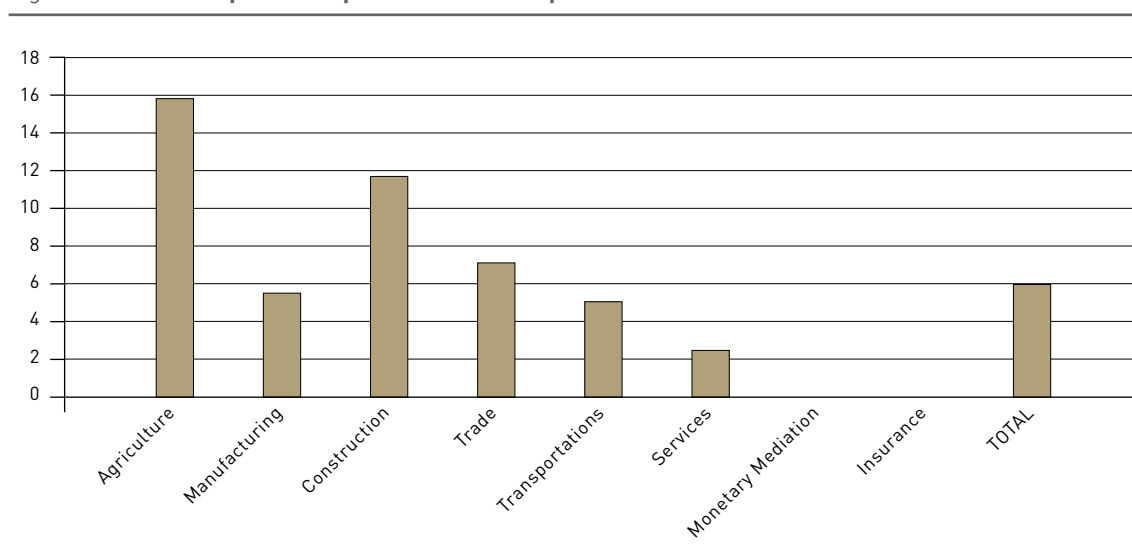
Source: Atlas du Liban, 2007

En comparant la structure des revenus des ménages et la géographie de l'économie libanaise, c'est dans les régions centrales comme à Beyrouth et le Mont-Liban que les revenus sont les plus élevés. Les régions rurales où le secteur agricole est dominant, concentre la population pauvre: la Békaa Nord et le Liban Sud concentrent plus de 15 pour cent de ménages ruraux classés pauvres.

Les liens entre secteur d'emploi et pauvreté sont assez fortement marqués. Des études conduites montrent ainsi que si l'agriculture ne fournit que 7 pour cent des emplois, elle regroupe en revanche 20 pour cent des travailleurs pauvres (Abi Samra, 2010). Les exploitants agricoles sont plus touchés par la pauvreté et (12 pour cent) et par l'extrême pauvreté (16 pour cent).

En comparant le taux de pauvreté par milieu professionnel, ce sont les chefs d'exploitations agricoles qui sont les plus pauvres (16 pour cent) suivi des chefs d'exploitations du secteur de construction (12 pour cent).

Figure 32. Taux de pauvreté par secteur d'emploi



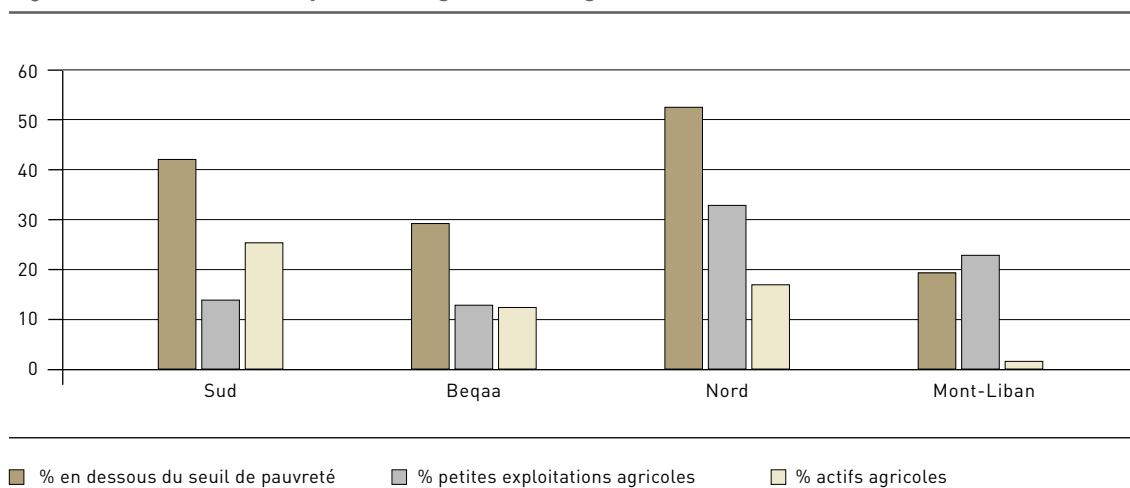
Source: UNDP 2008 (LCH 2004-05)

Le tiers des travailleurs pauvres ou extrêmement pauvres est localisé à Nabatiyeh et dans la Béqaa. La situation de pauvreté est encore plus accentuée dans le Nord, la plus pauvre des régions libanaises: un quart des agriculteurs est classé pauvre.

Les calculs effectués par nos soins sur la répartition de la pauvreté en milieu agricole en prenant en compte la petite exploitation de moins de 10 Dn montre que c'est au sein de la région Liban-Nord que sur les 53 pour cent de la population classée pauvre, 33 pour cent sont issus des petites exploitations agricoles; la Béqaa qui dénombre 13 pour cent des exploitations agricoles recensées au niveau national compte près d'un tiers (29 pour cent) de ménages pauvres, alors qu'au Sud où est localisé 14 pour cent des exploitants agricoles, 42 pour cent des ménages vivent dans la pauvreté. Le Mont-Liban compte 23 pour cent des petites exploitations et 19 pour cent de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté³.

³ Nabatiyeh ne figure pas à défaut d'information sur le seuil de pauvreté.

Figure 33. **Relation entre pauvreté agricole et région**



Sources: RGA, 2010. CAS 2007. "Poverty Growth and income Distribution, UNDP 2008."

Les petits exploitants très fortement présents dans les milieux ruraux ont recours à l'autoconsommation et à la pluriactivité comme moyen de lutte contre la pauvreté.

4.3. Les typologies de la petite agriculture familiale existantes

La typologie des petites exploitations agricoles qui a été construite s'est fondée sur trois (3) critères de base.

- Le premier critère retenu est celui des étages bioclimatiques du Liban.

En dépit de la petite dimension du pays, on trouve une grande diversité de conditions agro-climatiques, allant de zones aux caractéristiques subtropicales à des zones tempérées, ce qui élargit considérablement la gamme des productions et les techniques culturales.

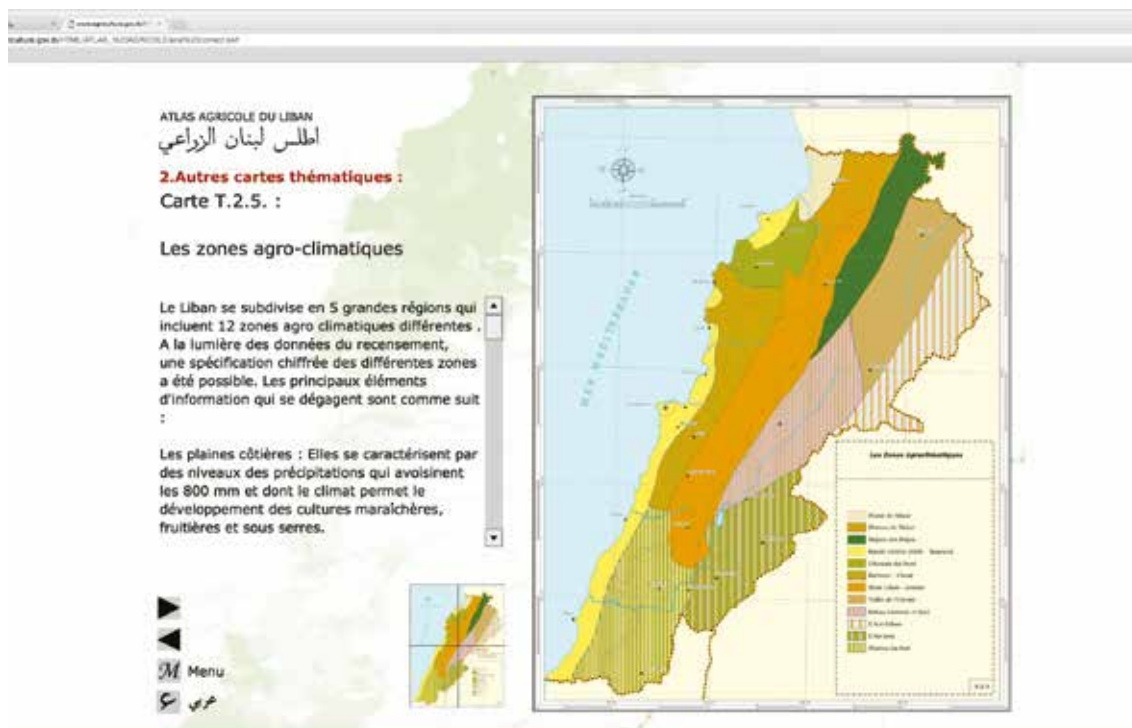
Les principales zones agro-climatiques qui jouent un rôle dans les systèmes de culture sont les suivantes:

- Batroun-Chouf (BC) caractérisé un climat humide avec des précipitations élevées et un développement de l'arboriculture en irrigué⁴;
- Mont Liban-Jezzine (ML-J) à altitude élevé (800 m) avec un climat humide et des précipitations élevées. La moitié de la SAU est irriguée;
- L'Akkar (A) est une zone montagneuse (250 à 2000 m) avec des précipitations élevées. Dans cette zone le quart de la SAU est irriguée;

⁴ Toutes les données sur la répartition de la SAU en irrigué sont celles fournies par l'Atlas agricole de 2004. Les surfaces ont évolué.

- La région de Baalbeck-Hermel (B_H) caractérisée par un climat semi-aride où la vallée de l'Oronte au climat plus sec occupe une place importante; plus de la moitié des terres agricoles (53 pour cent) sont irriguées;
- La région de la Béqaa Centrale (B_C) à climat méditerranéen continental (500 à 800 mm) où 61 pour cent de la SAU est irriguée;
- Le Sud avec les zones de Saida et Tyr (S_T) situées sur le littoral (climat humide et chaud en été) et de Marjeyoun, Bent Jbeil et Nabatiyeh (M_B_N) (précipitations élevées où 16 pour cent de la SAU est irriguée);
- La région de Hermon (R_H) (située les zones montagneuses de l'Anti-Liban) composée de Rachaya et Hasbaya à faible niveau de précipitations et où seulement 16 pour cent de la SAU est irriguée;
- La région de Tripoli (T) située sur le littoral Nord du pays caractérisée par un climat humide (800 mm) et où les conditions permettent des cultures maraîchères de plein champ;
- La région de l'Oliveraie du Nord (Zgharta, Koura, Becharré...) caractérisée par un climat humide et où 13 pour cent des terres sont cultivées en irrigué.

Figure 34. Zones agro-climatiques du Liban



Source: Atlas agricole du Liban (FAO, 2004)

La chaîne de l'Anti-Liban constitue une aire de pastoralisme très extensif. On retrouve 18 pour cent des exploitants dans le Mont-Liban où le choix s'oriente surtout vers la culture de pommiers, culture propice aux zones où l'altitude dépasse les 1000 mètres.

- Les 16 pour cent d'unités de production d'Akkar pratiquent essentiellement la culture de pommes de terre, de céréales, de tabac et de légumes. Le reste des exploitations réparties essentiellement sur la bande côtière produisent des agrumes, des bananes et des produits maraîchers. Le deuxième critère concerne la répartition de la SAU selon le système de production.

Trois systèmes sont inventoriés par le système statistique national libanais: le système d'agriculture pluviale, d'agriculture en irriguée et d'agriculture ayant recours à l'irrigation d'appoint (système mixte).

- Le troisième critère a trait à la taille des exploitations.

Trois classes de superficies ont été retenues. La classe dite de la petite exploitation (<10 Dn), les classes intermédiaires (comprises entre 10 et 200 Dn) et les grandes exploitations (> 200 Dn).

Le croisement de ces trois critères permet de dégager les résultats suivants:

Pour les petites exploitations, les cultures pluviales dominent dans toutes les régions bioclimatiques. Il faut toutefois remarquer que les conditions de climat permettent à des petites exploitations de tirer profit de conditions plus favorables.

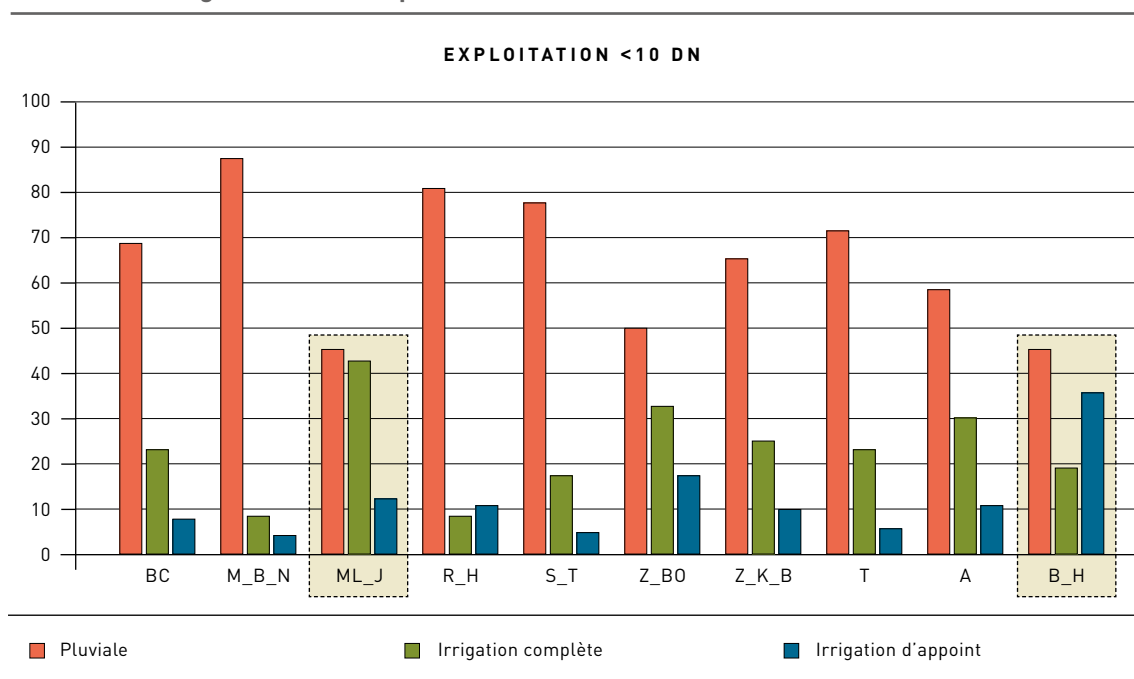
Tableau 14. **La répartition (%) de la SAU < 10 Dn par systèmes d'irrigation et régions bioclimatiques.**

	Pluviale	Irrigation complète	Irrigation d'appoint
BC	69	23	8
M_B_N	88	8	4
ML_J	45	43	12
R_H	81	8	11
S_T	78	17	5
Z_BO	50	33	17
Z_K_B	65	25	10
T	72	23	6
A	57	32	11
B_H	48	23	29

Sources: nos calculs d'après les données de l'Atlas agricole (2004) et du recensement agricole (2010).

L'irrigation est très présente dans la région du Sud et la région d'Hermon avec un pourcentage de plus de 75 pour cent, tandis que dans la région de Mont Liban-Jezzine se combinent presque également le système pluvial et le système d'irrigation. Cela signifie que dans ces deux régions, les petites exploitations mobilisent au mieux les ressources en eau de leur territoire.

Figure 35. La présentation de la part de la SAU (%) en fonction de système d'irrigation et selon les régions bioclimatiques



Sources: Nos calculs d'après les données de l'atlas agricole (2004) et du recensement agricole (2010).

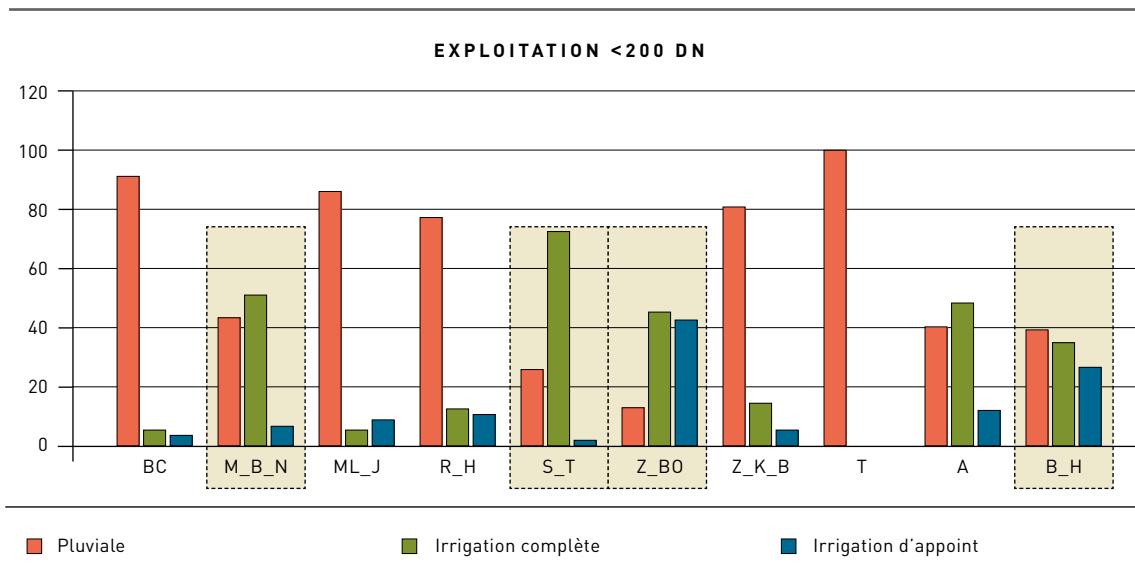
Pour les grandes exploitations (> 200 Dn), la distribution est hétérogène, elle montre que dans les zones littorales (Saida et Tyr), l'irrigation complète prédomine de même que dans les zones de sud (M_B_N). Les exploitations > 200 Dn combinent dans la zone du Béqaa centrale l'irrigation complète et d'appoint. Dans la région de Baalbeck-Hermel, la SAU des grandes exploitations se répartit presque également entre les 3 systèmes.

Tableau 15. La répartition (%) de la SAU > 200 Dn par systèmes d'irrigation et régions bioclimatiques

	Pluviale	Irrigation complète	Irrigation d'appoint
BC	91	5	4
M_B_N	43	51	7
ML_J	86	5	9
R_H	77	12	10
S_T	26	73	2
Z_BO	13	45	42
Z_K_B	81	14	5
T	100	0	0
A	40	48	12
B_H	39	35	26

Sources: nos calculs d'après les données de l'atlas agricole (2004) et du recensement agricole (2010).

Figure 36. La présentation de la part de la SAU (%) en fonction de système d'irrigation et selon les régions bioclimatiques



Associant plus fréquemment polyculture et élevage, les petites exploitations ont tendance à s'orienter vers une agriculture sans spécialisation.

L'élevage bovin laitier constitue un exemple pertinent des différences des structures d'exploitation.

L'on a vu que l'écrasante majorité des éleveurs bovins (57 pour cent) détenaient des exploitations de moins de 1 Ha de SAU, alors que 12 pour cent des éleveurs du cheptel bovin moyen se déclaraient sans SAU. Ainsi, l'acquisition foncière n'est pas un critère impératif pour le développement d'un cheptel au Liban.

Des 400 grandes exploitations détenant plus de 10 Ha, 57 pour cent pratiquent l'élevage bovin mais seuls 21 exploitants détenant plus de 50 Ha sont éleveurs bovin.

Le cheptel bovin qui domine selon le recensement agricole de 2010 a une orientation production laitière. Les élevages bovins laitiers se sont surtout développés dans la partie Sud-Ouest et centrale de la Béqaa, pour leur majorité sur des modèles hors-sol de taille moyenne. On trouve dans cette catégorie les grosses exploitations de plus de 50 Ha sur lesquels les industriels comptent pour leur approvisionnement en lait frais.

Les systèmes d'élevage bovin laitier observés au sein des exploitations agricoles sont les suivants :

- **Les systèmes de subsistance:** Ces élevages dans des petites exploitations se trouvent dans les territoires montagneux (Mont- Liban et Anti-Liban) où il est difficile de trouver un emploi en dehors de l'agriculture ;

- **Les systèmes intensifs combinés avec des cultures fourragères:** Les vaches sont élevées en hors-sol pour la plupart du temps. Les sous-produits de la ferme assurent une bonne partie de l'alimentation des vaches. Le volume de la production permet la vente auprès des collecteurs de lait. Une grande partie de ce système est localisée dans les plaines (Béqaa Centrale notamment). Si ce système intensif est très présent dans les grandes entreprises agricoles, il est aussi pratiqué dans les petites structures agricoles ;
- **Les systèmes bovins laitiers spécialisés:** Ce système comprend les unités de production détenant plus de 7 vaches ;
- **Les élevages laitiers intégrés à des industriels:** Il s'agit d'unités de production qui fournissent à des groupes d'industriels du lait destiné à être vendu liquide. Les plus réputés se situent dans la Béqaa. À titre d'exemple, l'entreprise Liban-Lait détient 20 pour cent du marché des produits laitiers en 2004 et opérait via une franchise Danone-Yoplait et de Candia. Des fermes de type industriel (Daliah, Liban-Lait et Dairy-day) comptent respectivement 2000, 1500 et jusqu'à 4000 vaches laitières. Ces fermes coexistent ainsi avec des fermes traditionnelles qui comptent moins de 10 vaches laitières.

À l'exception de ce dernier système, les autres systèmes sont présents au sein de la petite agriculture, avec des effectifs variables. Il est clair que ce sont les deux premiers systèmes identifiés qui occupent une place importante.

Le dualisme entre les structures est largement visible dans l'une des régions bioclimatiques les plus riches du pays.

4.4 La place des organisations de producteurs dans l'appui à la petite agriculture familiale

Le système coopératif au Liban date de l'époque du mandat français. La première coopérative fut créée en 1939 pour des objectifs agricoles au village d'Aabadiyeh. Ce n'est qu'en 1964 que les textes législatifs qui régissent le fonctionnement des coopératives virent le jour. Jusqu'en 1973, il existait 63 coopératives. Selon les dernières statistiques du ministère de l'agriculture, ce nombre s'élève à 1350 coopératives; 18 pour cent sont féminines (l'équivalent de 250 coopératives) dont 150 sont actives et dynamiques principalement dans le domaine agricole ou artisanal. Les femmes adhérentes à des coopératives dans le milieu rural arrivent à assurer des revenus supplémentaires au ménage par les modalités suivantes:

- Étant adhérente à une coopérative, elle bénéficie du retour des bénéfices.
- Adhérente et rémunérée par heure de travail.
- Des femmes qui effectuent la production ou la transformation dans leur habitat et vendent la production à la coopérative.

Sur les 1350 coopératives, environ 50 pour cent sont agricoles (environ 675 coopératives). L'effectif des coopératives agricoles est aléatoire car nombre d'entre elles se créent pour capter

les subventions pouvant aller jusqu'à 33 000 \$ et se dissolvent à la suite (Source: Al Akhbar, 2012). Il est à noter que parmi les 675 coopératives agricoles, 250 coopératives sont féminines avec 48 coopératives effectives et dirigées par des femmes dont 52 pour cent travaillent dans la production agricoles.

La stratégie agricole 2015-2019 accorde une place au développement du secteur coopératif en décrivant ses champs d'intervention dans les termes suivants:

- Améliorer et renforcer les capacités de la Direction Générale des Coopératives (DGC) en renforçant son personnel et ses capacités financières.
- Évaluer des coopératives et des fonds mutuels dans le but d'augmenter leur efficacité.
- Renforcer l'Union Nationale des crédits coopératifs et de l'Union Nationale des Coopératives.
- Activer des fonds mutuels contre l'assurance des risques naturels du secteur agricole spécifiquement qui ont comme objectifs de:
 1. Indemniser les agriculteurs contre les dommages qui affectent leurs cultures, leurs productions et leurs installations.
 2. Indemniser les éleveurs contre les dommages qui affectent leur bétail et leurs installations.
 3. Préparation des études et des statistiques qui contribueront à la protection de la production agricole et à l'amélioration des installations.
 4. Préparation d'études qui contribueraient à protéger le bétail et l'élevage et le secteur de l'apiculture.
 5. Indemniser les pêcheurs contre les dommages qui affectent leurs bateaux de pêche, leurs équipements et leurs installations d'aquaculture.

Ces mesures viennent consolider la politique agricole 2010-2014.

Une histoire de réussite

Coopérative de Koura pour le développement et les services agricoles

La coopérative a pris part au projet de "programme de récolte mécanique" initié par le Développement de la Chaîne de Valeur Industrielle du Liban (LIVCD). Ce programme consiste à améliorer la compétitivité de l'huile d'olive libanaise en diminuant le prix de vente, cela passe par la diminution des coûts de la récolte traditionnelle (40 pour cent du coût de la récolte) en la remplaçant par les collecteurs mécaniques). La coopérative de Koura pour le développement et les services agricoles avait acquis 11 collecteurs. Les exploitants ayant loué les collecteurs ont réduit le coût de récolte de 0,14\$ / kg alors que 9 080 \$ furent générés par et pour la coopérative en louant les collecteurs pendant 454 jours de récolte. L'accroissement de l'excédent net permet à l'entreprise d'investir pour structurer la filière par l'installation d'un pressoir à titre d'exemple. Ce modèle abouti grâce au soutien de LIVCD permet le maintien d'une vie professionnelle et collective dans les zones fragilisées par les contraintes urbaines.

Les points faibles de l'organisation des coopératives:

- Les coopératives au Liban n'échappent pas à l'influence religieuse et sociale. Sur un espace géographique restreint, nous pouvons trouver une multitude de coopératives exerçant la même activité. Ainsi les subventions se divisent sur de petits projets (achat de matériels, engrais...) plutôt que de réaliser des projets rentables à long terme pour les agriculteurs tel le regroupement pour l'aide à l'exportation, l'accès aux crédits...
- La plupart des coopératives sont créées par un ou plusieurs producteurs pour bénéficier des aides pour des usages individuels: nombreux sont ceux qui reçoivent des produits phytosanitaires, des plants ou même construisent un atelier de transformation à partir des subventions de la coopérative.
- La formation et la vulgarisation au travail coopératif sont quasiment inexistantes alors qu'il revient à la DGC de renforcer les capacités internes des coopératives, notamment sur leurs connaissances du fonctionnement du secteur et les compétences marketing et financières requises. La fonction des coopératives existantes se réduit au partage de l'équipement agricole qui est rarement renouvelé.
- Qui dit travail coopératif dit travail collectif or le secteur coopératif libanais souffre de la faible implication de ses membres.

Le non-respect des règles de fonctionnement: 90 pour cent des coopératives ne présentent pas leur budget annuel à la DGC alors que la loi prévoit que: "toute coopérative devrait rendre son budget de l'année passée, approuvé par un agent comptable", ce qui obère leur accès aux crédits bancaires ou de l'Union nationale pour crédits coopératifs.

Encadré 1: La coopérative libanaise de développement (CLD)

Afin d'encourager et faciliter la réinsertion des déplacés chrétiens dans leur village d'origine et atténuer les conséquences de la guerre civile, des notables chrétiens maronites ont fondée en 1992 une structure coopérative de micro crédit réservée à l'origine à une clientèle appartenant à sa communauté religieuse: la coopérative libanaise de développement (CLD). Celle-ci est aujourd'hui sous la tutelle de la direction générale des coopératives, rattachée au ministère de l'Agriculture. Accordant des prêts à faible taux d'intérêt, elle a financé des projets agricoles, de l'agroalimentaire ou de l'artisanat dans toutes les régions du Liban. En 2011, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a inclus la coopérative dans un programme de développement du microcrédit au Liban (LIM) doté d'un montant de 12 millions de dollars. Trois banques ont été associées à ce programme: la Banque du Liban (BDL), Byblos Bank, et la Banque de l'industrie et du travail (BIT). La coopérative a pu s'appuyer sur d'autres partenaires (Écoles catholiques, Centre maronite de recherche...).

Source: <http://www.lorientlejour.com/article/921323/le-microcredit-a-la-sauce-chretienne.html>

Même lorsqu'il s'agit de coopératives appartenant à la même filière ou secteur d'activité, elles sont pour leur plupart isolées. Les coopératives se regroupent rarement pour mettre en commun leur production et réaliser de meilleures ventes.



En définitive, le secteur coopératif souffre de dysfonctionnement à deux niveaux:

- Au niveau interne: le manque de ressources budgétaires et le manque de personnel qualifié. La DGC (Direction Générale des Coopératives) et ses 5 antennes régionales fonctionnent avec un effectif actuel de 43 personnes sur les 96 prévus en 1973: cette dotation en personnel n'a pas changé depuis alors que l'on comptabilisait 1 179 coopératives en 2013 ;
- Au niveau du cadre législatif: l'obsolescence des textes réglementaires et l'absence de classification des coopératives. La quasi absence de critères d'enregistrement des coopératives facilite la création de structures fictives et favorise des comportements opportunistes pour capter les multiples financements internationaux.

Le secteur est plus soutenu par les projets des ONG et les organismes internationaux que par une action directe du ministère de l'agriculture. Le plus souvent il s'agit de coopératives de femmes, soutenues par des bailleurs de fonds - en particulier, l'USAID - qui transforme des produits agricoles achetés à des agriculteurs. Même si ce type de coopérative part d'une bonne idée - celle de capter de la valeur ajoutée -, force est de constater que la partie vente ne fonctionne pas très bien, au point qu'une union de coopérative spécialisée dans le marketing a été créée dans les projets du CHF (cooperative housing foundation) soutenus par l'USAID.

Dans le cadre de la stratégie 2010-2014, le ministère de l'agriculture n'a pas abandonné la question des coopératives.

Durant la période quadriennale (2010-2014), la direction générale a entériné la création de coopératives mais également dissout beaucoup de coopératives anciennes. Ainsi, 223 coopératives ont été créées tandis que 311 ont été dissoutes, ce qui constitue un solde négatif de 88. Cette dissolution intervenue notamment au cours de l'année 2012 (212 coopératives) traduit une volonté d'améliorer le fonctionnement des coopératives. Cependant, il reste à renforcer la direction générale des coopératives en vue de lui permettre de pouvoir établir de véritables tableaux de bord sur l'ensemble du secteur coopératif.

Le financement est un réel problème pour les coopératives. En même temps, il pourrait constituer un levier pour les orienter au mieux. L'accès des coopératives à des prêts dits kafalat, renforcés dans le cadre de la stratégie du ministère et de l'appui européen du programme ARDP, est ainsi un pas dans la bonne direction.

Encadré 2: Une histoire de réussite. La Coopérative de Koura pour le développement et les services agricoles

La coopérative a été associée au projet de "programme de récolte mécanique" initié par le Développement de la Chaîne de Valeur Industrielle du Liban. Ce programme consistait à améliorer la compétitivité de l'huile d'olive libanaise en diminuant les coûts de la récolte traditionnelle (40 pour cent des coûts de la récolte) et en introduisant des collecteurs mécaniques (mechanical harvesters). La coopérative de Koura pour le développement et les services agricoles a acquis 11 collecteurs. Les exploitants coopérateurs ayant loué les collecteurs ont réduit le coût de récolte de 0,14 \$/kg. L'accroissement du capital a permis à l'entreprise coopérative d'investir dans l'installation d'un pressoir ce qui a permis de renforcer la filière. Cette expérience a également créé des conditions favorables au maintien d'une vie professionnelle et collective de petits exploitants dans les zones fragiles.

Les transformations structurelles de l'économie et de la société. Une transition inachevée

Les principaux facteurs de transformation sont identifiés au double plan économique et démographique.

5.1 Un modèle de croissance économique basé sur les services

Le PIB du secteur agricole oscille entre 6 et 7 pour cent du PIB depuis l'année 1992. Il chute à 4 pour cent en 2005 et 2011, dates marquées par des crises politiques. Il emploie 6 pour cent des actifs en 2014.

L'économie libanaise a connu des périodes de destruction au cours de la guerre civile (1975-1990), de reconstruction (dans les années 2000), de réforme de la politique économique orientée vers la modernisation agricole et industrielle, l'amélioration du secteur du bâtiment et des travaux publics dans un pays en phase de reconstruction, de relance des investissements et d'ouverture vers les marchés extérieurs.

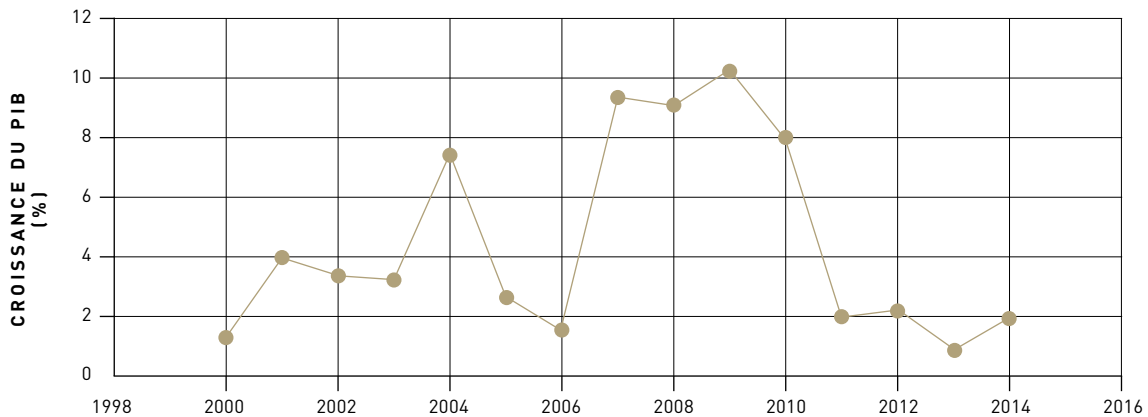
Comme on peut l'observer ci-dessous, la croissance du PIB a été étroitement dépendante de cet environnement (figure 36).

En 1990, le pays sortait de quinze ans de guerre. Le chantier de reconstruction concernait le champ de l'immobilier et le social. Toutes les infrastructures étaient endommagées, les usines pillées, 600 000 personnes ont fui leurs villages à la recherche d'un refuge.

Une étude du FMI (datant de mars 2011) intitulée "Liban: Analyse de la croissance du PIB réel – 1997-2009 –", souligne qu'entre 1997 et 2009, la croissance a été principalement tirée par 3 secteurs: le commerce de détail et de gros (contribution de 14,2 pour cent à la croissance du PIB réel), les Télécom (9,4 pour cent) et les banques (5,3 pour cent).

L'augmentation du PIB réel qui s'est établi autour de 8,25 pour cent pour la période 2007-2010 dénote d'une reprise certaine de la croissance économique. Cette reprise fut déclenchée par l'investissement dans des projets de réhabilitation des infrastructures, de construction.

Figure 37. Évolution de la croissance du PIB (%) du pays



Sources: statistical review, CIHEAM, 2015.

Concernant le poids des secteurs dans l'économie libanaise, l'on observe que c'est le secteur des services qui est prépondérant dans l'économie libanaise.

C'est au Premier Ministre de la Seconde République, Rafic Hariri, 1992 à 1998, puis de 2000 à 2004, que l'on doit le renforcement d'un modèle économique axé sur les services.

Le secteur immobilier s'alimente d'une demande aussi forte de la part des Libanais expatriés qui ont réalisé de nouvelles fortunes ou de citoyens arabes qui souhaitent investir dans la promotion immobilière, le courtage ou l'acquisition d'un appartement.

Dans son rapport Diagnostic systémique du pays, la Banque mondiale précise que la croissance libanaise a chuté de 12,9 pour cent pour la période 1991-1995 à 1,7 pour cent en 2011, année de début du conflit syrien. Ce recul de la croissance malgré le boom immobilier et l'augmentation de la consommation est dû aux crises récurrentes: les opérations aériennes israéliennes initiées en 2006 sur le Liban, l'assassinat de Rafic Hariri en 2005.

Un document publié en 2012 par la Banque mondiale intitulé "Using Lebanon's Large Capital Inflows to Foster Sustainable Long-Term Growth", indique que le Liban a toujours maintenu des relations financières avec les pays de la région et surtout les pays du Golfe. Toujours selon ce document, les flux monétaires sont reliés à la richesse pétrolière régionale, la prospérité du secteur immobilier au Liban, la confiance attribuée à son secteur bancaire ainsi que l'existence d'une large diaspora libanaise.

Quant à la proportion des emplois formels hors de l'agriculture, le secteur des services représente 75 pour cent des emplois suivi du secteur de l'industrie qui en représente 20 pour cent. L'industrie est dominée par la fabrication de produits agroalimentaires, métalliques, minéraux, de meubles et autres produits manufacturés. L'agriculture qui pesait pour près de 20 pour cent de l'emploi en 1970 (18,9 pour cent) emploie 6 pour cent des actifs en 2010. Les données sur l'emploi agricole montrent un déclin soutenu tout au long de la période 1970-2000.

Tableau 16. **Emploi par secteur d'activité.**

	1970	1997	2004	2010
Agriculture	18,9%	9,3%	8%	5%
Industrie	17,8%	15,1%	15%	20%
Services	-	40,8%	46,7%	75%

Sources: Banque Mondiale, 2014

Les statistiques des Conditions de Vie des Ménages (CMV) de 2007 font ressortir une différence entre l'emploi des femmes et l'emploi des hommes. C'est ainsi que la majorité des femmes travaillent dans le secteur de services soit 64 pour cent du total; 4,6 pour cent des femmes sont employées dans le secteur agricole.

Tableau 17. **La distribution de la population exerçant une activité entre les secteurs d'activité économique du pays (en %)**

	Femme	Homme	Population
Agriculture	4,6	8,1	7,2
Industrie	10,1	15	13,8
Commerce	15,6	25	22,6
Transport, poste et Télécommunication	2,6	8,5	7
Services	64	34,2	41,6
Finance et assurance	3	1,8	2,1
Non Réponse	0,2	0,1	0,1

Source: CVM, 2007

1 229 000 personnes constituent la population active soit près de 50 pour cent de la tranche d'âge de 15 ans et plus. 1 118 000 occupent un emploi dans les divers secteurs d'activités (public, privé) dont 24 pour cent sont des femmes⁵.

Si l'on examine le niveau de qualification pour l'emploi, l'on observe que 30 pour cent des personnes actives n'ont pas reçu d'éducation ou une éducation élémentaire, alors que 43 pour cent d'entre elles détiennent un niveau secondaire ou universitaire. La proportion des femmes actives qualifiées (43 pour cent) dépasse celle d'hommes qualifiés (20 pour cent), exerçant des métiers tels que médecins, ingénieurs, éducatrices...

Avec la saturation du marché du travail, les enfants d'agriculteurs ou leurs petits enfants se sont engagés dans la préparation de diplômes agricoles en tant que techniciens ou ingénieurs agronomes dans l'objectif de reprendre les exploitations familiales avec une volonté de les moderniser.

⁵ Central Administration of statistics, Case Labour Study, 1 October 2014.

D'autres reprennent les pépinières familiales ou s'installent dans des métiers en amont du secteur agricole (magasins d'agrofourriture).

Le modèle de croissance installé (avec un poids prédominant des services) ne débouche ni sur une modernisation de l'agriculture libanaise toujours caractérisée par des structures agraires aux performances limitées, ni sur le développement d'un secteur industriel avancé absorbant une main d'œuvre active jeune de plus en plus qualifiée. Le secteur industriel est dominé par l'existence de très petites et de moyennes entreprises de type familial employant une main d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée. Le secteur touristique qui occupe une place majeur dans le PIB du secteur des services a quant à lui recours à une main d'œuvre étrangère d'origine asiatique (Philippines...) ou africaine (Éthiopie...).

Le modèle de croissance dominant au Liban alimente en continu un exode vers les pays étrangers (Pays du Golfe, Europe, Amérique du Nord, Canada...).

En définitive, les transformations économiques se caractérisent par une transition inachevée⁶. L'économie des services (tirée par le commerce, l'intermédiation bancaire, l'immobilier ou le tourisme) n'a pas été en mesure d'assurer une expansion économique suffisamment importante pour employer davantage de main d'œuvre qualifiée, pour réduire les déséquilibres macroéconomiques ou financiers (dette publique, déficit commercial). Elle a sous-utilisé les capacités productives des autres secteurs de l'économie libanaise, et en particulier l'agriculture. Les terres abandonnées et non exploitées représenteraient plus de 470 267 Dn sur une SAU de 2 309 942 Dn soit plus de 20 pour cent de la superficie agricole utile (RGA, 2010), et l'on sait que l'on est loin d'avoir mobilisé tout le potentiel en eau du pays.

5.2 Les dynamiques démographiques

Il est à noter que le dernier recensement officiel de la population a été fait sous le mandat français en 1932. Toutes les valeurs existantes actuellement ne sont que des estimations établies par des universités, des administrations de statistiques ou des ministères.

Les données disponibles montrent que le Liban est parmi les pays arabes celui qui a assuré très tôt sa transition démographique.

Le taux de croissance naturel passe en effet de 3,35 pour cent en 1960 à en 1969 et à moins de 1 pour cent en 2014. Le déclin brutal de ce taux de croissance observé dans les années 1970 et 1980 est à mettre en relation avec le début de la guerre civile (1975 jusqu'au 1990), où les départs ont été estimés à 729 000 personnes entre 1975 et 1994.

⁶ Corm, G (2004). L'économie libanaise: risques et perspectives. Article publié dans Accomex, magazine bimestriel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Tableau 18. **Taux de croissance naturelle de la population au Liban**

Année	Taux de croissance (%)
1960	3,25
1969	1,78
1979	0,09
1989	0,30
1999	1,36
2009	1,44
2014	0,96

Source: Statistique mondiale, République libanaise, 2015

D'autres indicateurs démographiques comme le taux de mortalité, le taux de natalité et l'espérance de vie expliquent cette évolution. Nous observons que le taux de mortalité entre les années 1970 et 2015 a chuté de 8/1000 en 1970 à 4,88/1000 en 2015. Le taux de natalité a quant à lui diminué de 33/1000 en 1970 à 14,59 /1000 en 2015. Enfin l'espérance de vie est passée de 65 ans en 1970 à 77,4 ans en 2015 (tableau 19).

Tableau 19. **Les indicateurs démographiques au Liban**

Année	1970	1990	2004	2015
Taux de mortalité (‰)	8	8	8	4,88
Taux de natalité (‰)	33	26	19	14,59
Espérance de vie (ans)	65	69	72	77,4

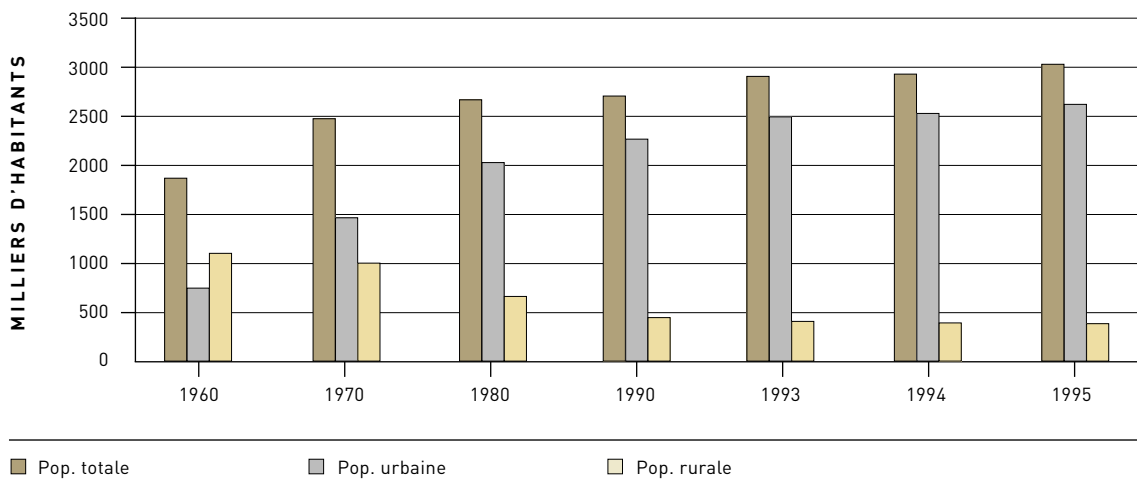
Source: Banque Mondiale, 2015

Selon plusieurs sources (Courbages et Forgues 1974, Nawfal et Rizkallah 2003, Plan Bleu 2001 et Al Nahar), l'évolution de la fécondité entre les années 1960 et 2004 montre que le nombre d'enfant/femme est passé de 6 enfants en 1960 à 2 enfants en 2004. Cette baisse régulière du nombre d'enfants signale un rapprochement entre les comportements démographiques à l'intérieur du pays, entre les zones urbaines et les zones rurales et entre les religions (chrétienne et musulmane). Ces changements dans les systèmes familiaux auront une influence sur les exploitations familiales qui enregistrent une baisse d'actifs familiaux entre les RGA de 1998 et de 2010.

L'autre fait social qui marquera durablement les campagnes libanaises au cours de ces dernières décennies est le fort exode rural et l'urbanisation qui l'accompagne.

La population urbaine, qui était de 32 pour cent en 1932, est passée à 40 pour cent en 1960, 59 pour cent en 1970, 84 pour cent en 1990 et 87 pour cent en 1995. Le rythme de l'urbanisation s'est ralenti ces dernières années pour se situer, selon certaines estimations, aux alentours de 88 pour cent en 2005 (Figure 37).

Figure 38. Évolution de la population urbaine et rurale



Sources: Diverses sources

Avant 1970, la population rurale libanaise était répartie sur plus de 1 600 villages, souvent assez importants.

Les changements de définition de la population rurale expliquent aussi ces transformations soutenues et effectuées à des rythmes rapides.

L'enquête sur la population rurale en 1970 a classé, dans cette catégorie, toute localité de moins de 5 000 habitants, à l'exception de la proche banlieue de Beyrouth. Or, par la suite, beaucoup de ces agglomérations sont devenues urbaines avec des constructions réalisées aux dépens de régions agricoles. Durant cette période, la population résidant dans des localités de plus de 10 000 habitants s'est rapidement accrue, et la part de la population urbaine n'a cessé de s'accroître d'autant plus que les grandes villes comme Saida, Zahlé et surtout Tripoli et Beyrouth connaissaient elles aussi une croissance rapide.

5.3 Diaspora pourvoyeuse de fonds: les transferts

L'émigration n'est pas un phénomène nouveau. Près de la moitié de la population libanaise est expatriée. La cause principale déclarée du désir d'émigration est la quête d'un emploi ou l'amélioration des conditions de vie. Il est à signaler que dans une étude sur l'émigration au Liban entre 1992 et 2007, il a été constaté que le nombre d'émigrés au cours de cette période était proche d'un demi-million, et que près de 50 pour cent des ménages libanais ont au moins un membre de leur famille qui a émigré au cours de la période indiquée. Environ 77 pour cent des émigrés ont entre 18 ans et 35 ans et la majorité est constituée de main-d'œuvre qualifiée⁷.

⁷ Étude réalisée par l'Observatoire universitaire de la réalité socioéconomique (Ourse) de l'Université Saint-Joseph, et portant sur un échantillon de 2000 personnes.

Selon l'enquête Cluster menée par l'Administration Centrale des Statistiques en 2009, 77,4 pour cent des émigrés ont moins de 35 ans et 65,9 pour cent du total des émigrants candidats à l'émigration sont à la recherche d'un emploi. Ils aspirent à des emplois qui correspondent à leurs qualifications car 44,4 pour cent des émigrants disposent d'un niveau d'éducation universitaire. Selon l'enquête Gallup 2010, 37 pour cent des jeunes enquêtés sont découragés et envisagent une immigration permanente⁸.

Si le Liban enregistre un départ massif de population souvent jeune et qualifiée, il dispose paradoxalement d'un atout majeur constitué par l'émigration à l'étranger (Corm, 2004)⁹. Au niveau macroéconomique, ces transferts permettent de couvrir une partie du déficit du compte courant résultant de la forte dépendance des importations. Alors qu'au niveau microéconomique, la hausse de la part des transferts du PIB est due à l'augmentation du nombre des émigrés.

Plus le chômage et la crise sociale augmentent, plus les Libanais de l'étranger ne se trouvent dans l'obligation d'aider leurs familles restées au pays. Il y a là un mécanisme auto-correcteur d'une crise sociale (pauvreté et chômage) consécutive du déficit de la balance commerciale et des finances publiques (la dette publique représente près de 150 pour cent du PIB).

Le Liban est classé 9^{ème} sur 168 pays en développement en termes de fonds reçus à l'occasion de transferts effectués par la diaspora (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement). Il est à la troisième place parmi les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, avec 4,924 millions de dollars après le Maroc (5,048 millions de dollars) et l'Égypte (5,017 millions de dollars s)¹⁰. La Banque Mondiale prévoit que les transferts d'argent des émigrés libanais de l'étranger atteignent 7,5 milliards de dollars en 2015, en hausse de 0,7 pour cent par rapport aux 7,45 milliards de dollars enregistrés en 2014. Ces transferts représenteraient 14,9 pour cent du PIB.

Les transferts de fonds bruts ont représenté en moyenne 23 pour cent du PIB au cours des cinq dernières années. Cependant, les transferts nets (flux entrants-flux sortants) sont évalués à 3 - 3,5 milliards de dollars par an au cours des cinq dernières années et ont constitué 8,8 pour cent du PIB durant la même période.

Une étude réalisée par l'Observatoire universitaire de la réalité socioéconomique (Ourse) de l'Université Saint-Joseph, et portant sur un échantillon de 2000 personnes, note que 20 pour cent d'entre elles reçoivent des fonds émanant d'un expatrié.

Un nombre plus important de ménages agricoles continuant à résider au Liban profitent de ces transferts directs. Il faut signaler que la majorité de l'argent envoyé par la diaspora passe par des réseaux familiaux. Ces transferts constituent ainsi un facteur favorable à la résilience

⁸ Ceux qui restent sur place mettent une année en moyenne à rechercher un emploi dans les secteurs formels ou s'orientent vers des secteurs informels pour gagner leur vie. Le poids de ce dernier devient imposant, il est à l'origine de 71 pour cent des emplois et constitue 36 pour cent du PIB libanais.

⁹ Corm, G., (2004). Article cité. La situation...

¹⁰ Development and Globalization: Facts and Figures. United Nations Conference on Trade and Development, 2008.

des ménages agricoles, aux petits exploitants et de façon générale à la population vivant dans les zones rurales libanaises.

5.4 Les conflits politiques et militaires et l'agriculture

De très nombreux conflits ont marqué l'histoire politique et économique du Liban. Après la mini guerre civile de 1958, due aux tensions régionales fortes de cette période a succédé une période de paix où se sont construites les institutions libanaises et mis en place un système économique libéral. C'est au cours de cette première époque que se met en place un modèle ouvert sur le commerce international et que le secteur des services d'intermédiation bancaire et commerciale se substitue progressivement au secteur agricole qui représentait le principal secteur d'activité. Le premier choc pétrolier conjugué au déclenchement de la guerre civile affecte l'économie libanaise dans les années 1970.

Les ressources pétrolières des pays voisins et la guerre civile alimentent l'exode de nombreux Libanais. Ces deux événements économiques vont consolider les mécanismes d'une croissance spécifique à l'économie libanaise fondée sur la mobilisation de capitaux par un système bancaire efficace.

5.5 Les effets de la guerre civile

La guerre civile des années (1975-1990) conjuguée à l'occupation israélienne (des territoires du Sud) a marqué les territoires agricoles libanais. Aucune politique agricole n'a pu être élaborée au cours de cette période, ce qui a été un obstacle pour le développement équilibré des territoires. Des cultures illicites (cannabis) se sont substituées aux cultures classiques sur la plaine de la Béqaa devenue incontrôlable par l'État libanais. Par ailleurs, beaucoup de Libanais du Sud ont fui leurs terres, à partir de 1978 suite à l'invasion israélienne, et la population active agricole régressera ainsi de 20 pour cent dans la population active totale en 1970 à 12 pour cent en 1984 et 8 pour cent en 1992.

Le pays sort de quinze années de guerre avec des infrastructures endommagées, un capital productif industriel détruit, un patrimoine immobilier dégradé et plus de 600 000 personnes déplacées.

La guerre civile a affecté la croissance économique globale. Dans son rapport Diagnostic systémique du pays, la Banque mondiale indique que la croissance libanaise avait chuté de 12,9 pour cent pour la période 1991-1995. Elle a freiné les échanges commerciaux et porté atteinte aux capacités d'exportations agricoles du pays. Les marchés de gros furent souvent détruits causant ainsi préjudice aux producteurs locaux. La guerre civile a affecté des investissements matériels (chambres froides, ouvrages hydrauliques, terrasses) mais également des populations paysannes soumises à des déplacements forcés.

Le plan de reconstruction initié par le gouvernement Hariri qui succéda à la guerre estima ainsi les dépenses de réparation causées par la guerre à plus de 18 milliards de dollars.

Les opérations aériennes israéliennes en 2006 sur le Liban, l'assassinat du premier ministre Rafic Hariri en 2005 ont eu également des conséquences négatives. Ces événements ont fait obstacle à de nombreux projets agricoles (constructions de barrages, destructions d'infrastructures routières, perturbations du commerce agricole).

Si les années qui ont suivi ont autorisé une relative stabilité, le conflit régional syrien amorcé dès 2010 a des répercussions considérables sur l'économie agricole libanaise.

Affectée par la crise régionale syrienne, la croissance économique s'est ralentie; elle a baissé pour se situer à 4,1 pour cent entre 2011 et 2012.

Si le Liban a toujours subi de plein fouet les effets des conflits régionaux (afflux de réfugiés palestiniens, irakiens, main d'œuvre syrienne suite à la présence militaire de la Syrie), le récent conflit syrien aura attiré dans le pays plus de 1 millions de réfugiés, en grande partie constituée d'une population rurale et agricole.

La majorité des réfugiés syriens sont installés dans les régions rurales les plus pauvres du Liban et en particulier à Akkar, Tripoli, la Béqaa et le Liban Sud. Près de la moitié des réfugiés syriens au Liban (45 pour cent) occupent un emploi non qualifié dans les secteurs de la construction et des services mais aussi dans les secteurs de l'agriculture.

Les effets de cet afflux massif de main d'œuvre sont contradictoires. La concurrence de la main d'œuvre syrienne au Liban n'est pas un phénomène nouveau mais l'afflux est plus massif depuis 4 ans avec une augmentation de la population active de 15,4 pour cent. Cette arrivée de nouveaux migrants a entraîné une hausse du taux de chômage de 11 pour cent à 18 pour cent selon les données de la Banque mondiale. Il a exercé un impact négatif sur les travailleurs libanais non qualifiés qui ont vu leur salaire baisser de 30 pour cent à Baalbeck et de moitié dans la région Nord (Cahiers des migrations internationales no. 105, 2010). Par ailleurs, l'afflux de réfugiés syriens a également un impact sur l'agriculture surtout dans le Nord du pays. Les réfugiés syriens, et notamment ceux d'entre eux qui disposaient de moyens financiers, ont pu ainsi louer des terres au Liban et les exploiter. Ce phénomène, positif par certains aspects car autorisant la reprise d'activité au sein de certaines exploitations agricoles, a conduit aussi à un accroissement du prix du fermage. De plus les exportations agricoles libanaises à destination de la Syrie, notamment de pommes de terre dans le Nord du pays, ont été interrompues portant ainsi préjudice aux agriculteurs libanais connectés sur les marchés extérieurs. Les exportations auraient chuté de 35 pour cent dès les premiers mois du conflit syrien. Pour faire face à cette situation, l'Agence de promotion des investissements au Liban (IDAL), en concertation avec les acteurs de l'export maritime, et le ministère ont mis en place une stratégie dite de "pont maritime aux exports". Une ligne maritime a ainsi été ouverte au départ de Beyrouth au début du mois de mai 2015 pour assurer le transport de produits agricoles vers l'Arabie Saoudite et la Jordanie via l'Égypte, autre marché important pour le Liban. Une autre voie a été établie en direction de Mersin en Turquie pour atteindre ensuite l'Irak.

La crise syrienne a eu pour effet d'accroître les importations agricoles et alimentaires.

Tableau 20. **Les importations observées avant et après les afflux syriens**

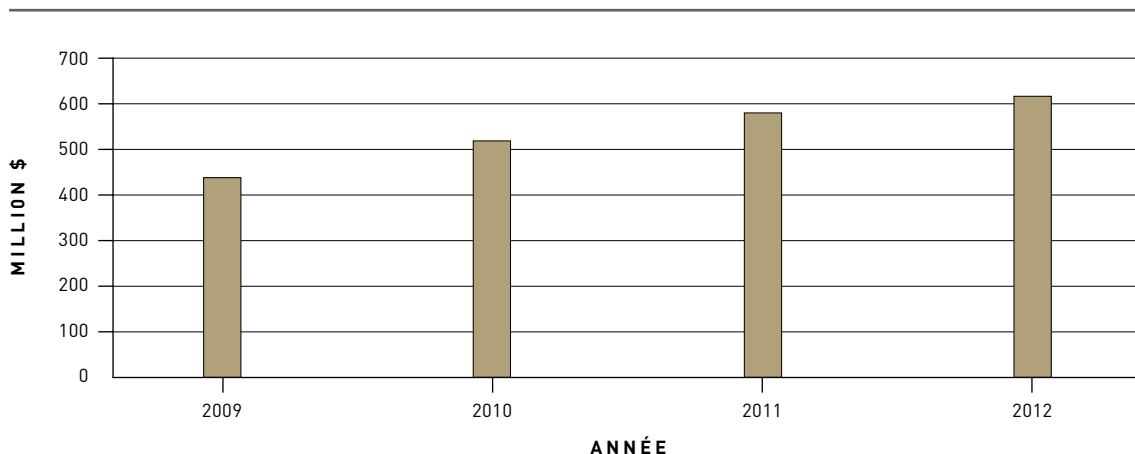
	2009	2010	2011	2012*	2013	2014
Blé	108 886	129 224	143 872	165 974	-	-
Aliments préparés, tabac, boissons	-	-	1 291 094	1 402 693	1 410 024	1 411 850
Graisses animales ou végétales	-	-	173 501	194 601	199 454	186 893
Légumes	-	-	849 614	867 623	922 785	966 178
Animaux et produits animaux	-	-	867 096	867 096	891 590	1 050 424

Source: Banque Mondiale (2011) et Douanes libanaise (2014).

*: Début de l'afflux massif syrien

Cette crise liée au conflit syrien aura paradoxalement autorisé également, entre 2011 et 2013, une augmentation de 7 pour cent des exportations des produits agricoles (Douanes libanaises, 2014).

Figure 39. **Évolution des exportations agricoles (2009-2012). En Millions de \$ US**



Source: Douanes Libanaises, 2013

L'environnement politique et géopolitique local et régional aura été déterminant dans les évolutions de l'agriculture et particulièrement de la petite exploitation qui fut privée d'investissement et de ressources financières. Le modèle de croissance économique dominant contribuera par ailleurs à sa dégradation.

Les politiques publiques agricoles: l'appui à la petite agriculture

Si des facteurs politiques nationaux (guerre civile de 1975-90) et géopolitiques local et régional (présence syrienne, occupation et agression militaire israélienne) ont contribué à accentuer des mouvements migratoires et des déplacements de population souvent massifs, les politiques agricoles mises en œuvre au cours de ces dernières décennies doivent être évoquées pour expliquer l'évolution du secteur agricole et la place qu'il occupe aujourd'hui dans l'économie. Quelles sont les mesures d'appui à la petite agriculture que l'on peut identifier et quel a été leur impact sur leur situation sociale ou économique ? Tels sont les principaux points qui seront traités dans cette partie.

Il convient toutefois de noter que même si les politiques publiques agricoles au Liban ne prennent pas en compte l'agriculture familiale de façon explicite, elles l'influencent indirectement l'environnement de ce secteur.

L'on peut distinguer 3 moments forts qui scandent les politiques agricoles au Liban:

- Une période qui s'étale du début des années 1960 au début des années 2000 caractérisée par une politique libérale exposant le secteur agricole aux contraintes d'un marché international de plus en plus exigeant en matière de normes sanitaires et phytosanitaires ;
- Une période, correspondant au quinquennat 2010-2014, où l'on a poursuivi la mise en œuvre des axes définis dès 2004¹¹: mise à jour de la législation, renforcement des capacités de l'administration agricole, infrastructures et utilisation des ressources naturelles, accompagnement des agriculteurs, qualité des produits, amélioration des filières, environnement financier, protection de l'environnement ;
- La période actuelle caractérisée par la promulgation de la stratégie programmée pour le quinquennat 2015-2019 et qui approfondit les orientations arrêtées dès l'année 2004 en proposant de nouvelles actions afin de renforcer la compétitivité de l'agriculture, de moderniser les institutions et de développer à la fois l'installation des jeunes agriculteurs et les investissements agricoles privés.

¹¹ Des études, notamment celles de la FAO (2004) sont conduites dans le but de formuler les grandes lignes d'une stratégie agricole. Les efforts de construction engagés ont porté sur des axes structurant un programme préconisé dès 2004.

6.1 Les années 1960 et les années de guerre: de l'immobilisme à la reconstruction

L'agriculture a connu un relatif essor dans les années 1950 et 1960. Celui-ci se basait essentiellement sur l'exportation de fruits et légumes frais vers les pays voisins, en particulier dans les pays du Golfe. Nombre de paysans déployaient leurs activités dans des filières bénéficiant de peu d'encadrement ou de soutiens. L'absence de réformes agraires (adoptées dans la plupart des pays voisins, de l'Égypte nassérienne à l'Irak ou la Syrie) profite à une classe de propriétaires et de familles qui avaient tiré leurs titres de propriété de leurs rapports au régime ottoman (propriétaires de la Béqaa, du Akkar ou du Mont- Liban) ou leur influence du temps du mandat français. Les petits exploitants ont souvent un statut défavorable de métayers, la pauvreté rurale étant souvent la règle. Aussi, l'exode agricole et rural constitua un exutoire à une main d'œuvre familiale trop nombreuse dans les petites exploitations sujettes souvent au morcellement.

Jusqu'à la moitié des années 50, le Liban était principalement exportateur de produits agricoles fruitiers et de volailles. Pendant les années 1955-1960, date d'instauration de la plupart des organismes publics (ministère de l'agriculture créé en 1955), le Liban a fait le choix d'un modèle orienté vers une économie reposant sur le secteur bancaire et le tourisme auxquels s'ajoute le secteur immobilier. La politique appliquée au secteur agricole est une politique libérale, encourageant les exportations et ouvrant ses marchés aux produits étrangers. Les seules mesures d'intervention ont trait à la constitution de stocks régulateurs pour les céréales et le sucre. L' Office des Céréales et de la Betterave sucrière (OCBS) bénéficiera ainsi d'une politique de soutien des prix et d'une distribution à des prix réduits de semences sélectionnées en vue d'améliorer le rendement.

Les conflits politiques (guerre civile 1975-1990) a fait obstacle à toute intervention de l'État. Des régions comme celle de la Bekaa où du Sud (occupé par Israël) se spécialiseront dans la culture de cannabis dont la rentabilité assure des profits autorisant une accumulation de fortunes mobilières et immobilières. Des programmes de substitution du cannabis par le tournesol ou d'autres cultures sont financés par les bailleurs de fonds européens et internationaux dès le milieu des années 1970. L'intervention israélienne de 2006 a causé des destructions d'infrastructures agricoles, les freins mis au commerce des produits, les déplacements de population vont peser lourdement dans le fonctionnement du secteur agricole. L'environnement politique conflictuel ne sera pas favorable au déploiement d'une politique agricole cohérente et organisée.

Le modèle de croissance agricole promu par le premier ministre de la deuxième République Rafic Hariri (1992-98 puis 2000-2005) et la politique économique centrée sur les services, l'immobilier et la construction d'infrastructures marginalisent le secteur agricole. Les interventions sont ponctuelles et les actions développées se cantonnent aux quelques soutiens évoqués plus haut. L'orientation libérale se confirme au cours de cette période d'après-guerre. Un accord de libre échange est signé en 2000 avec l'allié syrien. Deux autres accords multilatéraux sont également signés, le premier en 1997 avec la Ligue arabe (GAFTA ou Accord Libre Échange de la Ligue Arabe), et le second en 2005 avec l'Union Européenne.



Ces accords éliminent et/ou abaissent les droits de douane et autorisent un accès libre de marchandises industrielles ou de produits agricoles aux marchés européens. Le Liban accentue par ailleurs son ouverture à l'environnement international par la signature de nombreux autres accords commerciaux bilatéraux. L'orientation agro-exportatrice de l'agriculture se traduit en 2001 par l'adoption du programme "export plus" lancé en 2001. Il visait à accroître les exportations, à trouver de nouveaux marchés et à améliorer la qualité. Les subventions par produits et selon la destination sont attribuées à cet effet.

Si des petites exploitations faiblement intégrées aux marchés internationaux ont pu amortir le choc d'une compétition défavorable, d'autres sont marginalisées sinon exclues des marchés faute de préparation et d'accompagnement pour répondre aux nouvelles normes imposées par les accords.

Il est à noter que le début des années 2000 a été riche en contributions sur les politiques agricoles. À la fin du mois de juin 2003, l'Union européenne avait rendu public un travail de trois années. Ce rapport intitulé *Elements of agricultural policy and their master plan, the transversal components*, qui a finement décrit le fonctionnement de l'agriculture libanaise préconise un appui institutionnel fort. La FAO livre de son côté en 2004 un rapport préconisant une stratégie agricole. En complément des études de la FAO, les services de la coopération française livrent également des études portant sur des filières dites stratégiques: les viandes et le lait, les fruits et légumes ainsi que la vigne et le vin.

Les conflits locaux conjugués à une crise institutionnelle et politique qui a fait suite à l'assassinat du Premier ministre Hariri sont les raisons qui expliquent que les nombreuses préconisations des études citées plus n'ont pu être mises en œuvre.

Il faudra attendre la nomination d'un nouveau gouvernement fin des années 2000 pour mettre fin à cet immobilisme qui caractérise la politique publique agricole du Liban. Inspirée très largement des orientations de l'étude FAO, une stratégie agricole est énoncée pour le quinquennat 2010-2014.

6.2 La stratégie de développement agricole 2010-2014

Dans le document officiel "Stratégie du Développement du secteur agricole 2010-2014", les pouvoirs publics fixent pour objectif la réhabilitation du secteur agricole en faisant passer la contribution de l'agriculture de 5 pour cent à 8 pour cent du PIB, en améliorant la situation de l'emploi agricole, tant en termes de qualification des emplois que d'accroissement de leur nombre, en réduisant le déficit de la balance commerciale, en stimulant la productions des cultures stratégiques telles que les céréales afin d'améliorer le taux d'autosuffisance alimentaire du pays. La question de la qualité sanitaire (*food safety*) des produits agricoles et alimentaires est également posée comme un objectif stratégique prioritaire.

La stratégie agricole est délibérément volontariste mais avec une option libérale car l'État intervient moins de manière directe dans l'activité de production qu'au travers de pouvoirs réglementaires et de services techniques (vulgarisation, recherche, enseignement).

La stratégie va s'organiser autour des huit axes suivants:

- Le premier axe concerne la mise à jour de la législation (lois, décrets et décisions). Le contexte ayant évolué, les pouvoirs publics tentent d'apporter un cadre aux interventions des acteurs du secteur agricole: ils préconisent l'adoption d'une loi sur les agriculteurs, sur les garanties contre les catastrophes, sur l'agriculture biologique et une loi sur les groupements professionnels ;
- L'axe 2 vise, d'une part, le renforcement des capacités humaines des institutions ministérielles, et de l'administration (direction générale des coopératives, Institut de recherche agronomique libanais – IRAL --, le système d'enseignement technique agricole), et d'autre part, l'amélioration du fonctionnement du ministère de l'agriculture. D'autres institutions qui lui sont associées sont concernées par cet axe 2: autres administrations

publiques ou le secteur des organisations non gouvernementales très dense dans le pays et très présent dans le secteur agricole et rural. Le Premier ministre a des prérogatives au travers du Conseil de développement et de la reconstruction - CDR - qui fait financer nombre d'équipements ruraux et de l'Autorité pour le Développement des investissements au Liban chargé de subventionner les exportations. De son côté, le ministère de l'Intérieur intervient notamment dans le domaine des forêts, le ministère de la Santé dans le secteur de la sûreté alimentaire, le ministère du Travail pour les questions de sécurité sociale des travailleurs agricoles et de la pêche, le ministère de l'Industrie dans la promotion de la transformation industrielle des produits agricoles, le ministère de l'Énergie et de l'Eau dans le secteur des grandes infrastructures hydrauliques (barrages, canalisations) et le ministère de l'Environnement dans le secteur forestier et dans la lutte contre la diversification ainsi que dans la préservation de la biodiversité;

C'est donc à tout cet arsenal institutionnel que le ministère de l'Agriculture se propose de s'arrimer davantage sans omettre le dense tissu d'organisations non gouvernementales et de bailleurs de fonds très actifs au Liban.

- L'axe 3 porte sur les infrastructures agricoles et sur l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles. Infrastructures rurales (routes secondaires), systèmes d'irrigation et de mobilisation de l'eau (lacs collinaires et barrages), mise en valeur des terres dites marginales ;
- L'axe 4 concerne le renforcement du système d'encadrement technique des agriculteurs par le conseil et la formation professionnelle dans différents domaines (production, commercialisation, gestion...);
- L'axe 5 a trait au contrôle de la qualité des produits qu'ils soient d'origine végétale ou d'origine animale. Il s'agit de former aux normes (commerciales et sanitaires) standard les personnels dans le domaine du contrôle sanitaire. Cette orientation concerne les laboratoires de l'IRAL, ainsi que les structures de contrôle dans les ports (Saïda, Tripoli et Beyrouth), l'aéroport de Beyrouth et les passages de frontières terrestres ;
- L'axe 6 vise à développer les filières (améliorer le packaging et le marketing des produits agricoles). Les productions végétales retenues sont les pommes de terre, les raisins, les amandes, les céréales, les haricots verts, les fourrages, les olives, les agrumes, les bananes, les légumes, les plantes médicinales et aromatiques ainsi que les fleurs coupées. Dans le secteur animal, il s'agit d'appuyer le secteur de la pêche, des volailles ainsi que les secteurs caprin, ovin, bovin et apicole ;

Ces filières sont caractérisées par leur importance en termes de sécurité alimentaire (céréales et bovin lait notamment), dans une période de hausse tendancielle des prix agricoles, et par leurs avantages comparatifs, sinon effectifs, du moins potentiels.

- L'axe 7 se fixe d'améliorer l'environnement financier de l'agriculture. L'autorité publique vise à encourager les financements au secteur, particulièrement en direction des petits agriculteurs exclus des circuits de financement;

- L'axe 8 enfin, vise la protection et la conservation des ressources naturelles (sols, forêts, biodiversité, pâturages, faune marine). Le ministère de l'Agriculture a pour objectif l'adoption d'un schéma national des régions dites homogènes qui permet aux agriculteurs de choisir les productions les plus adaptées à l'environnement local. Un plan de lutte contre la désertification est défini dans le cadre de ce plan quadriennal. Pour les forêts, il est également prévu un programme de gestion destiné à améliorer la conduite et le développement du massif.

En dépit d'un contexte politique national difficile (crise institutionnelle), et de lourds facteurs géopolitiques (conflit en Syrie) qui ont contrarié la réalisation de cette stratégie, des changements significatifs ont marqué l'agriculture libanaise.

Les changements résultant de la mise en œuvre de la stratégie 2010-2014

Parmi les grands changements observés, on note l'accroissement du budget affecté au secteur¹². Celui-ci est passé de 41 milliards de livres libanaises en 2009 à 100 milliards en 2012 avec une hausse de 78 milliards en 2010 et de 88 milliards 2011. Cet accroissement du budget du ministère de l'agriculture a autorisé le renforcement de ses capacités humaines et d'appui technique aux agriculteurs. Entre 2010 et 2013, le ministère a embauché 350 ingénieurs agronomes, vétérinaires, assistants, techniciens agricoles, chimistes, experts informatiques, gestionnaires à la direction générale des coopératives, à la direction générale du ministère, à l'institut de recherche agronomique du Liban et au Plan vert. Les coordinations entre les institutions impliquées dans le fonctionnement du secteur agricole (environnement, affaires étrangères pour la signature d'accords commerciaux avec l'extérieur) se sont améliorées. Les services d'encadrement technique ont été renforcés par la création dans les régions de centres de conseil qui ont multiplié les sessions de formation et de vulgarisation ou de visites dans les exploitations agricoles. Les actions de vulgarisation et de conseil agricole déployées dans toutes les régions ont impliqué les petits exploitants.

L'appui à la petite agriculture et le "programme Kafalat"

L'État a initié un programme innovant de financement des agriculteurs. Il faut souligner le fait que le financement agricole constituait l'un des points faibles de l'agriculture. Une institution bancaire, la banque de crédit agricole, industriel et foncier (BCAIF) créée en 1954 avait cessé de fonctionner faute de dotations publiques en ressources financières. L'État va soutenir "l'institution Kafalat" fondée en 1998 par un pool d'établissements bancaires afin d'apporter une garantie aux banques accordant des crédits bonifiés à des porteurs de projets (la partie bonifiée des intérêts est prise en charge par la Banque centrale du Liban). Saisissant l'opportunité d'un projet financé par l'Union européenne et initié en partenariat avec Kafalat, un système de crédit est spécifiquement dévolu aux petits agriculteurs. Les fonds mis en place ont soutenu des porteurs de projets agricoles et en particulier les femmes et les jeunes installés dans le secteur agricole.

¹² Toutes les informations qui suivent sont tirées du document CIHEAM-Ministère de l'agriculture (2014). *Evaluation de la stratégie du ministère de l'Agriculture libanais (2010-2014)*- Programme ENPARD. Janvier 2014

Kafalat agriculture assure deux genres de crédits:

- “Kafalat petit agriculteur” qui est destiné aux petits agriculteurs ainsi qu’aux établissements agro-alimentaires et aux pêcheurs. Il permet d’obtenir des microcrédits jusqu’à une hauteur de 65 000 000 de livres libanaises sur 7 ans sans obligation de fournir de garanties et avec une période de grâce d’une année ;
- “Kafalat arbres” destiné aux agriculteurs désirant cultiver des arbres fruitiers. Ce prêt peut aller jusqu’à 480 millions de livres libanaises remboursables sur 10 ans avec une période de grâce de trois ans, autrement dit le temps que les arbres soient en production. En outre, l’agriculteur doit fournir une garantie ne dépassant pas 50 pour cent de l’emprunt contracté. Ce programme vise à sensibiliser les petits et moyens exploitants à effectuer des investissements agricoles et par la suite à augmenter non seulement la productivité de leur exploitation mais aussi générer des emplois. Il est à noter que ce nouveau programme de Kafalat mis en œuvre en 2011 est, dans le cadre de l’ARDP, cofinancé par l’Union Européenne et Kafalat SAL, et exécuté par le Ministère de l’Agriculture au Liban. Durant les années 2013 – 2014 le nombre total des garanties émises par Kafalat était 106 distribuées sur toutes les régions du Liban dont la région de la Békaa profite, elle seule, de 47 garanties, à peu près la moitié des garanties émises par ce programme.

L’impact de ces programmes a toutefois été modeste; en novembre 2013, 46 crédits avaient été consentis. Les pouvoirs publics ont inscrit dans leurs programmes le financement de nouveaux projets.

Développement de l’agriculture biologique

De timides actions de développement de l’agriculture biologique sont mises au crédit de la stratégie 2010–2014. Des petites exploitations spécialisées dans la production de fruits ont adopté la production biologique afin d’exporter. Cette stratégie d’exportation a été stimulée par le programme Agriplus lancé en 2012 par le ministère de l’agriculture et géré par l’Autorité pour le Développement des Investissements au Liban (IDAL). En 2012, la répartition des adhérents au programme Agriplus par région (agriculteurs, exportateurs ou coopératives) montrait une prédominance de la Bekaa (51 pour cent des adhérents) avant le Nord (18 pour cent) et le Mont-Liban (17 pour cent). Ceci n’est en rien étonnant car il s’agit de régions très agricoles et/ou très tournées vers l’exportation eu égard à leurs spécialités (pommes de terre pour la Békaa et le Nord et pommes pour le Mont-Liban). Le Sud qui exporte pourtant des bananes et des agrumes est plus en retrait avec 12 pour cent des producteurs inscrits au programme Agriplus.

Le Plan vert

Ce plan s’intègre dans le cadre de l’axe concernant la protection et la valorisation des ressources naturelles. Il se traduit par la réalisation de lacs collinaires, de citernes en béton pour collecter l’eau de pluie, l’adoption de méthodes d’irrigation plus économe en eau. De très nombreux villages (1 707) et plus de 3 000 agriculteurs ont bénéficié de ce programme entre 2010 et 2012 (Rapport annuel du Plan vert).

Sur le plan du reboisement, le Ministère de l'Agriculture a mis en œuvre un programme national de plantation de 40 millions d'arbres sur une durée de 20 ans et impliquant différents acteurs (ministères, municipalités, organisations non gouvernementales, société civile et le secteur privé) aux échelles nationale, régionale et locale. Ce programme vise à l'amélioration du taux de boisement du pays.

Les organisations coopératives

Dans le cadre de la stratégie 2010-2014, le ministère de l'Agriculture a adopté un plan de développement des coopératives. Il a adopté des textes, formé et affecté des ressources humaines. Soutenu par des bailleurs de fonds (l'USAID), il a encouragé des coopératives de femmes, - qui transforment des produits agricoles achetés à des agriculteurs.

La stratégie 2015-2019 reconduit les orientations définies lors du précédent quinquennat. La réhabilitation du secteur agricole se traduit par l'augmentation du budget de l'État. Un intérêt particulier est accordé à la production de qualité afin d'accroître les exportations et d'assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation. Le programme est en cours sur un fond de crise structurelle qui fait obstacle à l'adoption de lois et d'instruments financiers plus efficaces.

La part affectée doit se hisser à 1 pour cent de la dépense publique contre 0,5 pour cent actuellement. Force est de reconnaître que la stratégie agricole ne remet pas en question le modèle agro-exportateur promu par toutes les interventions publiques et introduit trop peu de réformes économiques accordant un intérêt à la petite agriculture.

L'objectif général du Ministère de l'agriculture pour les années 2015-2019 est de développer le rôle institutionnel de la gestion du secteur agricole et d'améliorer son état pour qu'elle puisse affronter face aux défis et aux crises en coordination avec les parties concernées. Les objectifs spécifiques de cette stratégie sont comme suit:

- OS1. Fournir un aliment sain et en bonne qualité;
- OS2. Promouvoir la contribution agronomique dans le développement économique et social ;
- OS3. Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et génétiques.

Les résultats attendus après les 5 années pour chaque objectif spécifique sont comme suit:

1. Au niveau de l'OS1: contribution à une diminution de 50 pour cent des produits exportés refusés en raison de la sécurité et de la qualité en 2019, une diminution du taux de non-conformité des échantillons d'inspection interne de 60 pour cent en 2019, diminution de 25 pour cent du niveau de contamination des aliments dans le suivi d'analyse qui sera réalisé à travers des enquêtes de suivi en 2019, et 50 pour cent des établissements sont enregistrés en 2019.
2. Au niveau de l'S2: Augmentation des exportations agricoles de 10 pour cent en 2019, diminution des rejets de exportations, augmentation de la production de poulets de chair à 62 millions d'oiseaux en 2019, augmentation de la production nationale de lait et de

produits laitiers à 40 pour cent en 2019 de la consommation intérieure totale, conversion de 25 000 hectares en terres agricoles irriguées en 2019 et augmentation du nombre de petits agriculteurs, les jeunes et les femmes bénéficiant de prêts bonifiés.

3. Au niveau de l' OS3: augmentation de 5 pour cent de la superficie totale des forêts d'ici à 2019, augmentation de la quantité et de la valeur des cultures forestières à 85 millions de dollars en 2019, l'augmentation de la production de la sauge et de l'origan à 185 000 kg en 2019, mise en place d'une zone de forêts et des parcours sur lesquels un plan de gestion durable est appliqué, augmentation du nombre de pêcheurs inscrits de 6 000 en 2013 à 8 000 en 2019, augmentation de la quantité de la production par unité d'effort de pêche, augmentation de la quantité de la production du secteur de l'aquaculture à 9 000 en 2019 (4 500 tonnes en 2013), augmentation du poisson et des stocks aquatiques sur une période de 10 ans et augmentation du ratio de conversion à l'irrigation moderne sur la superficie totale irriguée de 15 pour cent en 2019.



© Salem Darwich

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. Le potentiel agricole du Liban doit être amélioré. Le Liban n'exploite pas toutes les ressources en terre et en eau disponibles. On constate, en effet, que 20 pour cent des terres cultivables sont aujourd'hui abandonnées. Un programme spécial de mise en valeur assorti d'encouragement en faveur des petits exploitants doit être mobilisé dans ce sens. Les ressources en eau, facteur d'amélioration des capacités économiques des petits exploitants, doivent être également mobilisées.

2. La réhabilitation du secteur agricole et sa contribution dans l'économie nationale exigent de légiférer, en priorité et dans le court terme, sur le statut de l'exploitant agricole. Dans ce cadre, des dispositifs juridiques et réglementaires doivent conférer un statut particulier à la Petite Agriculture. En effet, celle-ci rassemble la majorité des ménages agricoles et des actifs agricoles. Dans ce sens, il est vivement recommandé d'approfondir par des études appropriées le statut des petites exploitations en s'appuyant sur les critères bioclimatiques, les systèmes de culture ou d'élevage ou au sein des différentes filières. Il convient de stabiliser la définition des petites exploitations en tenant compte de critères spécifiques.

Les droits sociaux des exploitants agricoles, et en particulier ceux des plus fragiles (les petits exploitants), doivent être définis par le gouvernement en concertation avec les représentants des agriculteurs.

La définition de la petite exploitation familiale doit être adoptée par le système statistique national et des enquêtes portant sur sa situation doivent être régulièrement réalisées afin d'améliorer la qualité des interventions publiques.

3. L'intervention publique doit se déployer à court terme et s'engager dans la lutte contre la pauvreté qui affecte les ménages des petits exploitants agricoles. Des projets de développement doivent cibler les territoires en retard de développement et les ménages agricoles les plus pauvres (Akkar, Sud et Baalbeck-Hermel). Les projets doivent mobiliser les ressources financières de l'État, celles de l'aide internationale ou de bailleurs de fonds internationaux. Ces projets concernent aussi bien le renforcement des infrastructures de base, la création d'activités économiques pour améliorer l'emploi et les revenus des populations pauvres ainsi que renforcer les capacités des acteurs locaux (élus, entreprises économiques, exploitants agricoles...). Les interventions futures doivent cibler en priorité les femmes et les jeunes agriculteurs issus des petites exploitations.

4. Dans ce cadre, l'État doit appuyer impérativement l'émergence et le renforcement des organisations de petits producteurs agricoles. Les petits exploitants agricoles sont aujourd'hui très faiblement représentés dans les structures de représentation de la profession agricoles ou dans les syndicats agricoles de défense de leurs intérêts matériels et moraux.

Leur représentation auprès des institutions publiques est une clé de succès des programmes initiés en leur faveur.

Cette action visible pouvant témoigner de la volonté des pouvoirs publics d'éradiquer la pauvreté extrême, contribuera sans aucun doute à redonner confiance aux populations et à renforcer la cohésion sociale et territoriale. Il est à noter aussi, que l'État doit dans le court et/ou le moyen terme favoriser la création d'outils collectifs (groupements coopératifs d'utilisation des matériels, d'approvisionnement en semences, groupements de producteurs pour commercialiser les produits...).

5. L'action publique doit améliorer l'encadrement technique par le conseil et la formation professionnelle agricoles.

Cette action permettra de renforcer la compétitivité des petites structures de production familiale et de la faire bénéficier d'économies d'échelle sans concentration – notamment foncière. Des mesures incitatives, fiscales, d'aides techniques et managériales doivent encourager toute forme de mutualisation des ressources offertes aux petits producteurs, associations ou regroupements de producteurs.

Une intervention publique doit favoriser les initiatives collectives des petits producteurs dans le domaine de la commercialisation des productions. La valorisation des produits de terroir peut aussi être réalisée par des systèmes de labellisation.

Les produits de qualité dont la petite agriculture est souvent pourvoyeuse ne bénéficient en effet ni de labellisation ou de certification ("produits de terroirs", "produits bio"), ou d'autres signes de qualité.

BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE

- Abi Samra, M. 2010. *L'émigration libanaise et son impact sur l'économie et le développement*. Cahiers des migrations internationales no. 105. Bureau Internationale du Travail, Genève.
- AIAF *quel bilan ? Les défis à venir pour les agricultures familiales*, Grain de sel] n° 67-70, juillet 2014 – juin 2015.
- Ajluni, S. and Kawar, M. 2015. *Towards Decent Work in Lebanon: Issues and Challenges in Light of the Syrian Refugee Crisis*. International Labour Organization Regional Office for Arab States, 2015.
- Augier P., et Blanc P. 2009. *Quatrième Forum Inter-Libanais sur «L'Agriculture»*. Document d'information.
- Banmed Market & Economic research division. 2014. *Analysis of Lebanon's food market*.
- Barthez, A. 1982. *Famille, travail et agriculture*. Paris. Economica, 192 p.
- Central Administration of statistics. 2014. *Case Labour Study*.
- Central Administration of Statistics. 2011. *The labour Market in Lebanon*, Statistics In Focus (SIF), Lebanon, Issue number 1, October 2011.
- Central Administration of Statistics, UNICEF. 2009. *Living conditions survey for mothers and children*. Centre international des Hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). *Statistical Review*, November 2015.
- Centre international de Hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. 2015. *Évaluation de la stratégie du ministère de l'agriculture libanaise (2010-2014)*. Projet ENPARD.
- Courbage, Y., Fargues, P. 1974. *La situation démographique au Liban, vol. 1, Mortalité, fécondité et projections: méthodes et résultats; vol. 2., Analyse des données*. Revue de géographie de Lyon. Année 1974. Volume 49 Numéro 4.
- Corm G. 2004. *La situation économique du Liban et ses perspectives de développement dans la région*. Confluences Méditerranée, (49)
- Corm, G. 1986. *Géopolitique du conflit libanais*. La découverte. 296 p.
- Corm, G. 2003. *Le Liban contemporain. Histoire et société*. Paris, Éditions La Découverte, coll. Cahiers libres, 2003, 318 p.
- Corm, G. 2004. *L'économie libanaise: risques et perspectives*. *Accomex*, magazine bimestriel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, septembre 2004
- Cortas A. 2002. *Problématique de l'agriculture libanaise: problèmes et solutions*. Revue New Medit. N° 1/95.
- Darwich S. 2000. *Agricultures familiales et développement rural au Liban*. In Abaab A. et al. *Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée*. Paris: Editions Karthala. P. 347-395.
- Fond Monétaire International. 2011. *Liban: Analyse de la croissance du PIB réel- 1997-2009*
- FAO. 2002. *Genre et sécurité alimentaire*. Rome: FAO. www.fao.org/Gender/genre.htm
- FAO and REACH. 2015. *Food security and livelihoods assessment of Lebanese host communities*. Assessment report, Lebanon, June 2015.
- Kasparian, R., (sous la direction). 2011. *Les Comptes économiques du Liban, de 2003 à 2010 - Présidence du Conseil des Ministres, Mission des comptes économiques*.
- Verdeil, E., Faour, G., Velut, S. 2013. *Atlas du Liban*. IFPO, CNRS. Beyrouth. 270 p.
- Ministère des Affaires Sociales, UNFPA Liban. 2000. *Programme des stratégies de population et de Développement: les inégalités de genre au Liban-Titre traduit de l'arabe*. Beyrouth
- Ministère de l'agriculture et FAO. 2004. *Atlas agricole du Liban*.

- Ministère de l'agriculture et FAO. 2002. *Les filières fruits et légumes frais au Liban: structures, fonctionnement et perspectives*.
- Ministère de l'Agriculture et FAO. 2000. *Recensement Agricole Global*.
- Ministère de l'Agriculture et FAO. 2010. *Recensement Agricole Global*.
- Ministère de l'Agriculture Libanaise, *Stratégie du ministère de l'agriculture libanais*, 2015-2019.
- Ministère de l'industrie, *Rapport des permis industriels libanais*, 2010-2015.
- Ministry of Agriculture. 2014. *Strategy 2015 – 2019*. November 2014.
- Naufal-Rizkallah, H. 2003. *La situation démographique du Liban*. Presses de l'Université, Beyrouth.
- Observatoire universitaire de la réalité socio-économique (OURSE). *L'apport financier des émigrés et son impact sur les conditions de vie de Libanais*. Université Saint-Joseph. Faculté des Lettres et des Sciences humaines. Beyrouth- <http://www.usj.edu.lb/actualites/news.php?id=3812#sthash.M7TMkpoN.dpuf>
- Plan Bleu. 2001. *L'urbanisation en Méditerranée de 1950 à 1995. Analyse régionale*. Sophia-Antipolis. 45 p.
- PNUD. 1995. *Les indicateurs de disparité entre femmes et hommes*. Problèmes économiques, n. 2655, 8 mars 2000.
- PNUD. 1999. *Mondialisation et pauvreté: espoirs et déboires*. Problèmes économiques, n 2.632, 22 septembre 1999.
- PNUD. 2000. *Rapport mondial sur le développement humain 2000* [en ligne]. <http://www.undp.org/hdr2000/french/HDR2000.html>
- Centre international de Hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). *Programme ENPARD Liban. Rapport final Évaluation de la stratégie du ministère de l'agriculture libanais (2015-2019)*. Statistical Review, November 2015.
- UNCTAD. 2008. *Development and Globalization, facts and figures*. Rapport 2008.
- UNCTAD, UNDP. (2008), *Poverty, Growth and Income Distribution in Lebanon*.
- UNCTAD, UNDP. (2008), *Development and Globalization, facts and figures*.
- World Bank. 2015. *Diagnostic systématique du pays (DSP)*.
- World Bank. 2012. *Poverty Reduction and Economic Management*. Department Middle East and North Africa Region.
- World bank. 2015. *The impact of the Syrian conflict on Lebanese trade*. Middle East and North Africa region.

SITES CONSULTÉS

Institut des statistiques du Liban

www.cas.gov.lbnis

Douanes libanaises

www.customs.gov.lb

Presse

<http://www.al-akhbar.com/node/17657->

<http://www.lorientlejour.com/article/921323/le-microcredit-a-la-sauce-chretienne.html>

<http://ec.europa.eu/eurostat/medstat>

Annexes

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Nom	Organisation	Fonction	Date de rencontre	Email	N° de téléphone
Elie Massoud	Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture	Chef de la chambre d'agriculture à Beyrouth; il est le coordinateur avec les autres chambres	02/9/2015	Agriculture@ccciab.com.lb	009613290058
Hala Abdallah	Ministère de l'agriculture libanaise	Chef du service d'économie et de commercialisation	12/8/2015	Abdallahhala@gmail.com	0096171552654
Rima Hajjar	Ministère de l'agriculture libanaise	Chef du département de statistique	12/8/2015	rhajjar@agriculture.gov.lb	0096171411451
Salim Maalouf	Ministère de l'agriculture libanaise	Chef du centre agricole à Zahle	21/8/2015	salim131@hotmail.com	009613322490
Roland Andari	Coopérative du Koura	Chef des coopératives à Koura	23/8/2015		0096179100540

Tableaux

1. SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES. RECENSEMENTS 1998 ET 2010

Taille par ha, répartition et évolution

Classe - Taille SAU de l'Exploitation	1998		2010	
	Nombre total des exploitants	SAU total des exploitations (Dn)	Nombre total des exploitants	SAU total des exploitations (Dn)
sans SAU	4 036	0	4 142	0
moins de 1	18 126	11 826,20	929	611
de 1 à 2	27 689	38 328,40	26 490	33 580
de 2 à 5	53 749	172 102,30	51 622	153 890
de 5 à 10	37 994	264 218,80	35 682	233 088
de 10 à 20	27 434	377 164,90	26 269	341 487
de 20 à 40	14 977	406 779 30	13 977	364 551
de 40 à 60	4 559	219 705 70	4 412	205 980
de 60 à 80	2 079	142 219 50	1 998	134 095
de 80 à 100	1 048	92 952 00	902	78 258
de 100 à 150	1 434	169 771 60	1 409	163 502
de 150 à 200	549	92 690 00	557	92 843
de 200 à 500	911	265 180 50	835	240 197
plus de 500	244	226 457 40	288	267 860
Total	194 829	2 479 397	169 512	2 309 943

Mode d'occupation: par catégorie. Recensement de 2010

Classe - Taille SAU de l'exploitation (dounum)	Propriété	Bail en espèces	Bail en Nature	Transitoire	Autre
<1	815	22	10	70	12
[1 - 2[23 539	333	251	2 237	130
[2 - 5[45 120	1 665	597	3 998	242
[5 - 10[30 157	1 908	607	2 867	143

% Exploitations avec employés

Recensement de 2010

	Total d'exploitation	MO Familiale Permanente	MO Familiale Occasionnelle
Total	169 015	111 457	116 632
Total AF	116 926	90 034	99 112
% AF/Total	69,18	80,78	84,98

% Exploitations avec employés par catégorie - Recensement de 2010

Classe - Taille SAU de l'exploitation (dounum)	Nb d'exploitation total	Nb d'exploitation MO familiale permanente	Nb d'exploitation MO familiale occasionnelle
<1	927	598	564
[1 - 2[2 647	16 577	18 656
[2 - 5[51 539	31 573	36 517
[5 - 10[35 610	23 239	25 158
Total	90 723	71 987	80 895

Répartition de la main d'œuvre par classe de superficie. Recensement de 2010

Classe - Taille SAU de l'Exploitation	Main d'Œuvre Familiale				Main d'Œuvre Salariée			
	Main d'Œuvre Permanente		Main d'Œuvre Occasionnelle		Main d'Œuvre Permanente		Main d'Œuvre Occasionnelle	
	NB Exploitants	Membres	NB Exploitants	Membres	NB Exploitants	Total	NB Exploitants	NB de jours
sans SAU	3 409	4 949	1 553	2 374	526	969	374	23 870
moins de 1	598	814	564	937	86	145	483	9723
de 1 à 2	16 577	22 095	18 656	33 339	1 728	3 119	16 861	294 100
de 2 à 5	31 573	44 713	36 517	70 398	3 960	8 074	38 313	1 070 464
de 5 à 10	23 239	34 817	25 158	53 388	3 857	8 750	28 723	1 332 309
de 10 à 20	18 047	28 335	18 217	40 852	3 848	9 332	21 879	1 587 626
de 20 à 40	10 139	16 608	9 501	22 465	2 809	7 560	11 731	1 210 357
de 40 à 60	3 315	5 668	2 894	7 081	1 160	3 303	3 608	479 217
de 60 à 80	1 529	2 563	1 251	2 997	621	1 998	1 544	221 017
de 80 à 100	686	1 179	583	1 467	347	1 177	671	102 092
de 100 à 150	1 079	1 831	825	1 809	576	2 307	1 001	168 751
de 150 à 200	411	675	337	760	236	939	367	63 955
de 200 à 500	639	1 017	443	901	437	2 079	498	94 517
plus de 500	216	330	133	239	201	1 297	141	30 474
TOTAL	111 457	165 594	116 632	239 007	20 392	51 049	126 194	6 688 472

Tracteurs par catégorie. Recensement de 2010

Générateur	2,95
Pompe	5,47
Tracteur	19,55
Tracteur chenille	4,73
Motoculteur	11,87
Moissonneuse Batteuse	3,02
Faucheuse	4,84
Épandeur	0,41
Semoir	0,15
Cultivateur	0,37
Arracheuse	0,44
Pulvérisateur	33,02
Trieuse Olive	0,11
Shaker Olive	0,39
Shredder Olive	1,19
Couveuse	0,04
Trayeuse	0,61
Camion	6,54
Autres	4,30

Tracteurs

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2014
Tracteurs	1125	2500	3000	3200	-	-	-

Crédit par catégorie : Recensement de 2010

“Seulement 1 pour cent des exploitants au Liban ont déclaré avoir eu un crédit agricole durant l’année 2010 (année de référence), et ce pourcentage reste le même dans tous les Mohafazas. Ce nombre minime des exploitants recevant un crédit agricole (1520) n’exploite que 3 pour cent de la SAU totale au Liban” d’après le RGA, 2010.

Assurances: par catégorie

	Nb d'exploitation	%	SAU Total d'exploitation	%
Sans sécurité sociale	103 250	73,23	571 896	74,99
Avec sécurité sociale	37 491	26,59	189 188	24,81
Non concernés	251	0,18	1 572	0,21

2. SUR AGRICULTURE. DONNÉES 1960-1970-1980-1990-2000-2010-2014

FAOSTAT

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2014
Active population in agriculture (*1000)			113	64	41	29	26
Male active population (*1000)			643	696	863	1 229	1 419
Female active population (*1000)			159	200	275	398	475
Total population – Female (*1000)	927	1 137	1314	1 370	1 630	2 128	2 445
Total population – male (*1000)	938	116	1292	1 333	1 605	2 213	2 521
Rural population (*1000)	1 043	931	686	456	453	558	617
Urban population (*1000)	821	1 366	1919	2 247	2 782	3 783	4 349

% PNB dans l'agriculture

Periode	Part de l'agriculture dans le PIB
1993	7,1
1994	7,1
1995	7,6
1996	6,9
1997	7,5
1998	6,9
1999	7,2
2000	7,1
2001	6,7
2002	6,7
2003	6,6
2004	4,3
2005	4
2006	4,8
2007	5,3
2008	4,8
2009	4,4
2010	4,3
2011	4,1
2012	6,1
2013	7,2
2014	6

Valeur moyenne agrégée par travailleur dans le secteur agricole

	Women	Men	Lebanon	Gender pay gap (%)
Agriculture	[233]	295	288	21,0
Manufacturing	455	596	569	23,8
Trade	531	595	578	10,8
Transport, Post & telecom	[664]	1070	965	38,0
Services, Financial, intermediation & Insurance	736	785	768	6,2
All sectors *	660	702	690	6,0

[] Too small for reliable estimate

. USD 1= 1.507,5 LBP (source: Banque de Liban)

. Minimum Salary in 2007 = 300,000 LBP

* except construction

Retraits annuels d'eau douce pour l'agriculture (% des retraits totaux d'eau douce)

	2011	2012	2013	2014	2015
Liban	99	99	99	99	99

Agricultural resources

	1990	2000	2010
Arable land (% total area)	17.9	12.2	11.2
Arable land by agricultural worker			
Arable land by inhabitant	0.1	0.05	0.03

3. SUR CADRE ÉCONOMIQUE GLOBAL. DONNÉES RURAL VS URBAN POPULATION

	1 960	1 970	1980	1990	2000	2010	2014
Rural population (*1000)	1 043	931	686	456	453	558	617
Urban population (*1000)	821	1 366	1 919	2 247	2 782	3 783	4 349

Percentage of population in cities of over 1 million

	1990	2000	2010
Population in largest city in Lebanon	1 292 529	1 486 686	1 936 990
Population in the largest city % of urban population) in Lebanon	52,3	46,2	52,5
Population in urban agglomerations of more than 1 million in Lebanon	1 292 529	1 486 686	1 936 990
Population in urban agglomerations of more than 1 million (% of total population) in Lebanon	43,5	39,7	45,8

source: world bank, 2014

Labour force

Gender	Employed	Unemployed	Labour force
Male	24 000	36 000	160 000
Female	51 000	14 000	65 000
Total	175 000	50 000	225 000

Source: Estimates based on international benchmark files, KILM (Key Indicators of the Labour Market), Beta version 2008

in agriculture / industry / services

	1970	1997	2004	2010
Agriculture	18,9%	9,3%	8%	6%
Industrie	17,8%	15,1%	15%	20%
Services	-	40,8	46,7	75%

share of labour force in agriculture in the rural area

	Part (%)	Effectif
MO familiale permanente	34%	165 594
MO familiale occasionnelle	47%	239 000
MO salariale permanente	10%	51 049

	Part (%)	Effectif
MO salariale occasionnelle	9%	44 667
Total	100%	500 310

employee in agriculture

	Main d'Œuvre Familiale				Main d'Œuvre Salariee			
	Main d'Œuvre Permanente		Main d'Œuvre Occasionnelle		Main d'Œuvre Permanente		Main d'Œuvre Occasionnelle	
	NB Exploitants	Membres	NB Exploitants	Membres	NB Exploitants	Total	NB Exploitants	nb
<10 Dn	75396	107 388	82 448	160 436	10 157	21 057	84 754	18 203,11
[10-200[35206	56 859	33 608	77 431	9 597	26 616	40 801	25 553,43
<200	855	1 347	576	1 140	638	3 376	639	833,27
total		165 594		239 007		51 049		44 589,81

Macroeconomic indicators

	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2010
Exportations	144	193	250	271	312	307	392	471	536
Importations	1210	1313	1404	1580	1502	1520	2054	2438	2996
BCA	-1066	-1120	-1154	-1309	-1190	-1213	-1662	-1967	-2460

Croissance du PIB

Année	Croissance du PIB (%)
2000	1,34
2001	3,95
2002	3,37
2003	3,24
2004	7,48
2005	2,7
2006	1,6
2007	9,4
2008	9,1
2009	10,3
2010	8
2011	2
2012	2,2
2013	0,9
2014	2

Exchange rate:

	2000-2005	2005-2010	2010-2015	2015-2020	2020-2025	2045-2050	2095-2100
Lebanon	1,59	0,85	0,73	0,59	0,47	-0,09	-0,44

rates, life expectancy,maternal and infant mortality,

Année	1970	1990	2004	2015
Taux de mortalité (‰)	8	8	8	4,88
Taux de natalité (‰)	33	26	19	14,59
Espérance de vie (ans)	65	69	72	77,4



© Salem Darwich

ÉTUDE SUR
**L'AGRICULTURE FAMILIALE
A PETITE ÉCHELLE
AU PROCHE-ORIENT ET
AFRIQUE DU NORD**

PAYS FOCUS

Liban



**ÉTUDE SUR
L'AGRICULTURE FAMILIALE
A PETITE ÉCHELLE
AU PROCHE-ORIENT ET
AFRIQUE DU NORD**

**PAYS FOCUS
Liban**

Pour plus d'informations:

ALFREDO IMPIGLIA

Coordinateur initiative régionale
sur l'agriculture familiale à petite échelle
pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Alfredo.Impiglia@fao.org

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
(FAO)

WWW.FAO.ORG

ISBN 978-92-5-209560-7



9 789252 095606

16608FR/1/01.17